

**COMMUNE DE SAINTE-FOY-LA-GRANDE
(GIRONDE)**

**ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL,
URBAIN ET PAYSAGER (Z.P.P.A.U.P.)**



RAPPORT DE PRESENTATION

COMMUNE DE SAINTE-FOY-LA-GRANDE –ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER (Z.P.P.A.U.P.) - RAPPORT DE PRÉSENTATION

I. BERGER-WAGON, Architecte-urbaniste

C. BLIN, Assistante d'étude

Conseil Municipal du

8 décembre 2008

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1. LE SITE	P 5
2. LA DORDOGNE	P 6
3. SOMMAIRE HISTORIQUE	P 7
4. LA BASTIDE – LES ILOTS	P 12
5. LES FORTIFICATIONS	P 16
6. SAINTE FOY, CENTRE RELIGIEUX	P 23
7. DIVISION DE LA VILLE EN QUARTIERS	P 25
8. LES SITES ARCHEOLOGIQUES RECENSES PAR LA DRAC	P 29
9. LES MONUMENTS HISTORIQUES	P 30
10. TYPOLOGIE DU BATI	P 35
11. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL	P 54
12. LES ESPACES PUBLICS	P 81
13. PERIMETRE DE LA ZPPAUP	P 89
14. SECTEURS DE LA ZPPAUP	P 90
15. ORIENTATIONS REGLEMENTAIRES	P 91

16. ELEMENTS DE DEGRADATION DU BATI

P 104

17. PROPOSITIONS DE PERIMETRES DE RESTAURATION IMMOBILIERE

P 110

INTRODUCTION :

MOTIFS D'ETABLISSEMENT DE LA Z.P.P.A.U.P.

Le patrimoine urbain et bâti de Sainte-Foy-la-Grande est reconnu de longue date, par :

- la reconnaissance de son statut de Bastide,
- le classement de ses édifices remarquables :
 - Maison Rue de la République (58) – Rue Victor Hugo
Inscrite M.H. : 20 Juillet 1955.
Eléments protégés : élévation et toiture.
 - Maison d'angle à tourelle Rue de la République (102) – Rue Jean-Jacques Rousseau (25)
Inscrite M.H. : 20 Juillet 1955.
Eléments protégés : tourelle, élévation, toiture
 - Maison d'angle à tourelle Rue de la République (53) – Rue Victor Hugo (27)
Inscrite M.H. : 20 Juillet 1955.
Eléments protégés : tourelle, élévation, toiture
 - Maison dite Tour du Temple – Rue des Frères Reclus (24)
Inscrite M.H. : 07 Avril 1967.
Elément protégé : tour
 - Maison à pans de bois - Rue de la République (94, 96)
Inscrite M.H. : 20 Juillet 1955.
Eléments protégés : élévation, toiture

- l'histoire de ce site exceptionnel, sur la Dordogne,
- la trace de ses anciens remparts,
- la diversité, dans un cadre viaire régulier, de constructions remarquables au cours des différents siècles,

De plus, la volonté de faire connaître l'histoire riche de ce bourg par l'Association d'Histoire « Les Amis de Sainte-Foy et sa Région » se poursuit depuis de très nombreuses années avec la réalisation d'expositions, d'animations, ...

Malgré ces caractéristiques reconnues, il existe des difficultés dans la gestion de ce patrimoine : travaux réalisés sans autorisation, vacances des immeubles occupés par des commerces en rez-de-chaussée ; ces difficultés entraînant des dégradations du bâti, portant atteinte à l'homogénéité du bourg.

La Municipalité a décidé de mettre à l'étude une Z.P.P.A.U.P. pour assurer la pérennité des protections à envisager et finaliser le document de servitude de la Z.P.P.A.U.P.

Pour assurer des projets de restauration du bâti, indispensables pour garantir la pérennité du bâti dans le cadre de P.P.R.I., une meilleure connaissance détaillée de ces maisons a été réalisée par une analyse, par immeuble.

Les réflexions menées en groupe de travail ont permis de dégager des objectifs en matière de protection et de restauration du bâti.

1. LE SITE



Un site exceptionnel :

La bastide de Sainte-Foy domine la rivière de Dordogne : on peut en surveiller la navigation et en contrôler le franchissement.

Elle a été établie sur un nœud de voies de communication : la Dordogne, la route du Lot à la Dordogne.

Les deux affluents de la Dordogne, le Rance et le Vinayrol, facilitent la défense de la bastide, sur un territoire où le relief est très peu marqué.

La bastide est implantée sur la rive convexe de la rivière, position favorable à l'établissement d'un port.



2. LA DORDOGNE

Deux types de bateaux fort différents se côtoyaient dans les 7 ports du Pays Foyen :

- Les courpets ou argentats de la Corrèze : petits bateaux à fond plat qui descendaient au crues printanières pour un seul voyage,
- Les couraux traditionnels de Domme, à fond plat, cale ouverte et mâture escamotable,
- Les petits couraux de Bergerac,
- Les grands couraux de Sainte-Foy-la-Grande, deux fois plus importants.

Pour la remontée du fleuve, les couraux étaient tirés (« la tire ») par les hommes jusqu'au XVIII^e siècle, puis par les bœufs. Le chemin de halage était entretenu, il n'y avait pas d'arbres sur la berge, la berge était consolidée, le lit de la rivière débarrassé des amas de granulats qui se constituaient après les crues. C'était un patrimoine entretenu, aujourd'hui abandonné.

Les courpets, les couraux accostaient, chargeaient et déchargeaient leurs marchandises dans un des sept ports :

- soit sur des rives aménagées en pente douce dont il reste le témoignage à Lartigue, dans la commune de Saint-Avit-Saint-Nazaire,
- soit sur un affluent comme à Pineuilh, au confluent de la Dordogne et de la Beauze,
- soit dans des cales rudimentaires creusées à même la rive (c'était le cas à Sainte-Foy).

L'avènement de la voie ferrée Libourne-Sarlat a sonné le glas du transport de marchandises par voie fluviale, malgré l'aménagement d'écluses à Bergerac et d'un canal à Lalinde. Les quais s'endormirent irrémédiablement, les berges se dégradèrent avec des éboulements, des arbres poussant anarchiquement, le lit de la rivière encombré de granulats excédentaires en certains endroits.

Si les ports de Lartigue et de Pineuilh sont restés en l'état originel, les cinq autres ports ont été totalement réaménagés au milieu du XIX^e siècle avec la construction de remarquables ports en pierre, avec le pavage des quais et des cales inclinées pour faciliter le chargement ou le déchargement des marchandises.

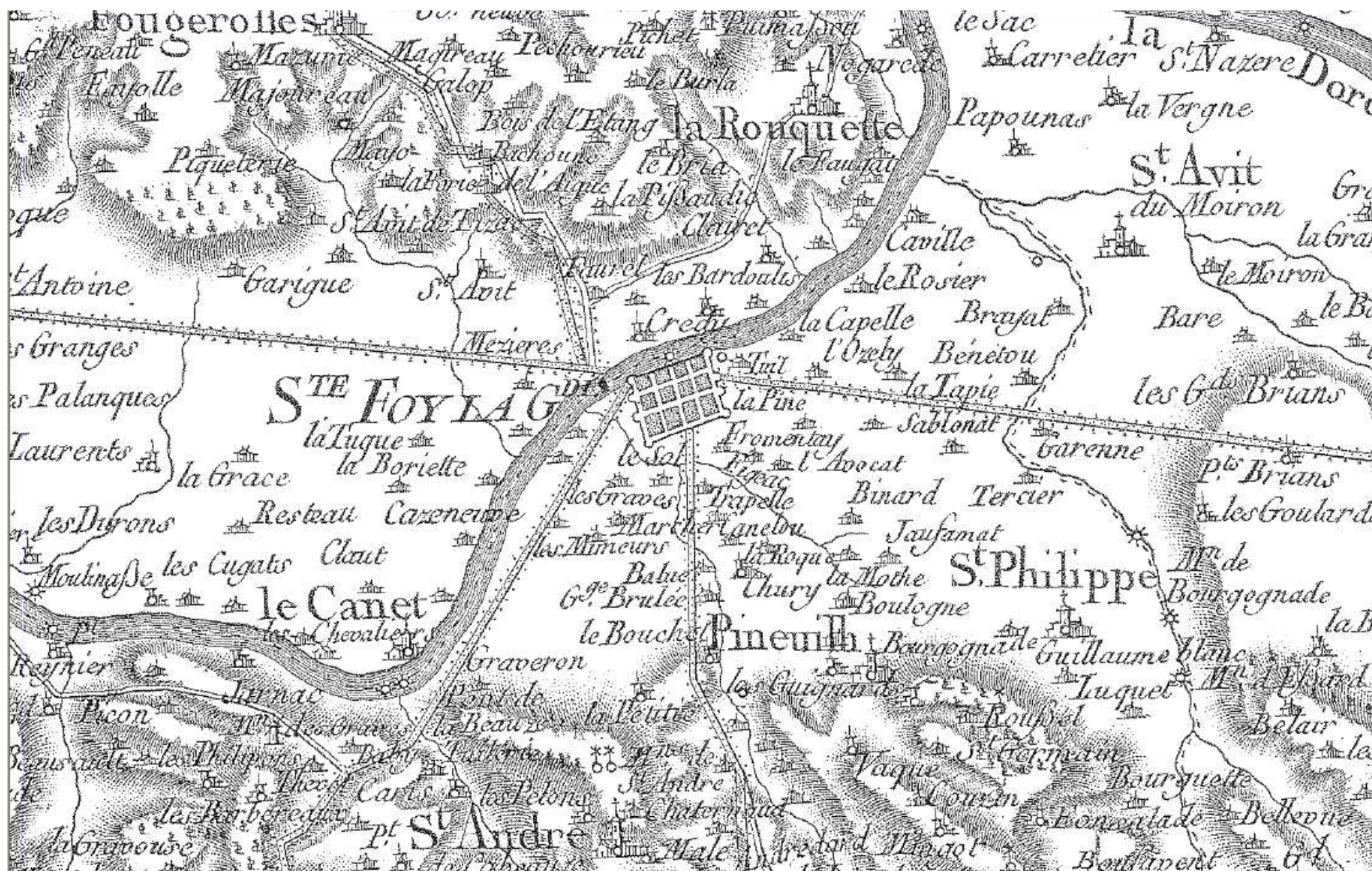
Le port de Sainte-Foy-la-Grande a été réactivé par l'aménagement de cales de mise à l'eau de bateau quel que soit le niveau de la Dordogne, l'installation d'un ponton pour le bateau promenade Rivesdor.

Source : Georges Provain, Président de l'association Navidor, Publication Nuits du patrimoine.



3. SOMMAIRE HISTORIQUE

Evènements	Evolutions urbaines	Administration / Religion / Economie
812 : le site de Sainte-Foy est choisi par les moines de l'abbaye bénédictine de Conques en Rouergue pour fonder un monastère et une chapelle dédiée à Sainte-Foy.	Fondation du monastère et de la chapelle.	Administration religieuse
848 : Suite à une invasion normande, le monastère et la chapelle sont détruits.		
1076 : Falco de Barta de Pinolium (seigneur de Pineuilh) fait donation au monastère de Conques de son manse du Vinairiols, du port, d'un moulin et d'une grande terre, à charge d'y construire une nouvelle église. C'est cette grande terre de 50 ha qui fondera la bastide	Le monastère reconstruit est composé d'une église, d'un cloître (40 m x 34 m), des salles pour recevoir les étrangers, des dépendances, un jardin et plus tard une maison abbatiale.	
	1255 : née de la rivalité franco-anglaise, la ville nouvelle de Sainte-Foy est créée pour protéger le bastion avancé du comté de Toulouse d'Alphonse de Poitiers. La bastide de plan orthogonal est ceinte d'une fortification. Construction d'un château fort ou d'une maison forte probablement détruit pendant la Guerre de Cent ans.	Le contrat de paréage de Sainte-Foy mis en place en 1256 par Alphonse de Poitiers permet l'établissement d'une Charte de coutume qui laisse à la ville une grande liberté.
1293 : A la suite de l'incident de Bayonne entre marins bayonnais et marchands de La Rochelle, la Saintonge et l'Agenais sont remis au Roi de France		
1303 : Philippe Le Bel renonce à l'Aquitaine par le traité de Paris (malgré la protestation de certaines villes de l'Agenais dont Ste Foy	Cette même année, présence d'un pont signalée à Sainte-Foy qui gêne la navigation. Les Foyens réclament à Edouard Ier la construction d'un vrai pont (obtenu entre 1305 et 1310, aujourd'hui disparu)	
Annexion de Ste Foy à la couronne d'Angleterre en 1316 renouvelée en 1353 et 1358. En 1340, en vertu des bonnes relations de Raymond Bernard de Sainte-Foy avec le Roi d'Angleterre, la ville prend les armes contre Philippe VI.		En récompense des services rendus à la couronne d'Angleterre, Sainte-Foy reçoit des privilèges communs avec ceux de Bergerac, Saint-Emilion, Gensac et Libourne pour la descente de ses vins et marchandises sur la rivière de Dordogne C'est la naissance des marchands fréquentant la Dordogne



Carte de Cassini

Evènements	Evolutions urbaines	Administration / Religion / Economie
<p>1377 : le Duc d'Anjou s'empare de la ville... pour une courte période</p>		<p>Au Moyen-Age, le commerce des vins se fait par la Dordogne. Ils sont dirigés vers les ports de mer de Blaye, Bourg, Bordeaux, Royan et par la suite vers l'Angleterre et la Hollande. Sainte-Foy est située à un emplacement stratégique sur la Dordogne : les bateaux chargés de marchandise peuvent accoster sur ses rives, mais seulement en hiver et au printemps en raison de l'étiage considérable. Par contre sur la rive opposée, les gabares peuvent accoster toute l'année ; c'est ainsi que naît Port Sainte-Foy.</p>
<p>1450 : le Duc de Penthièvre, sous l'impulsion de Charles VII reprend la ville pour la France</p>	<p>La fin de la guerre amène une période de prospérité qui donne lieu à l'édification de belles demeures ; construction de l'hôpital, fondation municipale, en 1451 à proximité du Couvent des Cordeliers.</p>	
<p>Développement du protestantisme à Sainte-Foy</p> <p>1561 : représailles sanglantes suite aux persécutions subies par les protestants</p> <p>156? : le roi de Navarre nomme son lieutenant Monferrand gouverneur de Sainte-Foy ; les habitants sont presque tous dévoués à sa cause.</p> <p>1570 : le roi de Navarre se rend plusieurs fois à Sainte-Foy ; il considère la ville comme une place de sûreté sur la route de Coutras à Montauban.</p> <p>1587 : inauguration du Temple</p> <p>1562-1622 : progression du calvinisme. : le catholicisme disparaît à peu près complètement de Sainte-Foy.</p> <p>1585 : les troubles reprennent. Le roi de Navarre et Fabas écrivent aux consuls de Sainte-Foy de se mettre sur leurs gardes et donne l'ordre d'augmenter les fortifications.</p> <p>1598 : Signature de l'Edit de Nantes qui rétablit la tranquillité.</p>	<p>XVI^e : c'est durant cette période qu'on construit les ouvrages fortifiés flanquant la ville à l'est et à l'ouest, sur la Dordogne. Au nord-est des murailles, c'est la citadelle dont une partie est dans le quartier d'Imbert et renferme la porte des Frères et les murs de la ville jusqu'à la rivière. Son bastion avancé est baigné à l'est par le ruisseau de la Rance et au nord par la Dordogne</p> <p>Au nord : le fort de Coreilhe avec ses 4 bastions.</p> <p>Henri de Navarre fait de la ville une de ses places d'armes, ce qui lui vaut le surnom de « Genève du Sud-ouest »</p>	<p>1561 : Saccage de l'église Notre-Dame et destruction du couvent des Cordeliers (ordre des Franciscains). Les Cordeliers sont chassés de Sainte-Foy par les calvinistes.</p> <p>Henri IV, pour récompenser les consuls de Sainte-Foy du zèle qu'ils ont mis à construire les forteresses, les anoblit. Les tourelles ajoutées au logis sont signe de noblesse (certaines subsistent encore).</p>

Evènements	Evolutions urbaines	Administration / Religion / Economie
Assassinat d'Henri IV : nouvelle insurrection 1622 : les habitants demandent au roi de leur laisser 400 hommes de garnison (refus du Roi qui part assiéger Montauban).	Creusement de nouveaux fossés autour des anciennes murailles et élévation des retranchements en terre.	1620 : les Cordeliers se réimplantent à Sainte-Foy, sur le site de leur ancien couvent.
Après le siège de Montauban, révolte des habitants de Sainte-Foy, commandés par le Duc de la Force. La ville est assiégée. 26 mai 1622 : l'armée pénètre dans Ste Foy	Louis XIII exige la démolition des fortifications élevées depuis la rébellion. 1625 : destruction des murailles construites par les protestants 1635 : destruction de la citadelle Il installe une garnison pour surveiller les démolitions. Les habitants ont à charge de la nourrir (ruine de la ville).	En contrepartie, le Roi confirme les privilèges ainsi que le libre exercice de la Religion réformée. Il impose que les ecclésiastiques et religieux rentrent en possession de leurs biens. Retour des Récollets. Installation des Cordeliers (1630) Perte de l'autonomie consulaire à Sainte-Foy. Avec la soumission de la ville en 1622 par Louis XIII, les protestants commencent à perdre le rôle prépondérant qu'ils ont eu dans le pays. Selon les volontés du roi, l'administration consulaire doit être partagée entre catholiques et protestants. Mainmise du Duc d'Eperon sur les élections.
1685 : Révocation de l'Edit de Nantes	1683 : destruction du Temple sur ordre du Parlement de Bordeaux	Le gouvernement personnel de Louis XIV et le ministère de Colbert vont être marqués par la mise sous tutelle définitive de l'administration consulaire. La révocation marque, avec la destruction de la liberté religieuse, la disparition quasi-totale de l'autonomie communale. Edit de 1692 : création des maires perpétuels.
XVIII ^e	1728 : Réparation d'un bastion qui est au bout de l'enclos des Pères Cordeliers et de la tour qui est proche de l'ancienne brèche ; un débordement de la Dordogne en 1579 avait occasionné la chute d'une grande partie des murs de la ville du côté de la rivière et un nouveau débordement en 1728 aggrava la chute de cette partie des murs, entraînant une grande quantité de terre. Une adjudication de pierres provenant de la partie des murs écroulés eut lieu en 1781. 1742 : la halle aux cochons, lieu d'activités commerciales est repoussée aux limites de la ville, puis en dehors des remparts (à l'emplacement actuel) 1739 : le pavage des rues commence cette année là.	

Evènements	Evolutions urbaines	Administration / Religion / Economie
	<p>1744 : La ville construit à la place des Halles la Maison Commune, transformée en 1771 en Hôtel de Ville. Pavage cette même année de la place publique.</p> <p>1754 : Ouverture de la porte de Pardailhan et tracé de la rue de Pardailhan. La commune décide d'ouvrir la Porte de Pardailhan située au centre des allées afin d'éviter les dégradations des bouviers et voyageurs.</p> <p>1756 : Pavage de la place du Temple.</p> <p>1776 : Pavage de la rue Notre-Dame</p> <p>1781 : Numérotation des maisons.</p> <p>1789 : l'Hôtel de Ville est détruit..</p> <p>1792 : Construction d'un nouvel Hôtel de Ville.</p>	<p>Les réunions se tiennent dans une salle des Récollets jusqu'en 1792.</p>
XIX ^e	<p>1816 : à l'instigation de l'intendant Tourny, trois promenades sont plantées d'ormeaux, et reliées par une promenade plantée en périphérie des remparts.</p> <p>1818 : les fossés sont comblés.</p> <p>1829 : Construction d'un pont sur la Dordogne.</p> <p>1830 : expansion de la ville. Les fossés sont comblés ; les maisons sont édifiées contre les remparts, effaçant peu à peu leur existence.</p> <p>1850 : Edification des quais</p> <p>1854 : la halle est déplacée « hors les murs »</p> <p>Arrivée du chemin de fer. Ouverture de la gare en 1875.</p> <p>Percement de l'enceinte dans l'axe des rues pour permettre l'ouverture vers l'extérieur du centre.</p>	<p>Au XIX^e, le collège de Guyenne est la manifestation du rayonnement intellectuel national acquis par Sainte-Foy, devenu centre de formation des élites protestantes.</p> <p>Fin XIX^e : fermeture des collèges protestants (1882) et catholique (1904) pour la création d'une école primaire laïque (1907)</p>

4. LA BASTIDE – LES ILOTS

Sources :

L'urbanisme au Moyen-Age, P. LAVEDAN et J. HUGUENAY

Etude préalable à la mise en place d'une ZPPAUP à Sainte-Foy-La-Grande, Vincent DUGIED

Sainte-Foy-la-Grande est une des plus anciennes bastides, créée en 1255 sur la rive gauche de la Dordogne, dans une presqu'île définie par la rivière et deux petits ruisseaux affluents.

Le terrain appartenait à l'abbaye de Sainte-Foy de Conques. L'assiette est horizontale. L'ensemble forme un rectangle de 540x400 mètres environ. Il était entouré de murs, flanqués de tours. Le plan est rigoureusement orthogonal, sauf une courbe oblique à l'angle sud-est aboutissant à une porte.

N'ayant aucune contrainte liée au relief, la bastide de Sainte-Foy a été projetée selon un modèle à deux axes, l'axe est/ouest étant projeté parallèlement à la rivière.

Les îlots sont des rectangles de même longueur : 90 mètres, mais de largeur variable ; les îlots minces alternent avec les îlots larges. La place publique qui n'occupe pas une position centrale, est un carré un peu allongé ; elle était bordée de couverts, refaits mais en partie conservés, avec des cornières aux angles.

Des modifications ont été opérées par la suite : suppression d'une partie des couverts ; élimination presque totale des cornières, dont il ne reste qu'un vestige à l'angle nord-ouest. La halle basse qui occupait le centre de la place a été remplacée par un Hôtel de Ville.

A l'ouest de la ville, sur le ruisseau le Veneyrol, une digue et chaussée supportent les constructions d'un moulin communal.

Dès la fin du XIII^{ème} siècle, Sainte-Foy est sans conteste, après Libourne, la plus importante bastide des rives de la Dordogne.

Eléments de constitution de la Bastide :

Le fait que les bastides soient des villes nouvelles, construites « *a novo* », laissa libres leurs créateurs dans le choix stratégique de leur implantation. Ils purent également décider à souhait, du plan et de la forme de la ville. Si l'on considère les bastides dans leur ensemble, plusieurs « type » peuvent être dégagés, en fonction du relief, d'une situation par rapport à un cours d'eau, et de leur implantation sur l'axe d'une ou plusieurs routes importantes. Parfois, les bastides furent l'extension d'une ville déjà existante.

La Bastide de Sainte-Foy-La-Grande, implantée sur un site plat, en bordure de rivière, est construite suivant un modèle des plus réguliers : suivant un plan orthogonal.

Le plan orthogonal :

Sans qu'il n'existe de plan de bastide idéal, il n'en demeure pas moins que le souhait de créer des villes faciles à organiser et à gérer, orienta leurs fondateurs vers des plans orthogonaux. La grille orthogonale est depuis l'antiquité le schéma le plus efficace pour l'organisation des territoires qu'il s'agisse de la répartition et de la desserte des terres lors de la création des villes. Après les Egyptiens, et les Grecs, les Romains ont poursuivi la codification mathématique des tracés, passant des techniques d'arpentage agricole à celles du lotissement. Le plan quadrillé facilite une prise de possession rapide et ordonnée du territoire. Sa radicalité le place en quelque sorte à l'opposé de la ville qui se construit avec le temps, sur elle même par stratification ou par prolifération. Le plan orthogonal permet la construction de la voirie suivant une hiérarchisation des rues et l'attribution de lots égaux à bâtir ou à cultiver. L'application du tracé nécessite des moyens simples et peu coûteux, l'utilisation de règles géométriques élémentaires (Pythagore, Thalès, triangle 3, 4, 5) et des rapports dimensionnels fondamentaux (1/2, 1/3, 1/4...).

Le plan de Sainte-Foy, est un exemple à l'égard des autres bastides de régularité dans le tracé. Elle fut implantée on l'a vu sur le bord de la Dordogne, sur la rive convexe de la rivière, position favorable à l'établissement d'un port. N'ayant aucune contrainte liée au relief, elle pu aisément être projetée sur un modèle à deux axes, l'axe «est-ouest » étant tracé parallèlement à la rivière.

L'adaptation au site se manifeste également dans le tracé de l'enceinte –qui s'appuie sur les accidents de terrain-, et dans la position des portes qui ponctuent les chemins existants. Les routes de Marmande (au sud) et de Bergerac (à l'est) sont l'objet à partir de l'enceinte d'une rotation d'une quinzaine de degrés pour s'inscrire dans le tracé et devenir les rues principales.

Division du territoire¹ :

Les bastides devaient être des villages d'un nouveau genre. Destinées à devenir des sortes de « cités jardins », les fondateurs devaient prévoir une juste répartition d'îlots bâtis et d'îlots cultivables. Ces espaces non bâtis étaient bien évidemment intégrés à l'intérieur des enceintes, pour protéger les récoltes dans l'éventualité d'une possible autarcie lors d'un siège. Les chartes prévoyaient trois ou quatre sortes de terrains :

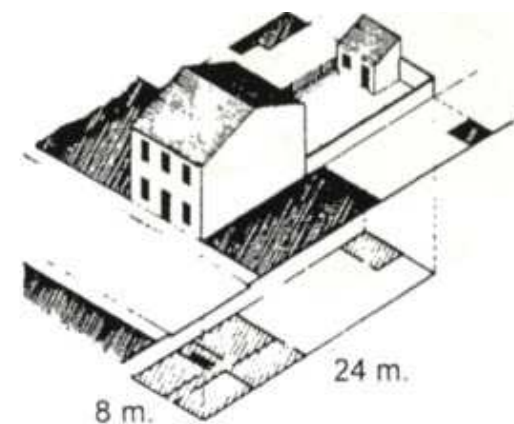
- au centre de l'agglomération se trouvaient les terrains à bâtir ;
- en se dirigeant vers la périphérie du village, on rencontrait les jardins qui jouxtaient la zone de peuplement ;
- parfois quelques parcelles étaient réservées à la vigne ;
- enfin, à l'extrémité du terroir, les terres de culture occupaient une grande partie de l'espace restant. Ces terres étaient le plus souvent situées en dehors des murailles de la ville.

Chacun de ces éléments devait être divisé en lots égaux, qui étaient attribués aux différentes familles.

Les terrains à bâtir :

La forme de ces parcelles était généralement rectangulaire. On les nomme parcelles gothiques, de part l'arc du même style qui composait souvent le rez-de-chaussée de la façade sur la rue et le grand s'étendait en profondeur. Les chartes de coutumes mentionnaient les dimensions des parcelles, à Sainte-Foy-La-Grande, elles étaient de 24X72 pieds soit environ 7,9 x 23,7 mètres. Le rapport entre la largeur et la longueur était donc de 1/3. La largeur de la façade était en fait limitée à la longueur des poutres de bois qui constituaient les planchers. La profondeur de la parcelle n'était pas destinée à être bâtie en entier, mais elle pouvait servir pour la cour, les latrines et les éventuelles remises.

Aucune parcelle n'était prévue pour les maisons des notables, ils avaient seulement la possibilité d'acquérir plusieurs lots.



Dimensions d'une parcelle type

Source : Etude préalable à la mise en place d'une ZPPAUP à Sainte-Foy-La-Grande, Vincent DUGIED

Les jardins :

Ils étaient généralement contigus aux zones d'habitat et devaient former une véritable ceinture de lanières tout autour des habitations. On les appelait généralement *cazals*. Leur nombre était le plus souvent identique à celui des maisons. Leur superficie était réduite et il semble que les fondateurs aient voulu tenir compte d'une certaine proportion entre les lots à bâtir et les jardins.

¹ Tiré de l'ouvrage de Jacques Dubourg, *Histoire des bastides, les villes neuves du Moyen-Age*, Ed. Sud Ouest, 2002.

La vigne :

Dans certaines bastides, on prévoyait des parcelles réservées à la plantation de vigne. On sentait poindre un intérêt grandissant pour la production de vin. Les bastides du Bordelais furent parmi les premières dans ce domaine et les autres suivirent.

Les terres de culture :

Leur superficie était bien sûr plus étendue que celles des jardins, elles atteignaient en moyenne 5 à 6 hectares. Il existait également des terres hors de l'enceinte, appartenant aux seigneurs, et ouvertes aux habitants pour faire paître leurs troupeaux, ou bien prélever de l'herbe, du bois ou des matériaux de construction.

Les îlots :

L'essentiel du tissu urbain est constitué par des rangées de maisons mitoyennes, ou séparées par des andronnes, espaces d'environ 60 cm de large constitué d'une rigole pour l'évacuation des eaux usées et destinés également à créer un vide pour éviter la propagation des incendies.

Des rangées de maisons sont formées par l'association linéaire de ces parcelles bâties selon un schéma qui organise les volumes, ordonnés et continus sur la rue, fragmentés et discontinus sur l'arrière.

La logique d'association des rangées est double : face à face, elles définissent les rues principales ; dos à dos, elles forment les îlots. Il est à noter que sur les petits côtés des îlots, le bâti est parfois discontinu. Le « retournement » de la parcelle n'est pas toujours appliqué et bien souvent réservé aux axes principaux et à la place.

La trame viaire de la ville s'appuie sur la place ; les rues furent tracées en fonction de celle-ci ; c'est ce qui explique la dimension des îlots dans l'axe de la place, qui, dans l'alignement de la place au nord et au sud sont également de forme carrée.

Les îlots donnant sur les enceintes, quand ils étaient construits, étaient bien souvent des demi-îlots, constitués d'une façade sur rue, et d'un espace à l'arrière de la parcelle, cour ou jardin donnant directement sur la muraille ou sur un chemin au pied de cette dernière. Cependant, les transformations dues aux aménagements des boulevards sur les pourtours de la ville ont bien souvent changé la morphologie des îlots, une façade ayant été construite sur les nouveaux boulevards.

Les murs d'enceinte ne furent pas toujours démolis ; ils servirent parfois de support à de nouvelles constructions. On en retrouve désormais la trace en cœur d'îlots.

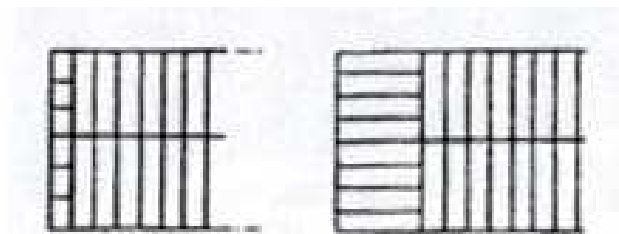
Découpage des îlots :

Découpage originel : dimension de la parcelle d'environ 50x 100 m.

La grande question était comment traiter les petites côtés de l'îlot pour ne pas avoir une trop grande différence de hiérarchie entre les rues desservant les façades des parcelles et celles desservant les pignons. Plusieurs solutions étaient possibles : soit le découpage des parcelles situées aux extrémités de l'îlot en modules plus petits (sur une parcelle de 8X24m, on pouvait ainsi créer 3 nouvelles parcelles carrées de 8X8m), soit le retournement des parcelles de dimensions types (env. 8X24m).

Ces principes doivent cependant être perçus comme des éléments théoriques, la transformation du tissu parcellaire est venue parfois contredire ces principes, ou former l'exception qui confirme la règle !

Pour le traitement des petits côtés de l'îlot, plusieurs solutions : soit le découpage des parcelles en modules plus petits, soit le retournement des parcelles de dimension type.



Principe de morcellement ou de retournement des parcelles en bout d'îlot

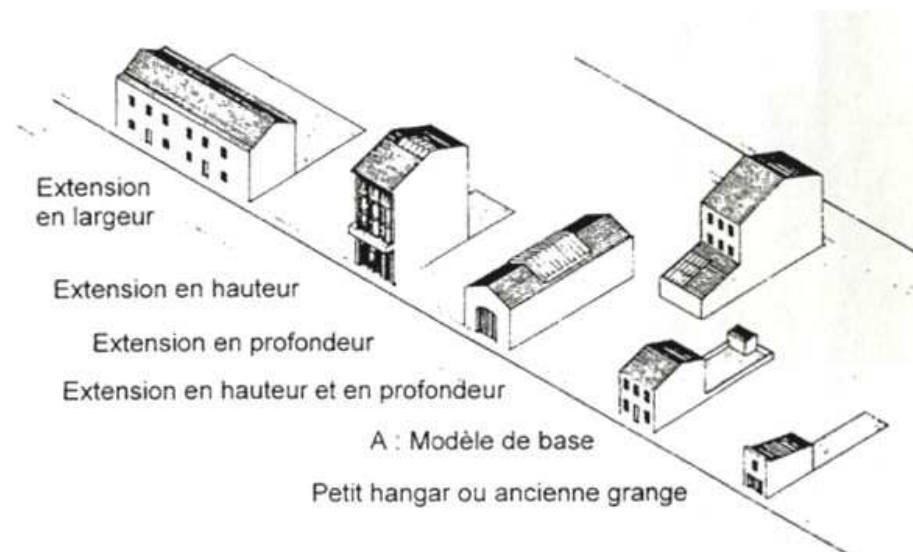
Occupation de la parcelle :

Variations d'occupation de la parcelle des constructions, ces exemples ne dressent en aucun cas un inventaire complet, mais des cas rencontrés le plus souvent :

- en A, le principe de base, le bâtiment est systématiquement aligné sur la rue, et occupe une grosse moitié de la profondeur de la parcelle. L'espace arrière est traité en jardin ou cour, en principe agrémenté d'un ou plusieurs bâtiments secondaires (bûcher, remise de jardin, poulailler, garage à vélo, chaufferie...)

Successivement de gauche à droite :

- Extension en largeur sur une grande parcelle : cet immeuble jumelé n'a qu'un étage, mais il existe sur ce principe des bâtiments plus hauts (immeubles collectifs, R+4, entrepôts...).
- Extension en hauteur : pour cet immeuble, l'espace en fond de parcelle n'est qu'une cour étroite car le bâtiment est assez profond. Ce dernier comporte une cage d'escalier centrale, éclairée par le haut, qui peut être assez spacieuse.
- Extension en profondeur : Cas d'un hangar occupant toute la parcelle, éclairé zénithalement. Il peut se passer de tout dégagement latéral ou arrière.
- Extension à la fois en hauteur et profondeur (au second plan) : ici un immeuble muni d'une arrière boutique au rez-de-chaussée. Ce cas est fréquent dans les zones denses, notamment aux abords de deux grands axes commerçants. Cette solution est celle qui rentabilise au maximum le volume qu'offre la parcelle courante.
- Le cas d'un petit hangar ou d'une ancienne grange transformé en garage. Sur cette figure, la parcelle est plus grande que le bâtiment. En fait, bien souvent, celui-ci n'a pas de dégagement. En fait, bien souvent, celui-ci n'a pas de dégagement, ou il peut être intégré à une parcelle beaucoup plus grande supportant un bâtiment principal, auquel il peut être ou non accolé.



Source : Etude préalable à la mise en place d'une ZPPAUP à Sainte-Foy-La-Grande, Vincent DUGIED

5. LES FORTIFICATIONS

Le mur d'enceinte circonscrivait la ville (périmètre : 1904 m) ; toute la maçonnerie était élevée en assises de pierres calcaires, l'épaisseur du mur étant en moyenne de 1,20 m, et la hauteur de 6 mètres. Le mur d'enceinte est formé de deux parements de moellons mi-durs en moyen appareil ; ils sont hourdés au mortier de chaux. Le remplissage est fait de déchets de pierre de taille, de fragments de briques, de gravillons, le tout lié par un mortier de chaux.

Ces remparts semblent avoir été démunis de meurtrières.

La ville était entourée à l'intérieur des remparts d'une rue appelée rue des Rondes.

Quatre portes principales coupaient les fortifications à l'intersection du mur et des axes principaux (la Porte du cimetière à l'ouest, la Porte de la Perrine au sud, la Porte de Bergerac ou des Frères à l'Est, et la Porte de la Mer (ou Porte de la Fontaine) au Nord.

Deux tours circulaires crénelées permettaient la protection des portes qui servaient de péage pour entrer dans la ville. Ces tours se trouvaient en avant du mur d'enceinte, auquel elles étaient reliées par des courtines. Une cinquième porte était percée dans l'angle sud-est de la ville, la Porte de Tourny ou de Pardailhan ; elle donnait accès au chemin de Saint-Philippe. Comme les autres portes, elle était épaulée de deux tours, qui différaient par leur forme carrée.

Les portes étaient reliées entre elles par des courtines qui couraient sur les murs, et des poternes étaient percées dans l'axe de la plupart des rues secondaires. Des tours se trouvaient sur le parcours des courtines, permettant ainsi la défense de la ville en des points situés à distance relativement régulière les uns des autres.

Source : Les fortifications de Sainte-Foy la Grande de M. et G. PONCEAU, dans Sainte-Foy-la-Grande et ses alentours, Ed. Bière, 1968.

Un fossé, large de 20 mètres environ, bordait extérieurement les remparts

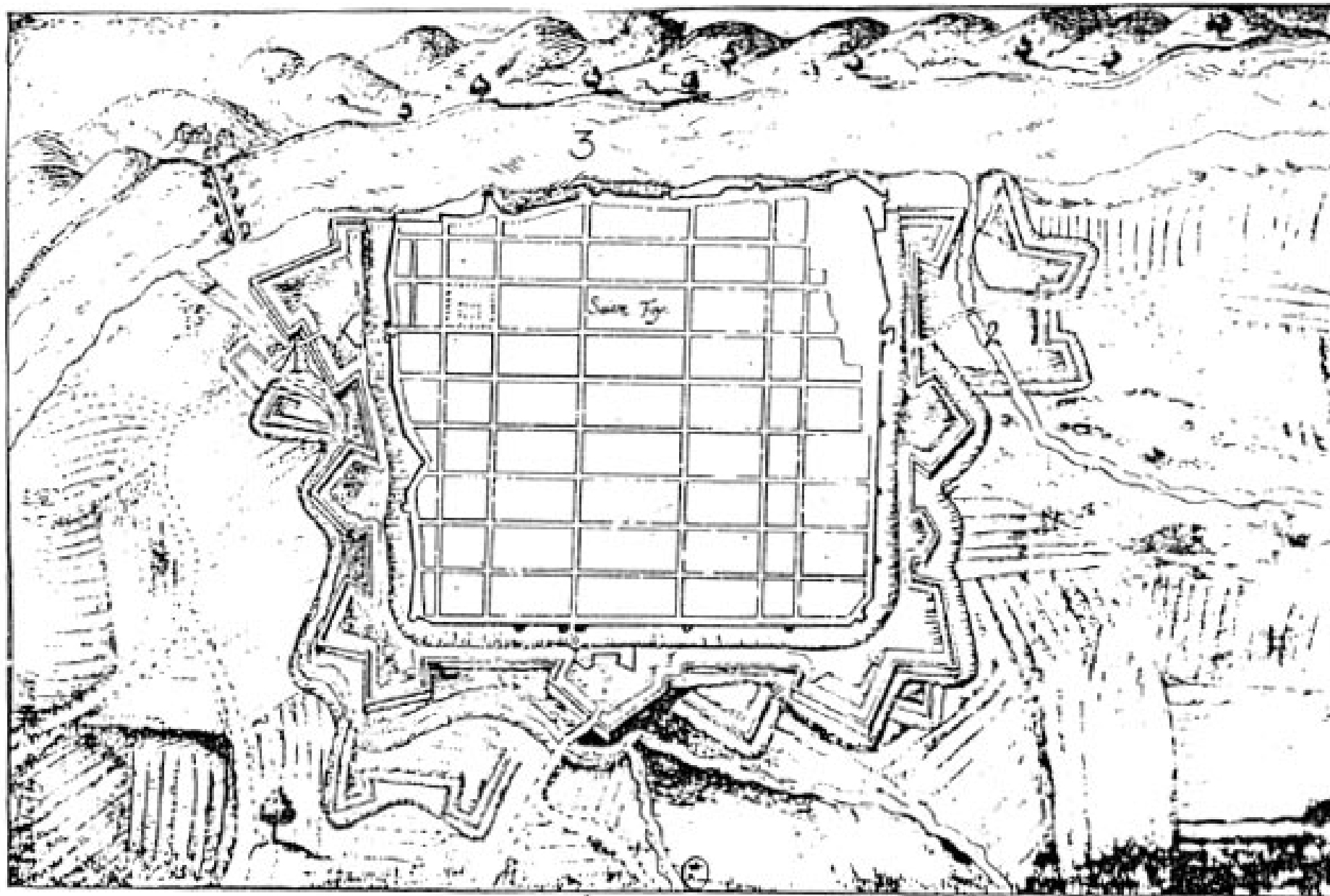
Alphonse de Poitiers fit construire, en même temps que les fortifications, un château fort dont il ne reste pas de traces.

Durant les guerres de religion (XVI^{ème}), on construit les ouvrages fortifiés flanquant la ville à l'est et à l'ouest, sur la Dordogne :

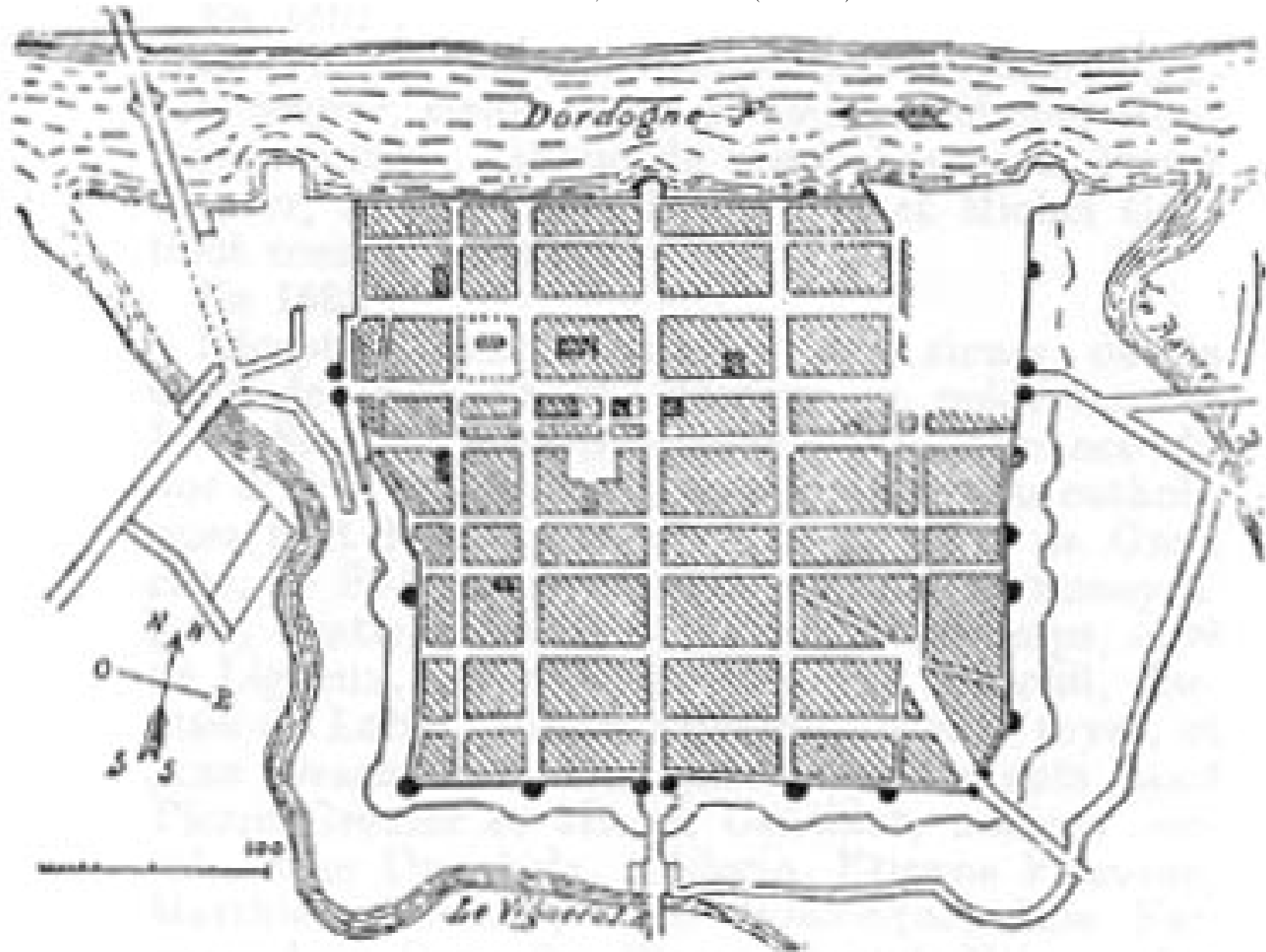
- au nord-est, la citadelle, dont une partie est dans le quartier d'Imbert et renferme la porte des Frères et les murs de la ville jusqu'à la rivière. Son bastion avancé est baigné à l'est par le ruisseau le Rance et au nord par la Dordogne ;

- au nord-ouest de la ville, baigné par le ruisseau le Veneyrol et la Dordogne, le fort de Coreilhe avec ses quatre bastions.

Henri IV, pour récompenser les consuls de Sainte-Foy du zèle qu'ils mirent à construire ces forteresses, les anoblit. Les signes de noblesses sont une tourelle accolée au logis de la personne. Deux de ces tourelles subsistent encore dans la rue principale.

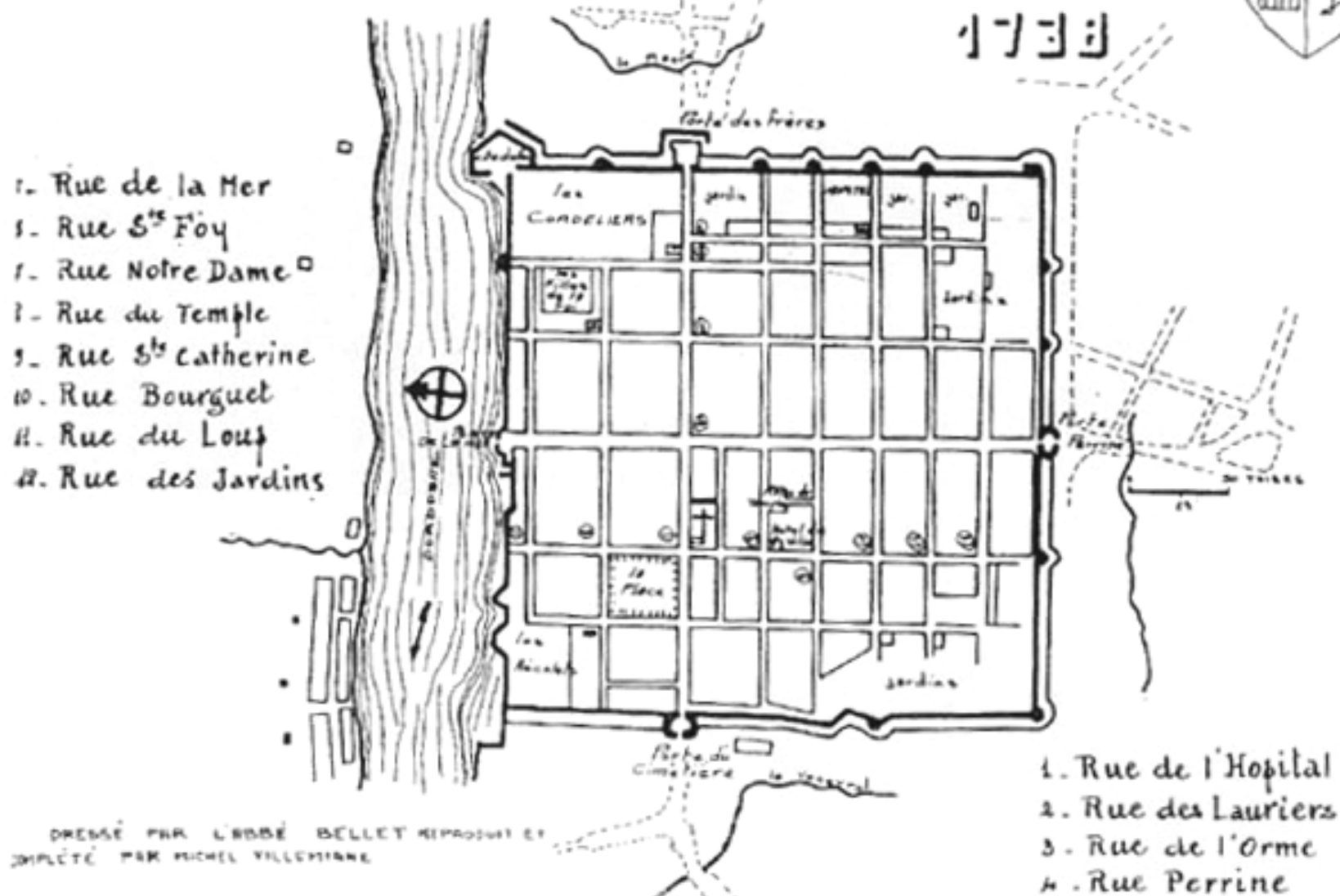


Projet de fortifications, non daté, source : AD



SAINTE-FOY au XVIème siècle d’après Léo Drouyn

PLAN DE SAINTE-FOY

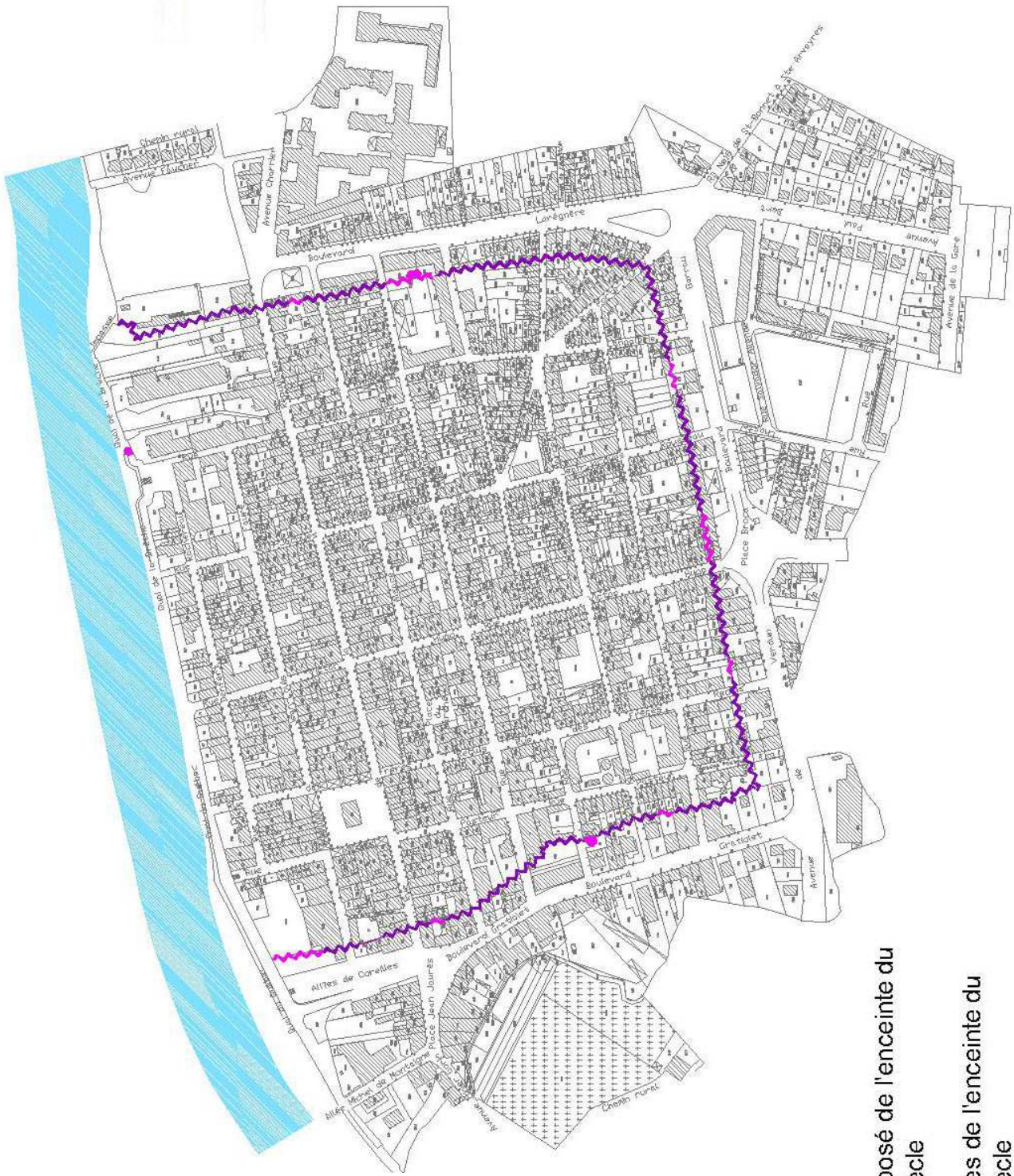


Plan de Sainte-Foy de 1738, dressé par l'abbé Bellet, reproduit et complété par Michel Villemiane.

LES FORTIFICATIONS EN 2007



PLAN DES FORTIFICATIONS EN 2007



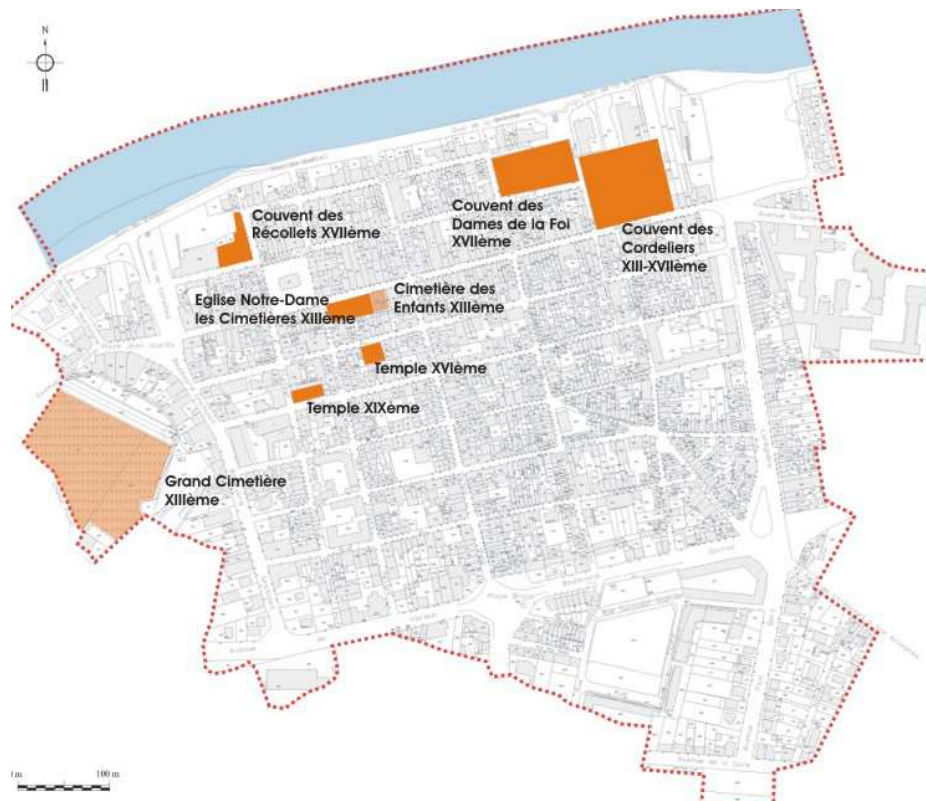
Tracé supposé de l'enceinte du
XIII^{ème} siècle

Les vestiges de l'enceinte du
XIII^{ème} siècle



6. SAINTE FOY, CENTRE RELIGIEUX :

LOCALISATION DES EDIFICES RELIGIEUX



Source : GHECO, 2006

Créée sur un site primitivement choisi par les Bénédictins de l'abbaye Sainte-Foy de Conques en Rouergue, la bastide connut de nombreuses luttes religieuses.

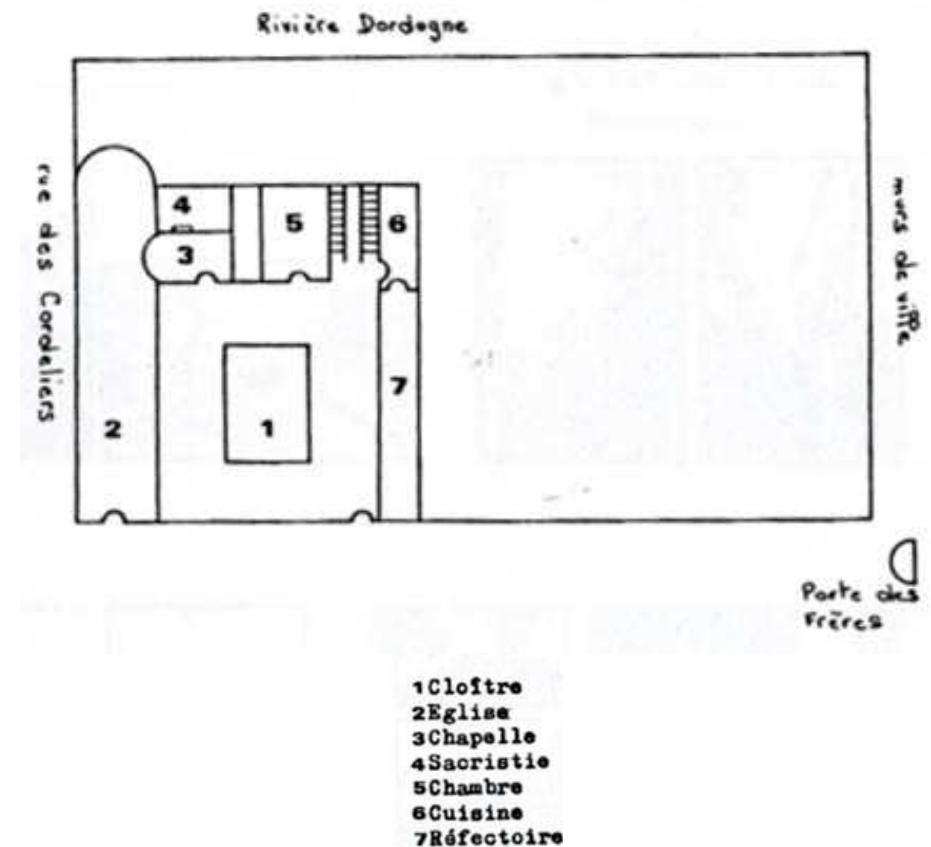
Les Hospitaliers ou Templiers s'installèrent également dès la création de la Bastide de Sainte-Foy.

Vers 1630, les Récollets, par lettre patente de Louis XIII, purent s'installer au nord-ouest de la ville sur un terrain concédé par les Cordeliers.

Le Couvent des Dames de la Foi fut instauré par lettre patente de Louis XIV. Il était destiné à l'éducation des jeunes filles nouvellement converties.

Le Couvent des Cordeliers :

L'ordre des Frères Mineurs ou Franciscains était installé à la fin du XIIIème siècle à Sainte-Foy ; leur couvent était situé au nord-est de la ville et donna son nom à la Porte des Frères. Sa construction fut contemporaine de la création des remparts et de la ville.



Plan des Cordeliers pour transformer en caserne – 1762

Source : Chronique architecturale d'une petite ville, Anne THIBAUT-DELMAS, 1976

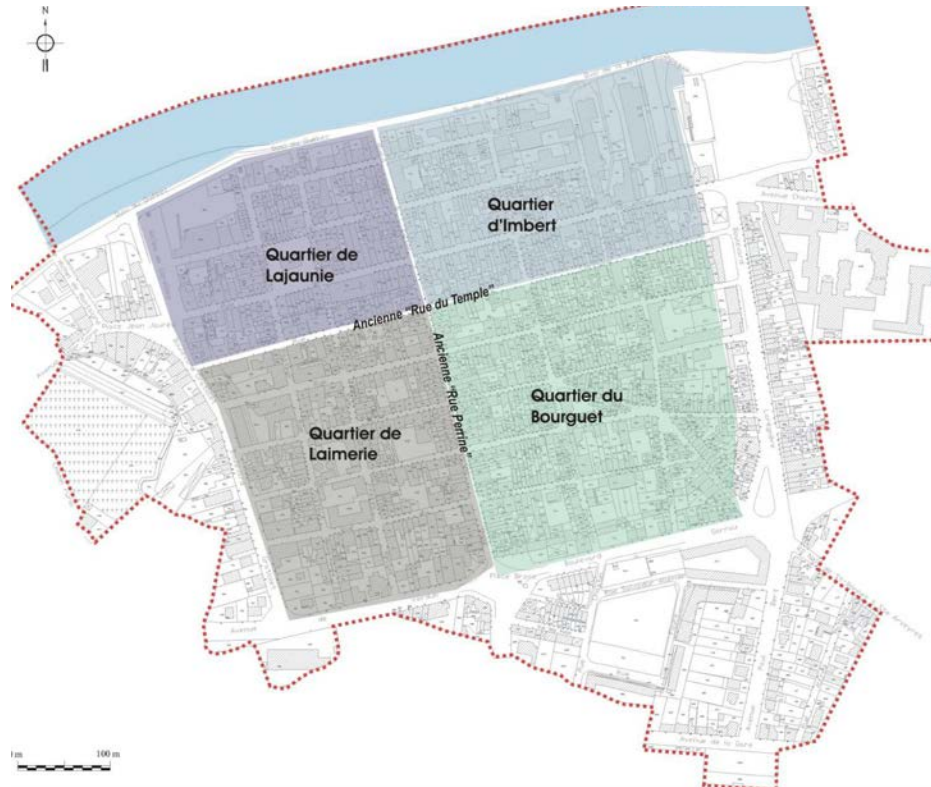
Le couvent des Récollets :

Il ne subsiste du Couvent des Récollets que très peu de traces. Seule reste visible l'entrée de l'église sur la façade nord-est (rue Louis Pasteur), alors que la majeure partie des bâtiments restants ont été investis par les chais « Grenouilleau » en 1821.



7. DIVISION DE LA VILLE EN QUARTIERS

PLAN DES QUARTIERS



Source : GHECO, 2006

Division de la ville en quartiers :

La rue Perrine et la rue du Temple divisent la ville en quatre quartiers :

- celui du sud-ouest porte le nom de « quartier de Laimerie »,
- celui du sud-est « quartier du Bourguet »,
- celui du nord-est, « quartier d'Imbert »,
- celui du nord-ouest « quartier de Lajaurie »

Le réseau viaire et ses évolutions :

Dans les bastides, villes nouvelles, le terrain n'est pas cher et les rues sont assez larges : Sainet-Foy : 30 pieds, soit 10 mètres.

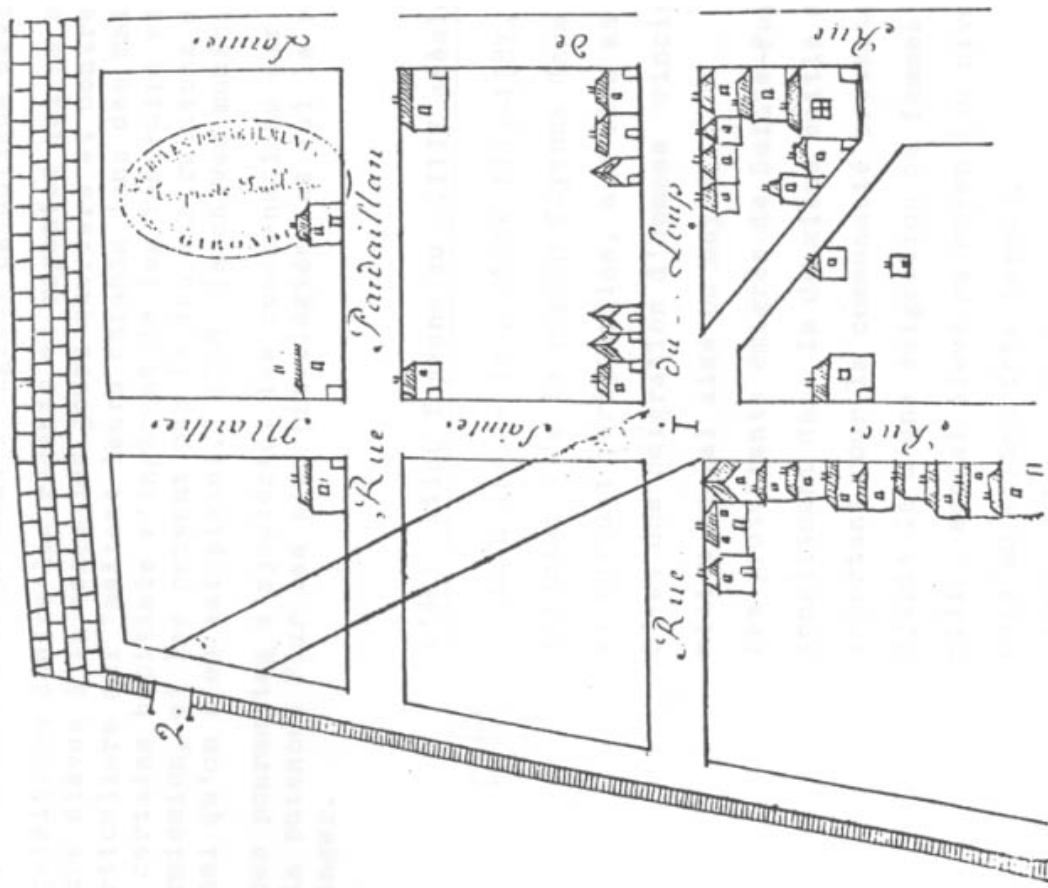
La chaussée a un profil en cuvette pour l'écoulement des eaux. Ce n'est que vers 1730 que l'on commença à paver les rues pour faciliter la marche des piétons.

En 1754, on procède à l'ouverture de la Porte de Pardailhan et au tracé de la rue de Pardailhan.

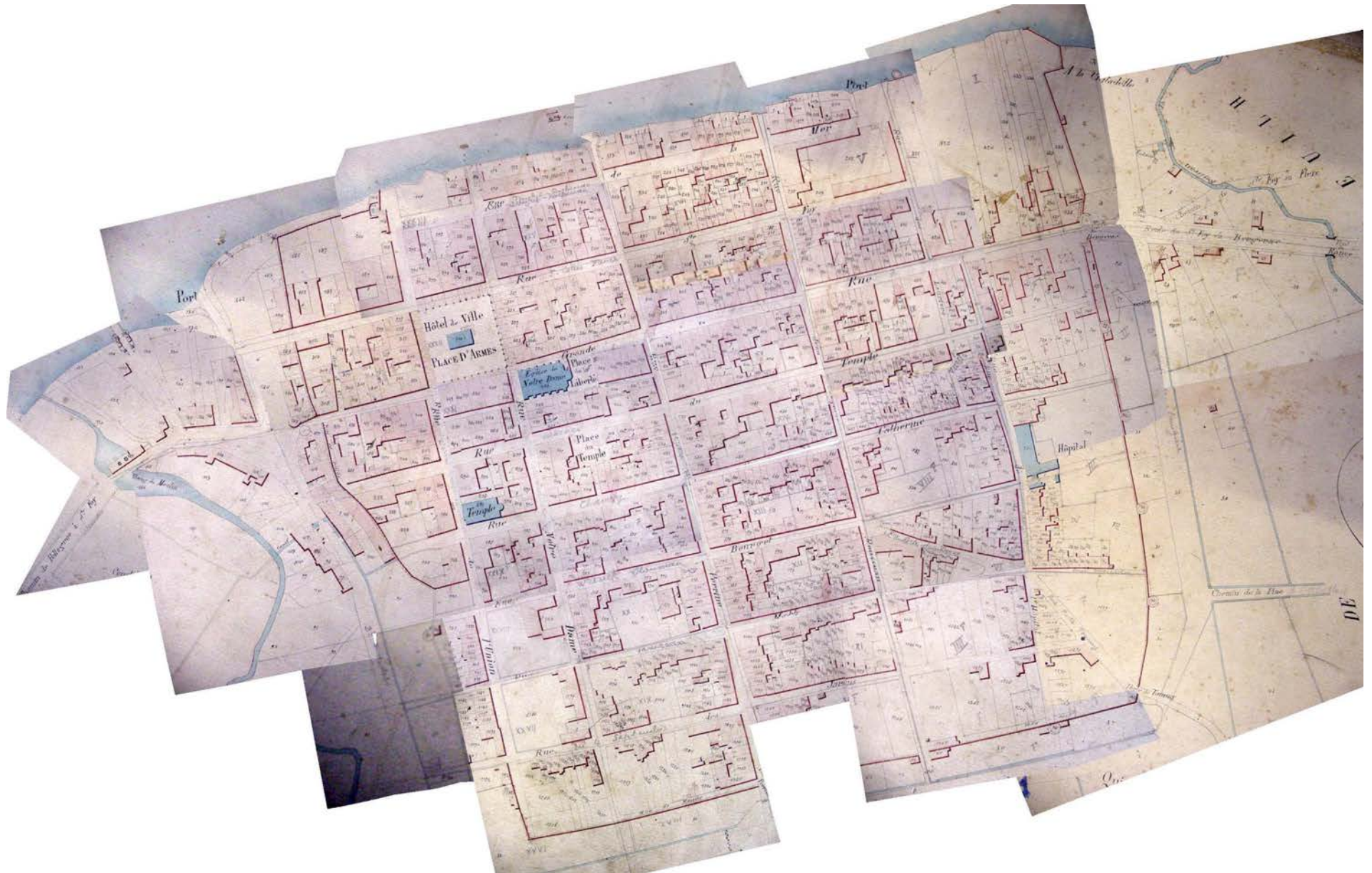
La communauté décide d'ouvrir la Porte de Pardailhan située au centre des allées afin d'éviter les dégradations commises par les bouviers et voyageurs qui viennent de Saint-Philippe, Ligueux et Saussignat...

« Cette ouverture, outre le bien qui en résultera pour lesdites allées, en entraînera un autre bien plus important, attendu que ce quartier de ville depuis la clôture de ladite porte se trouve entièrement isolé et dénué d'habitants ; les maisons qui étaient dans ce quartier ayant été abandonnées et tombées en ruines et les places d'icelles converties en jardin au lieu que, cette porte étant une fois réouverte, ce quartier de ville se repeuplerait et on y verrait régner quelque commerce surtout en formant sur lesdits jardins une rue qui, partant de ladite porte, doit aboutir à la place de l'ancien marché où aboutissent encore trois autres différentes rues, ce qui tournerait au profit des habitants dudit quartier qui gémissent dans une affreuse misère » (archives municipales).

——— Rue qui fut faulx
 ouvert depuis la porte
 Pardailhan, jusqu'à -
 l'ancien marché, sur
 24. pieds de large.
 Sur 54. Toises de
 long.
 1. Ancien Marché
 2. La Cour-Carrée
 ou porte Pardailhan



(Source : Etude de requalification fonctionnelle de la ceinture de boulevards).



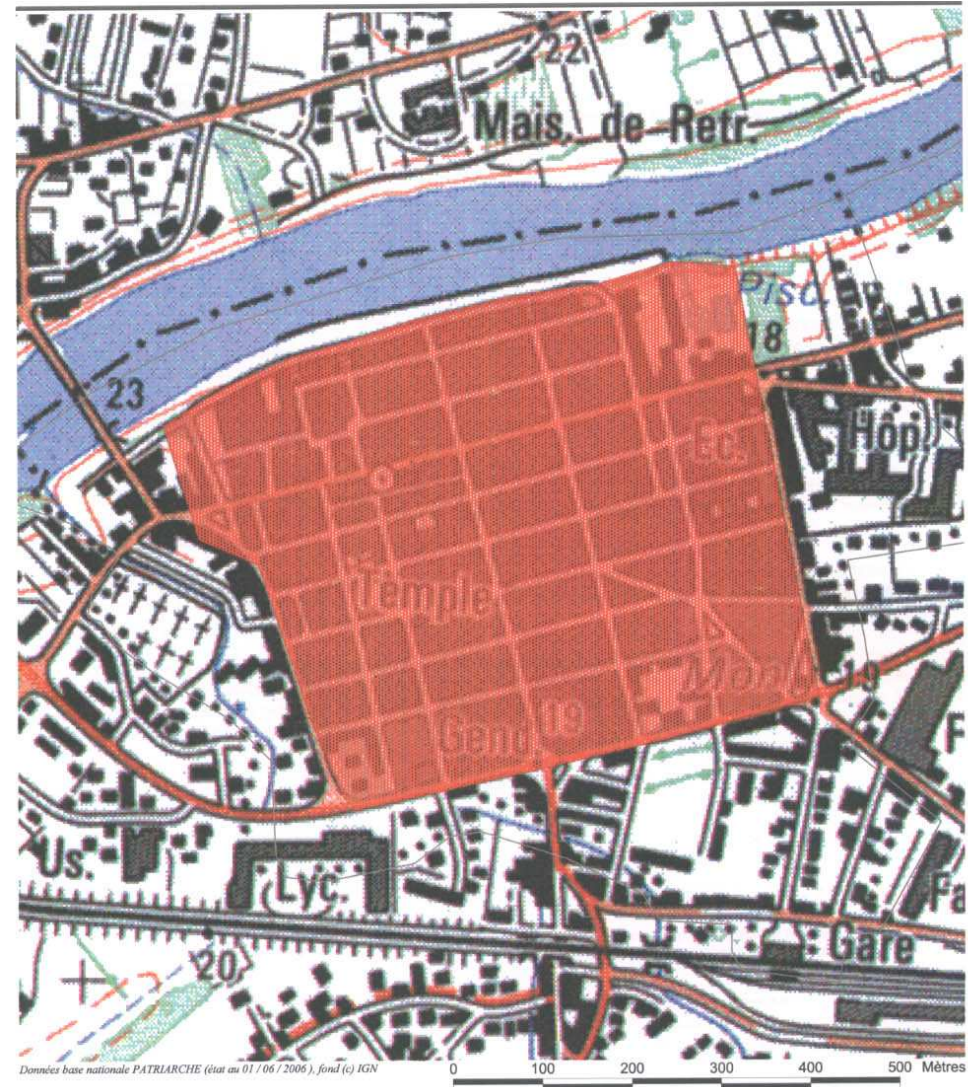
Cadastré napoléonien – Source : Archives municipales

8. LES SITES ARCHÉOLOGIQUES RECENSES PAR LA DRAC



Liste des zones sensibles :

Le bourg : vestiges médiévaux (bastide, église, rempart, etc...) et modernes (atelier de potier).



Source : DRAC, juin 2006

9. MONUMENTS HISTORIQUES

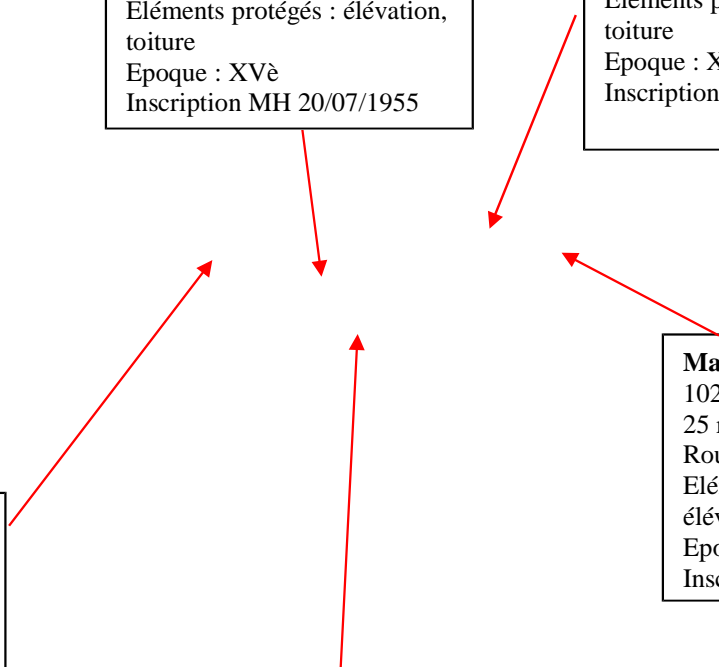
Maison
58 rue de la République /
23/25 rue Victor Hugo
Eléments protégés : élévation,
toiture
Epoque : XV^e
Inscription MH : 20/07/1955

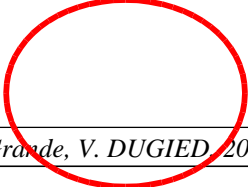
Maison à pans de bois
94-96 rue de la République
Eléments protégés : élévation,
toiture
Epoque : XV^e
Inscription MH : 20/07/1955

Maison dite Tour du Temple
24 rue des Frères Reclus
Eléments protégés : Tour
Epoque : XIII^e – XIV^e
Inscription MH : 07/04/1967

Maison d'angle à tourelle
102 rue de la République /
25 rue Jean-Jacques
Rousseau
Eléments protégés : tourelle,
élévation, toiture
Epoque : XV^e – XVI^e
Inscription MH : 20/07/1955

Maison d'angle à tourelle
53 rue de la République /27 rue
Victor Hugo
Eléments protégés : Tourelle,
élévation, toiture
Epoque : XVI^e
Inscription MH : 20/07/1955





Source : Etude préalable à la mise en place d'une ZPPAUP à Sainte-Foy-la-Grande, V. DUGIED, 2004

Localisation cadastrale : parcelle 620

Rue des Frères Reclus, 24

MAISON DITE TOUR DU TEMPLE

MONUMENT HISTORIQUE

Maison dite Tour du Temple

Éléments protégés : Tour

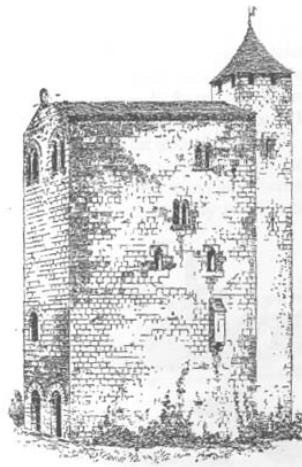
Epoque de construction : 13^e, 14^e

Inscription par arrêté du 7 avril 1967

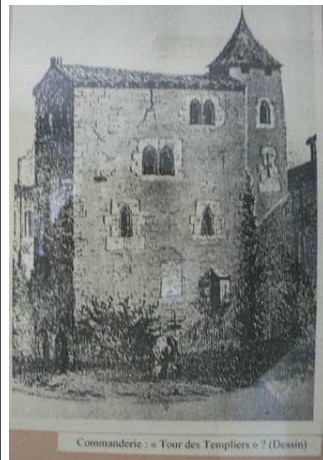
« Commanderie des Templiers » ou « Maison Forte » (1280-1310)

Les Hospitaliers ou Templiers s'installèrent dès la création de la bastide de Sainte-Foy.

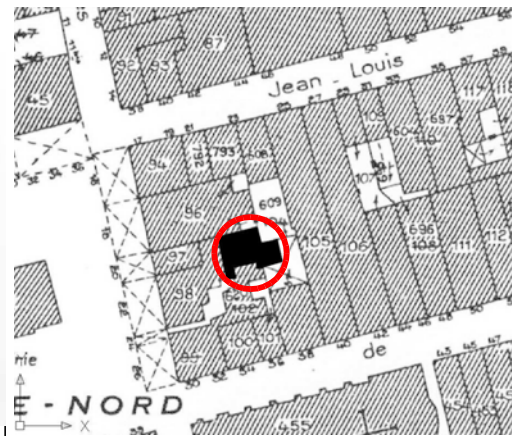
Dans une note publiée dans la *Revue Historique de Bordeaux* en 1962, Edmond Douat en fit une nouvelle description illustrée de photographies où il relève au passage les modifications intervenues depuis le XIX^e s. et les approximations des deux auteurs. Même si plusieurs ouvertures ont disparu – en particulier les portes de la face occidentale donnant accès au rez-de-chaussée aveugle et au premier étage ainsi que les baies géminées des différentes façades – la maison des prêtres, inscrite à l'inventaire des Monuments historiques depuis 1967, existe toujours. On peut cependant passer près d'elle sans la voir : elle se trouve en effet complètement enclavée dans l'îlot compris entre les rues des Frères Reclus, Jean-Louis Faure, de la République et Victor Hugo (N du plan de Léon Drouyn) ; aucune rue n'y conduit plus. A ce titre, la vue laissée par Léo Drouyn est trompeuse : l'édifice y apparaît totalement dégagé, ce qui n'était déjà plus le cas au siècle dernier. Une telle vue ne serait réalisable aujourd'hui que depuis le clocher de l'église voisine.



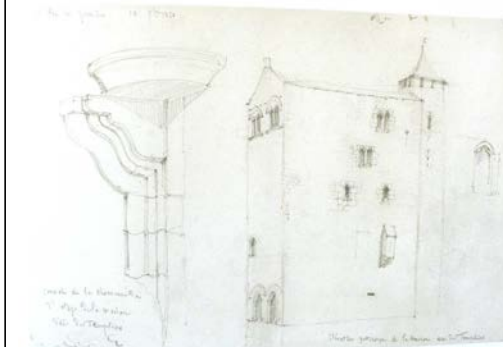
Gravure de Leo Drouyn



Commanderie : « Tour des Templiers » ? (Dessin)



Localisation cadastrale



Croquis Léo Drouyn



Photo GHECO, 2005



MAISON D'ANGLE A TOURELLE

100 rue de la République / 23-25 rue Jean-Jacques Rousseau

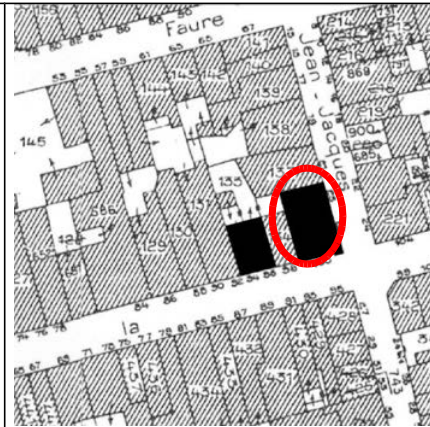
Localisation cadastrale : parcelle AB 135

MONUMENT HISTORIQUE

Epoque de construction : 15^e s, 16^e s
 Propriété d'une personne privée
 Eléments protégés : Tourelle, élévation, toiture
 Inscrit MH par arrêté du 20 juillet 1955

Historique :

Henri IV, pour récompenser les consuls de Sainte-Foy du zèle qu'ils mirent à construire la citadelle et le fort de Coreilhe, les anoblit. Les signes de noblesse sont une tourelle accolée au logis de cette personne ; seules deux de ces tourelles subsistent encore dans la rue principale.



Localisation cadastrale

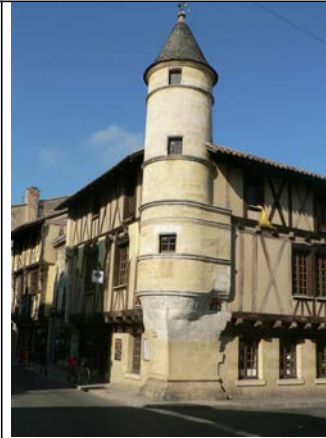


Photo GHECO, 2005



Photo GHECO, 2005

MAISON D'ANGLE A TOURELLE

27-29 rue Victor Hugo / Rue de la République, n°53

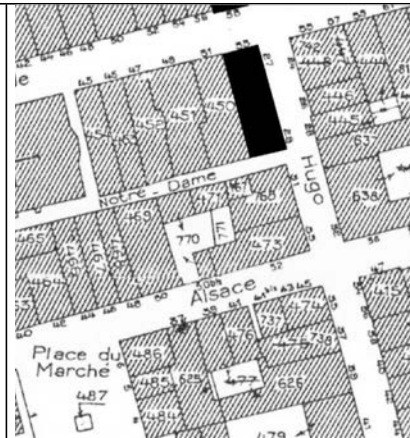
Localisation cadastrale : parcelle 449

MONUMENT HISTORIQUE

Maison d'angle à tourelle
 Eléments protégés : Tourelle, élévation, toiture
 Epoque de construction : 16^e s
 Propriété d'une personne privée
 Inscription MH par arrêté du 20 juillet 1955

Historique :

Henri IV, pour récompenser les consuls de Sainte-Foy du zèle qu'ils mirent à construire la citadelle et le fort de Coreilhe, les anoblit. Les signes de noblesse sont une tourelle accolée au logis de cette personne ; seules deux de ces tourelles subsistent encore dans la rue principale.



Localisation cadastrale



Photo GHECO, 2005



Photo GHECO, 2005

Rue de la République, n°94-96

Localisation cadastrale : parcelles AB 132-133

MONUMENT HISTORIQUE

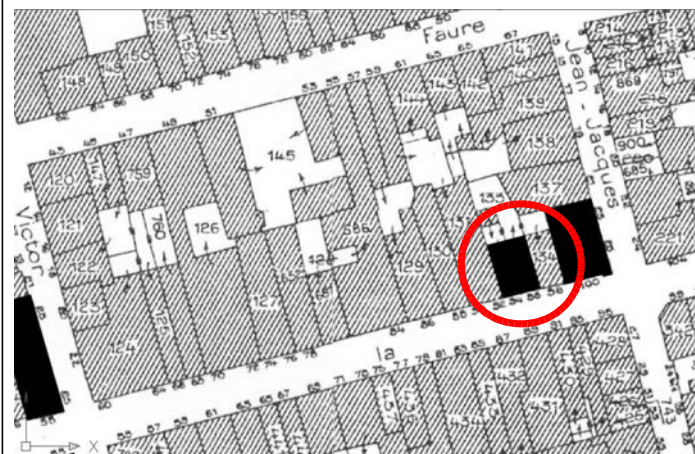
Epoque de construction : 15^e siècle

Propriété d'une personne privée

Eléments protégés : Elévation, toiture

Inscrit Monument Historique par arrêté du 20 juillet 1955

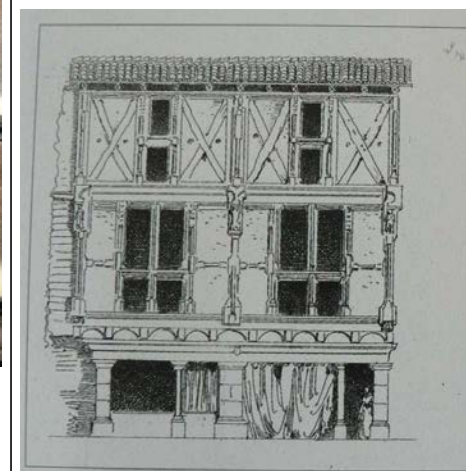
Notes de Léo Drouyn (19 septembre 1860): Elle se compose de deux étages au dessus du rez-de-chaussée dans lesquels rentraient des portes à coulisse. Sur ces pilastres s'appuie un énorme poitrail couvert de moulures et supportant les solives du plancher du 1^{er} étage ; un autre poitrail, couvert aussi de moulures, sépare cet étage du second. Les deux étages sont encadrés par deux pilastres richement sculptés ; ils sont divisés en deux parties verticales par un troisième pilastre semblable aux deux autres ; ce qui forme quatre encadrements dans chacun desquels s'ouvre une grande fenêtre. Celles du premier étage sont divisées en quatre par deux meneaux en croix ; celles du haut, beaucoup plus petites, n'ont qu'un meneau horizontal. Les pieds droits de ces fenêtres sont décorés de pilastres à clochetons appuyés sur des culs-de-lampe représentant des têtes humaines, ou formés de simples moulures en retrait. Les trois piliers principaux reposent sur des culs-de-lampe sculptés : celui du milieu n'existe plus, celui de droite est un personnage qui paraît écrasé par le poids qu'il supporte, l'autre est un chien qui ronge un os. Au milieu des pilastres on voit des personnages nus ou habillés. Des madriers en croix de Saint-André maintiennent au deuxième étage les pilastres dans une position verticale. Cette position est maintenue, au premier étage, par des pièces de bois horizontales et enrichies de moulures. Cette maison est un des plus riches spécimens de constructions en bois élevées à la fin du XV^e siècle dans nos contrées.



Localisation cadastrale



Photo GHECO, 2005



Croquis Léo Drouyn

58 rue de la République / 25-23 rue Victor Hugo

Localisation cadastrale : parcelle 115

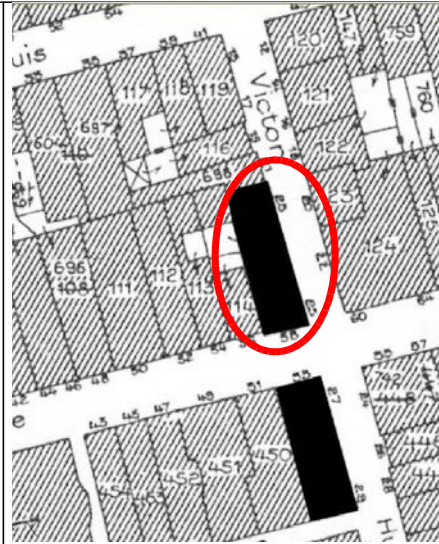
MONUMENT HISTORIQUE

Epoque : 15^e siècle

Eléments protégés : Elévation ;
toiture

Propriété d'une personne privée.

Inscription MH par arrêté du 20
juillet 1955.



Localisation cadastrale



10. TYPOLOGIE DU BÂTI

- 1 Vestiges de l'enceinte du XIIIème
- 2 Maisons à pans de bois
 - 2a Petites maisons à pans de bois
 - 2b Grandes maisons avec pignons à pans de bois
- 3 Maisons en pierre de type gothique
- 4 Maisons XVIè – XVIIè
- 5 Maisons XVIIIè - début XIXè à forte modénature
- 6 Maisons XVIIIè - début XIXè à façade classique en pierre de taille
- 7 Maisons XVIIIè – XIXè à façade en moellons
- 8 Maisons XIXè éclectiques
- 9 Maisons individuelles XXè
- 10 Immeubles collectifs XXè
- 11 Chais – Hangars – garages
- 12 Vitrines anciennes
- 13 Petit patrimoine architectural
- 14 Patrimoine fluvial

TYPLOGIE ARCHITECTURALE

PETITES MAISONS AVEC PIGNONS A PANS DE BOIS DE BOIS

DESCRIPTION GENERALE

SITUATION	Le cœur de la bastide	
IMPLANTATION	Alignement	Oui
	Limites séparatives	Oui
	Sens faitage	Parallèle à la voie
VOLUMETRIE	Nombre de volumes	Un
	Nombre de niveaux	Deux ou trois simple
	Forme toiture	

ETUDE DU BATI

Façade

Ordonnancement	Non
Nbre de travées	Deux à quatre
Matériaux	Bois et enduit -torchis
Modénature	Bois sculpté
Autre	

Ouvertures

Forme/ Matériaux	Suivant le pan de bois Bois peint ou lasuré
Fermeture	

Toiture

Matériaux	tuile
Autres éléments	

COMMENTAIRES

Certaines maisons nécessitent une restauration complète ;à voir pour les pan de bois partiels



TYPLOGIE ARCHITECTURALE

GRANDES MAISONS AVEC PIGNONS A PANS DE BOIS

DESCRIPTION GENERALE

SITUATION	Au cœur de la bastide	
IMPLANTATION	Alignement Limites séparatives Sens faitage	Oui Oui Maison d'angle
VOLUMETRIE	Nombre de volumes Nombre de niveaux Forme toiture	Un Trois et plus

ETUDE DU BATI

Façade

Ordonnement	Non
Nbre de travées	Quatre et plus
Matériaux	Bois –enduit-torchis
Modénature	Reprise moderne
Autre	Bois sculpté

Ouvertures

Forme/	Suivant le pan de bois
Matériaux	Bois peint ou vernis
Fermeture	Volet intérieur

Toiture

Matériaux	tuile
Autres éléments	

COMMENTAIRES

Des transformations sur les demi-maisons posent le problème de la restauration de ces édifices remarquables ; toute intervention nécessitera un projet global



TYPOLOGIE ARCHITECTURALE

MAISONS EN PIERRE DE TYPE « GOTHIQUE »

DESCRIPTION GENERALE

SITUATION	La bastide	
IMPLANTATION	Alignement Limites séparatives Sens faitage	Oui Oui Parallèle à la rue principale
VOLUMETRIE	Nombre de volumes Nombre de niveaux Forme toiture	Un Un Simple- un pan

ETUDE DU BATI

Façade

Ordonnancement Nbre de travées	Non Variable
Matériaux Modénature	Pierre appareillée et moellons
Autre	

Ouvertures

Forme/ Matériaux	Arcs gothiques Bois et métal
Fermeture	

Toiture

Matériaux	Tuile creuse
Autres éléments	

COMMENTAIRES

Il n'existe qu'un seul édifice restant de cette
Epoque
A suivre l'évolution, car les occupations changent



TPOLOGIE ARCHITECTURALE

MAISONS XVIème-XVIIème

DESCRIPTION GENERALE

SITUATION	Dans la bastide	
IMPLANTATION	Alignement Limites séparatives Sens faitage	Oui Oui Parallèle à la voie
VOLUMETRIE	Nombre de volumes Nombre de niveaux Forme toiture	un Deux plus combles simple

ETUDE DU BATI

Façade

Ordonnancement Nbre de travées	Non Variable
Matériaux	Pierres de taille (ou moellons partiellement)-assises irrégulières
Modénature	Pour les ouvertures principales – le dessin dépend des époques
Autre	Eléments remarquables

Ouvertures

Forme/ Matériaux	Bois peint
Fermeture	

Toiture

Matériaux	Tuile creuse et ardoise
Autres éléments	Débords de toiture

COMMENTAIRES

Chacun de ces immeubles doit être l'objet d'études détaillées préliminaires à tout projet de restauration



17, rue des Frères Reclus



33, rue Denfert Rochereau

TYPLOGIE ARCHITECTURALE

MAISONS XVIIIème – DÉBUT XIXème À FORTE MODÉNATURE

DESCRIPTION GENERALE

SITUATION	Dans la bastide	
IMPLANTATION	Alignement Limites séparatives Sens faitage	Oui Oui Parallèle à la voie
VOLUMETRIE	Nombre de volumes Nombre de niveaux Forme toiture	Un Trois simple

ETUDE DU BATI

Façade

Ordonnancement	Oui
Nbre de travées	Trois à cinq (ou plus)
Matériaux	Pierre de taille
Modénature	Très importante pour le parement, les entourages, les bandeaux, corniches, etc..
Autre	Balcons ouvragés

Ouvertures

Forme/ Matériaux	Bois peint-dessins à six carreaux le plus souvent
Fermeture	Volets pleins ou persiennes

Toiture

Matériaux	Tuile creuse
Autres éléments	Génoises

COMMENTAIRES

Les pierres de taille ne doivent jamais être peintes ; les éléments de portes, menuiseries anciennes doivent être restaurés



20, rue Jean-Louis Faure



16, rue Denfert Rochereau



14, Place Jean Jaurès

TYPOLOGIE ARCHITECTURALE

MAISONS XVIIIème – DÉBUT XIXème FAÇADES CLASSIQUES EN PIERRE DE TAILLE

DESCRIPTION GENERALE

SITUATION	Dans la bastide et ses faubourgs	
IMPLANTATION	Alignement	Oui
	Limites séparatives	Oui
VOLUMETRIE	Sens faitage	Parallèle à la voie
	Nombre de volumes	un
	Nombre de niveaux	Deux à trois
	Forme toiture	Simple

ETUDE DU BATI

Façade

Ordonnancement	Oui
Nbre de travées	Trois à cinq
Matériaux	Pierre de taille-appareillage régulier –entourage en pierre
Modénature	Variable-quelques éléments
Autre	

Ouvertures

Forme/	Bois peint
Matériaux	Bois plus ou moins coloré
Fermeture	Bois peint

Toiture

Matériaux	Tuile creuse
Autres éléments	Cheminées brique et pierre

COMMENTAIRES



16, Place Jean Jaurès



5, rue Jean-Louis Faure

TYPOLOGIE ARCHITECTURALE

MAISONS XVIIIème – XIXème – FAÇADES EN MOELLONS

DESCRIPTION GENERALE

SITUATION	Dans la bastide et à l'extérieur	
IMPLANTATION	Alignement	Oui
	Limites séparatives	Oui
	Sens faitage	Parallèle à la voie
VOLUMETRIE	Nombre de volumes	un
	Nombre de niveaux	Deux à trois
	Forme toiture	simple

ETUDE DU BATI

Façade

Ordonnancement	Oui
Nbre de travées	Deux le plus souvent
Matériaux	Enduit au nu des pierres ou en retrait suivant le type d'encadrement
Modénature	Quelques éléments surtout pour les petits châssis en attique
Autre	

Ouvertures

Forme/ Matériaux	Bois peint
Fermeture	En bois, volets pleins ou persiennés

Toiture

Matériaux	Tuile creuse
Autres éléments	

COMMENTAIRES

Les maçonneries doivent toujours être enduites ; à éviter les enduits ciments –les entourages de pierre ne doivent pas être peints



TYPOLOGIE ARCHITECTURALE

MAISONS XIXème, « ÉCLECTIQUES »

DESCRIPTION GENERALE

SITUATION	Centre bastide et faubourgs	
IMPLANTATION	Alignement Limites séparatives Sens faîtage	Oui Oui Le plus souvent parallèle à la voie
VOLUMETRIE	Nombre de volumes Nombre de niveaux Forme toiture	un ou plusieurs deux peut être complexe

ETUDE DU BATI

Façade

Ordonnancement	Oui
Nbre de travées	Deux à trois
Matériaux	Pierre, brique
Modénature	Importante, détails et composition en fonction du caractère de l'édifice
Autre	

Ouvertures

Forme/ Matériaux	Bois peint
Fermeture	Bois peint et métal pour persiennes

Toiture

Matériaux	tuile creuse, ardoise
Autres éléments	Frontons, tourelles, cheminées décorées

COMMENTAIRES

Dans la bastide, on trouve beaucoup d'immeubles très intéressants, qui ont remplacé des constructions plus anciennes
Les commerces sont accompagnés d'inscriptions et de décors à conserver



TYPOLOGIE ARCHITECTURALE

VILLAS XIXème – début XXème

DESCRIPTION GENERALE

SITUATION	A l'extérieur de la bastide Dans le quartier de la gare	
IMPLANTATION	Alignement Limites séparatives Sens faitage	
VOLUMETRIE	Nombre de volumes Nombre de niveaux Forme toiture	

ETUDE DU BATI

Façade

Ordonnancement	Non
Nbre de travées	Variable
Matériaux	Moellons, brique, pierre avec des Appareillages variés
Modénature	Importante – nombreux détails
Autre	

Ouvertures

Forme/ Matériaux	Bois peint
Fermeture	Bois peint

Toiture

Matériaux	Tuiles mécaniques- ardoise
Autres éléments	

COMMENTAIRES

A maintenir les dispositions originelles et en particulier les ouvertures
Les clôtures sont aussi à conserver ainsi que les jardins dégagant des perspectives sur les façades principales



DESCRIPTION GENERALE

SITUATION	A l'Est du Jardin Public	
IMPLANTATION	Retrait par rapport à la voie	
VOLUMETRIE	R+2	

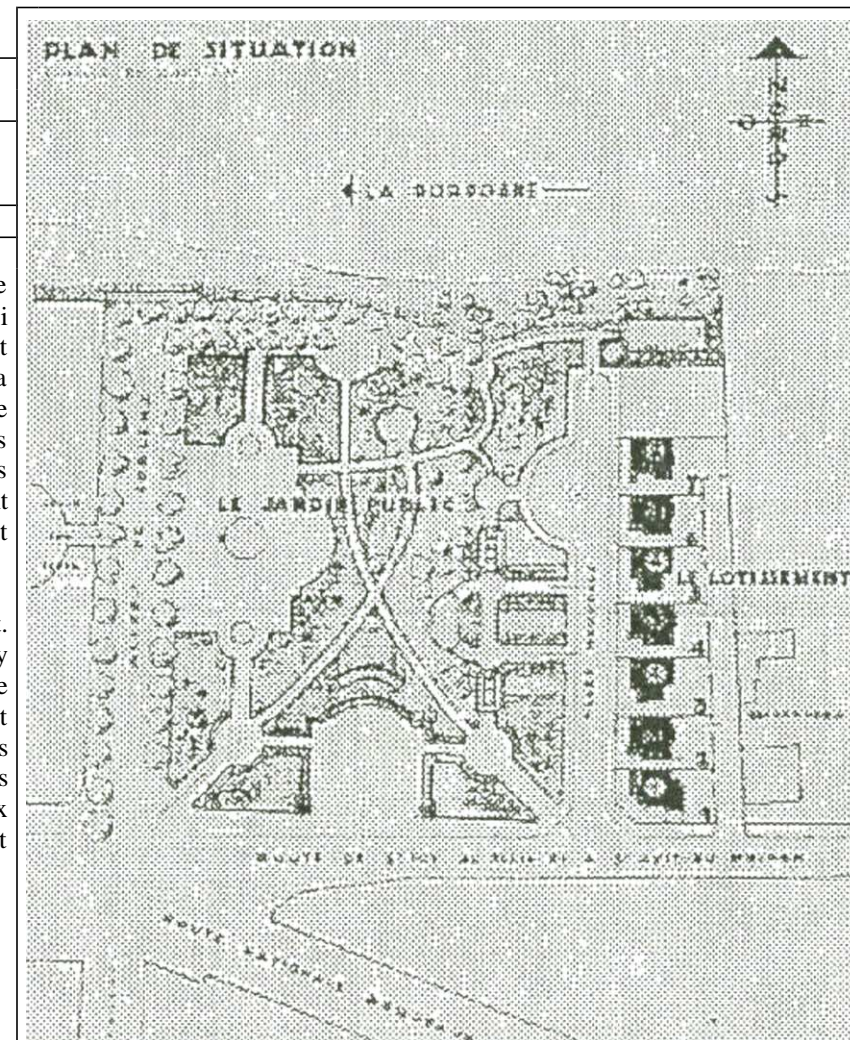
En février 1934, le Conseil Municipal de Sainte-Foy-La-Grande a voté le programme d'aménagement du lotissement établi par M. Barrière, géomètre expert à Sainte-Foy, ainsi que le cahier des charges définissant les conditions particulières auxquelles seront soumises le vendeur et le ou les acquéreurs. Il y est précisé que tout acquéreur devra terminer la construction extérieure de la maison dans un délai de 3 ans. « Il sera libre de choisir le type et le mode de construction qui lui conviendra le mieux pourvu que les bâtiments présentent un aspect propre et agréable et soient conformes aux règlements sanitaires en vigueur. » Les façades établies sur un alignement précisément défini, seront construites avec des matériaux durs et agréés par le Conseil Municipal de Sainte-Foy et devront donner sur la voie principale du jardin.

Les premières habitations sont quasiment identiques, aussi bien intérieurement qu'extérieurement. Leur style n'est pas sans rappeler l'architecture Art Déco et selon des avis autorisés on peut y déceler comme un clin d'œil – toutes proportions gardées – à l'architecte Mallet-Stevens. Ce dernier dans les années 20, étant un des premiers adeptes après Le Corbusier et Lurçat, du style dit international, employa systématiquement le béton armé, adopta des formes cubiques, avec des décrochements angulaires et donna de l'air et de la lumière à ses villas grâce à de larges baies vitrées. Malgré leur caractère résolument moderne pour l'époque et franchement insolite aux portes de la Bastide, ces maisons ont vite trouvé acquéreur, en raison de leur emplacement exceptionnel face au Jardin public et à proximité de la Dordogne. Deux des maisons ont été détruite lors de la seconde guerre mondiale, puis reconstruites après guerre.

On doit la création de cet ensemble résidentiel à Henri Faucher, maire de la ville de 1926 à 1935.

Source : *Les maisons du Jardin public* – Marie-Claire Boisseleau.

COMMENTAIRES



A maintenir les dispositions originelles et en particulier les ouvertures
Les clôtures sont aussi à conserver ainsi que les jardins dégageant des perspectives sur les façades principales

TPOLOGIE ARCHITECTURALE

IMMEUBLES COLLECTIFS XXème

DESCRIPTION GENERALE

SITUATION	Sur le tracé des anciens rempartset fossés de la bastide	
IMPLANTATION	Alignement Limites séparatives Sens faitage	Non non
VOLUMETRIE	Nombre de volumes Nombre de niveaux Forme toiture	Un Quatre simple

ETUDE DU BATI

Façade

Ordonnement	Oui
Nbre de travées	Plus de 15 Enduit
Matériaux	
Modénature	non
Autre	

Ouvertures

Forme/ Matériaux	Pvc et métal
Fermeture	

Toiture

Matériaux	
Autres éléments	

COMMENTAIRES

Sans intérêt particulier, mais ces « blocs » correspondent à une époque



TYOLOGIE ARCHITECTURALE

CHAIS, HANGARS ET GARAGES

DESCRIPTION GENERALE

SITUATION	Dans la bastide et sur les faubourgs	
IMPLANTATION	Alignement Limites séparatives Sens faitage	
VOLUMETRIE	Nombre de volumes Nombre de niveaux Forme toiture	

ETUDE DU BATI

Façade

Ordonnement	non
Nbre de travées	
Matériaux	Maçonnerie ou bois
Modénature	non
Autre	

Ouvertures

Forme/ Matériaux	Pas de généralités
Fermeture	Bois à l'origine

Toiture

Matériaux	tuile
Autres éléments	

COMMENTAIRES

Les bâtiments présentant des caractéristiques intéressantes comme des bardages bois de qualité devraient être conservés ; la transformation des autres bâtiments en logements est souhaitable



TYPOLOGIE ARCHITECTURALE

VITRINES ANCIENNES

Les vitrines anciennes, de qualité, sont le témoignage de la vitalité commerciale de la ville au XIXe s. et au début du XXe s. Elles sont à conserver, même si l'usage intérieur est modifié.



TYPOLOGIE ARCHITECTURALE

**PETIT PATRIMOINE ARCHITECTURAL :
PUITS, FONTAINES, CROIX...**



TYPOLOGIE ARCHITECTURALE

PATRIMOINE FLUVIAL



DETAILS PATRIMONIAUX

En plus de son architecture exceptionnelle dans la diversité de ses formes et de ses traitements de façade, la bastide est jalonnée par des éléments architecturaux qui caractérisent son architecture de qualité :

LES PORTES D'ENTREE :



LES FENETRES ET VOLETS



DETAILS PATRIMONIAUX

LES BALCONS :



LES VITRINES :



DETAILS PATRIMONIAUX

LES ELEMENTS SCULPTES :



LES ELEMENTS SCULPTES :



11. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

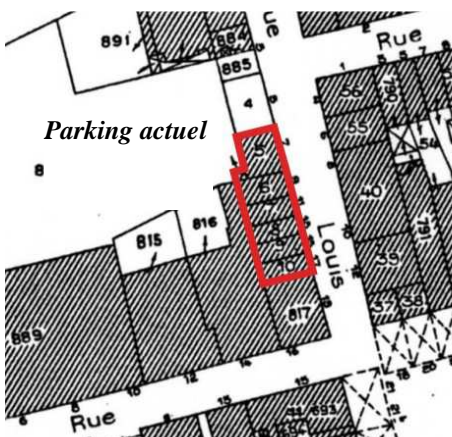
ANCIEN COUVENT DES RECOLLETS

A gauche et jusqu'à la rivière s'étendait le domaine des Récollets, ordre religieux. Devenu bien national à la Révolution, l'ensemble fut vendu en 1791. Une fabrique de tabac s'y installa.

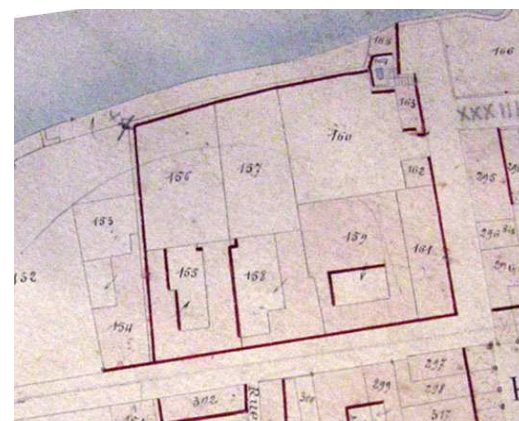
Il ne subsiste du Couvent des Récollets que très peu de traces.

Seule reste visible l'entrée de l'église sur la façade nord-est (rue Louis Pasteur), alors que la majeure partie des bâtiments restants ont été investis par les chais « Grenouilleau » en 1821.

Les bâtiments qui composaient ce « moulon » de la bastide (jusqu'en juillet 95) constituaient les chais ainsi que la partie administrative de l'entreprise Grenouillau. Le reste du bâti (environ ¼ de l'îlot) est du domaine privé. Un parking public vient compléter cet espace en bordure de Dordogne.



Localisation cadastrale



Cadastré Napoléonien

PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

ANCIEN COUVENT DES RECOLLETS

La commune de Sainte-Foy-la-Grande, propriétaire des friches industrielles du XIX^{ème} siècle décida en 1992, de réhabiliter la partie administrative (le long de la rue J.L. Faure) et de réaliser un complexe culturel, destiné à accueillir des salles de réunion et de séminaires, une école de musique, un espace d'artisanat et un logement de fonction.

Ce bâtiment jouxtant le mur d'enceinte subira une rénovation lourde afin d'accueillir une salle polyvalente à vocation culturelle.

Source : Publications « Nuit du Patrimoine » - Messieurs MAUMONT, Maire de Ste Foy et FAIVRE Jean-Bernard, architecte des Bâtiments de France



Porte sculptée sur le parking public

**100 rue Jean-Louis Faure , 6-6 bis rue Jean-Jacques Rousseau
65 rue Denfert Rochereau / Rue des Lauriers**

Localisation cadastrale : parcelles AB 753-777-778-201-199

Couvent des Dames de la Foi XVIIè

A l'origine, les bâtiments sont d'anciennes casernes de la garnison royale.

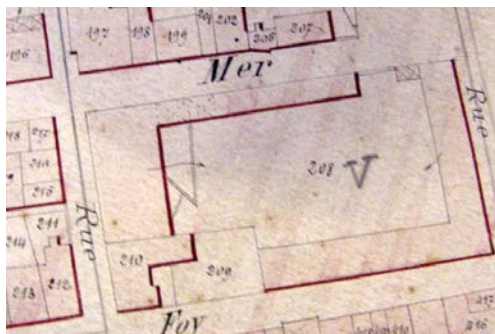
En décembre 1685, par lettres patentes Louis XIV y installe une communauté des « Filles de la Foi » comme à Bergerac et Libourne. Nous sommes en pleine révocation de l'Edit de Nantes et il s'agit de lutter contre les Protestants.

Damoiselle Marie de Balhot est supérieure de cette congrégation dont la mission est « *d'enseigner les filles à lire, écrire, à faire toutes sortes d'ouvrages à leur sexe, à les instruire dans tous les devoirs de la religion catholique ...* »

Arrive la Révolution de 1789 et les Dames de la Foi auront quelques difficultés avec la municipalité qui tient toutefois à éviter « un plus grand tumulte. Cependant en octobre 1792, l'immeuble est classé bien national.



Localisation cadastrale



Cadastré napoléonien



PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

COUVENT DES DAMES DE LA FOI - XVIIème

En février 1793, les citoyens écrivent au député Garrau et revendiquent la Maison des Dames de la Foi pour y tenir Ecole disant : « *Quoi que cet édifice soit un des plus beaux du département, il serait très difficile de la vendre à cause des circonstances locales* ».

Un collège est établi à titre provisoire : très éphémère, il ne dure qu'une année.

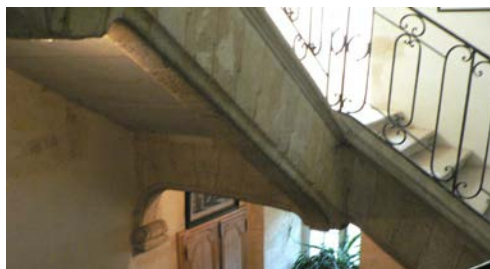
Le 22 septembre 1794, trois citoyens anglais sont autorisés pour ouvrir des emplois, à y installer une fabrique de laine et coton.

En 1824 le collège protestant est créé et tous nos grands hommes y seront enseignés : Paul Broca, les frères Reclus, le botaniste Grimard.

Le collège ferme en 1881, quelques reprises, puis il cesse toute activité en 1898.

Aujourd'hui grâce à ses propriétaires et à Monsieur Marc Finel, l'architecte qui a assuré sa restauration, l'édifice a retrouvé tout son lustre...

Sources : archives municipales de Sainte-Foy-la-Grande
 Dictionnaire des noms de rue de Sainte-Foy-la-Grande et Pineuilh, MM. Guesnon et Jean Valette
 Sources : archives municipales de Sainte-Foy-la-Grande



PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

EGLISE NOTRE-DAME LES CIMETIÈRES

Rue de la République

Localisation cadastrale : parcelle 455

L'église Notre Dame rue des Frères Reclus à Sainte-Foy-la-Grande est de pur style ogival.

Hauteur du clocher : 62 mètres – Longueur : 53 mètres – Largeur : 18 mètres.

Origine du nom : de la Sainte éponyme et du qualificatif « grand » glorifiant la bastide.

Cet édifice religieux dédié à Sainte Foy existait probablement avant que les templiers ne fondent l'église à une date inconnue, peut-être lors de la création de la Bastide ou au cours du XIIIème siècle.

Cette église fut détruite en 1561 pendant les guerres de religion. Sa façade, les fonds baptismaux et une tribune à droite en rentrant, sont les seuls éléments romans conservés.

De 1622 à 1686, grâce à Louis XIII et à Louis XIV, l'église est reconstruite.

En 1842, l'édifice est rallongé pour intégrer la sacristie. Suppression à la même époque de la Petite Place de la Liberté.

En 1850 l'église est agrandie et consacrée en 1851. Les voûtes sont rehaussées.

En 1871 le clocher est élevé de 42 à 62 mètres. Il est béni le 4 octobre 1871.

En 1933 : restauration des sanctuaires et fresque dans le chœur.

En 1943 restauration et mise en place de tableaux de peintres du XVIIIème siècle, provenant de l'ancienne église du XVIIème siècle.

Vitrail central :

Dans le chœur – l'adoration des mages entre 1853 et 1870. – verre et plomb. – le vitrail central du chœur représente « l'Adoration des rois mages », entouré de part et d'autre par « l'Annonciation », « la Visitation » et la « Présentation au temple », « Jésus devant les docteurs ». Ces cinq vitraux portent la mention « don des habitants de Sainte-Foy ». Le chœur correspond à un agrandissement de l'église réalisé en 1850. Les vitraux de la nef représentent du côté gauche des personnages de l'Ancien Testament et à droite des Saints de l'ère chrétienne.

Source : Suzette Borderie

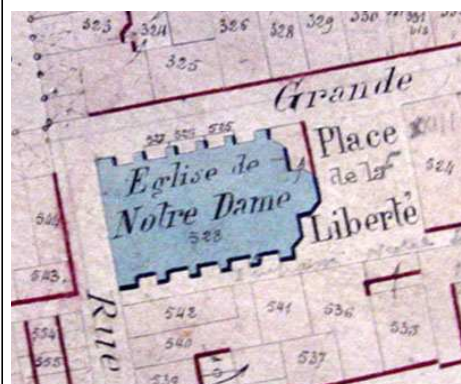
Références bibliographiques :

Revue historique et archéologique du Libournais. Tome XXVI, n° 87 1^{er} trimestre 1958.

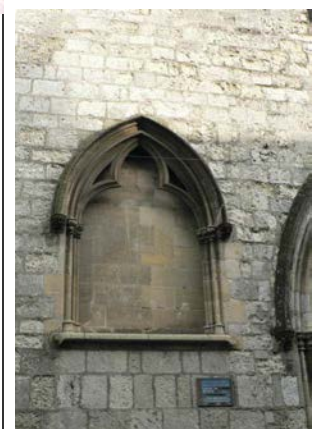
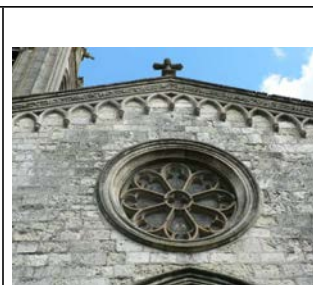
Le patrimoine des communes de la Gironde en 2 volumes aux éditions FLOHIC.



Localisation cadastrale



Cadastré napoléonien



PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

TEMPLE PROTESTANT

Rue Chanzy, n°6 bis

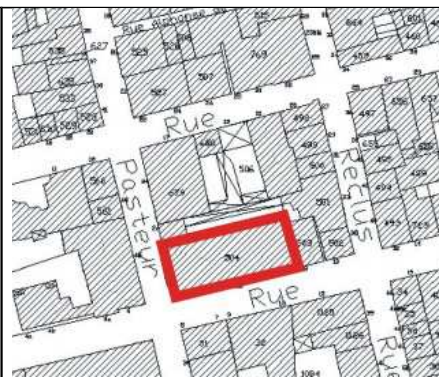
Localisation cadastrale : parcelle AB 504

Le temple actuel, rue Louis Pasteur, remplace l'ancien Temple établi Place du Marché aux volailles de 1584 à 1683.

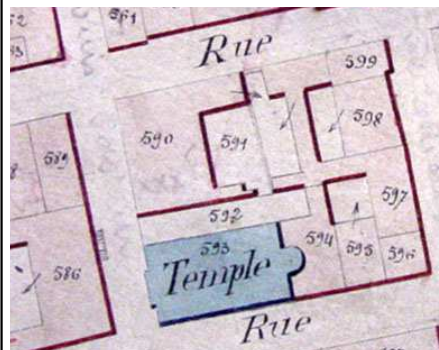
Il pouvait contenir dit-on, 2000 places. La voûte, ainsi que le devant de l'édifice, étaient soutenus par des colonnes doriques que l'on peut voir encore actuellement, sur le mur surplombant la Dordogne, au parking Grenouillau. Un arrêt du Parlement de Guyenne du 3 juin 1683 (soit deux ans environ avant la Révocation de l'Edit de Nantes) prescrivait sa démolition qui eut lieu au mois de juillet suivant. Le nouveau temple a été édifié sur un terrain acquis en 1823 et appartenant au Maire, Mr Laregnere, grâce à des subventions municipales et à une souscription.

Il a été inauguré le 5 juillet 1829.

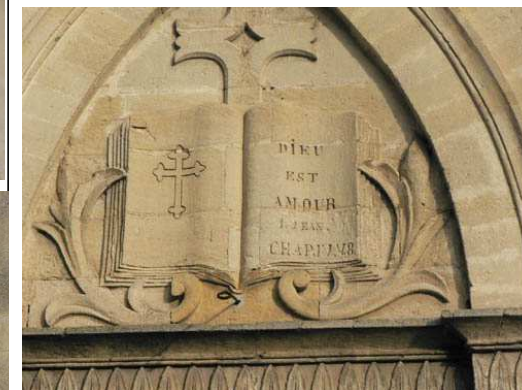
Source : Publication NUIT DU PATRIMOINE 1991, Présentation par Messieurs MAUMONT, Maire de Ste Foy – FAIVRE Jean-Bernard, architecte des Bâtiments de France



Localisation cadastrale



Cadastré napoléonien



PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

Rue Alsace-Lorraine, n°57

Localisation cadastrale : parcelle AB 402

Ancienne chapelle.

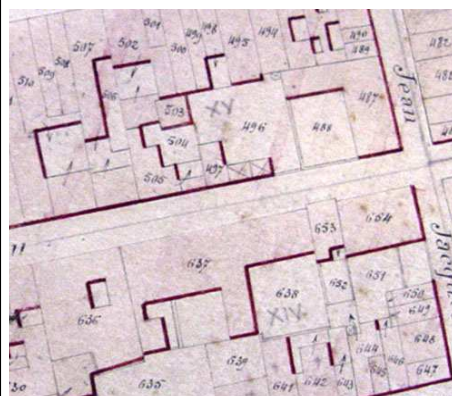
Traces d'ouvertures cintrées de différentes époques.

Façade exceptionnelle sur la rue.

Il ne reste qu'une partie de l'édifice ancien.



Localisation cadastrale



Cadastré Napoléonien



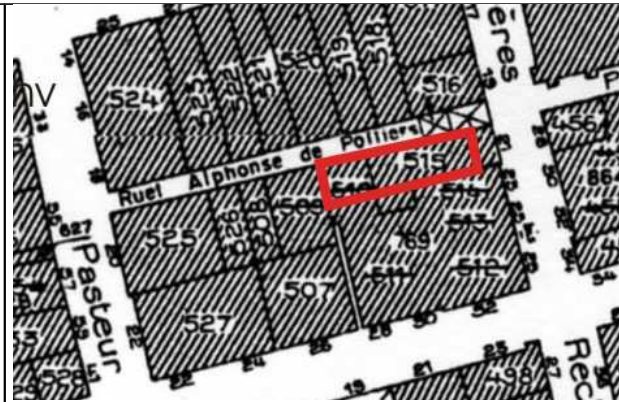
PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

ANCIENNE CHAPELLE ?

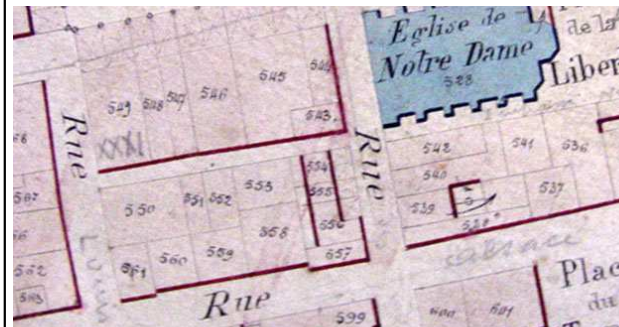
Localisation cadastrale : parcelles 515-769

Ancienne chapelle ?

Sur les façades de la construction actuelle, subsistent des anciennes ouvertures en pierres sculptées trilobées, des arcs gothiques , ...



Localisation cadastrale



Cadastré napoléonien



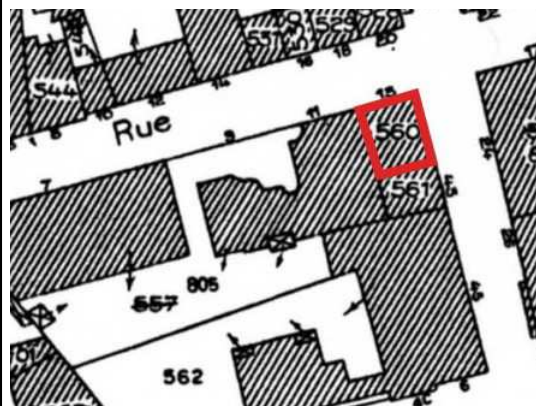
PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

Rue Alsace-Lorraine, n°13

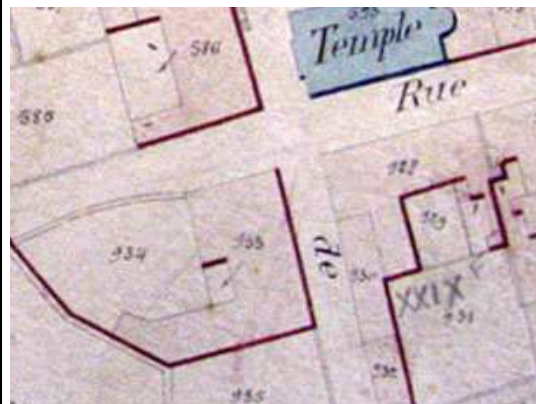
Localisation cadastrale : parcelle AB 560

Petit immeuble de type gothique – seule construction qui reste de cette époque dans la bastide.

L'aspect est à préserver intégralement, avec vigilance car les occupations évoluent...



Localisation cadastrale



Cadastré Napoléonien



PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

Rue Alsace-Lorraine, n°25 / Rue des Frères Reclus, n°36

Localisation cadastrale : parcelle AB 497

Eléments partiels de petites fenêtres tri-lobées avec pilier central

Considérant l'état de la façade à restaurer (entièrement cimentée), le piquage du ciment envisagé et le fait que cet immeuble ait été considéré comme « l'ancienne mairie » laissent prévoir des découvertes architecturales à traiter dans le ravalement.

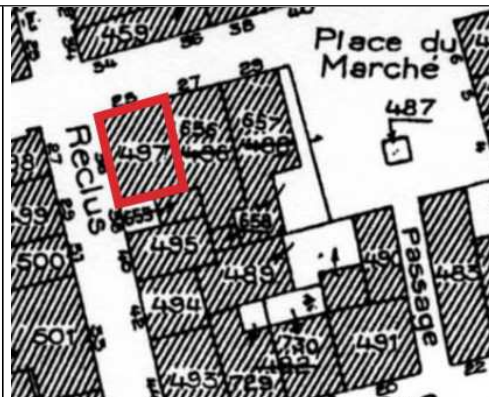
Le choix des éléments mis en valeur et conservés est fonction de l'existant découvert et, précisément, les deux ouvertures à double trilobe du premier et deuxième étage ont été restaurées.

Ces traces d'anciennes ouvertures laissent présager l'origine de l'immeuble qui a subi de nombreuses modifications.

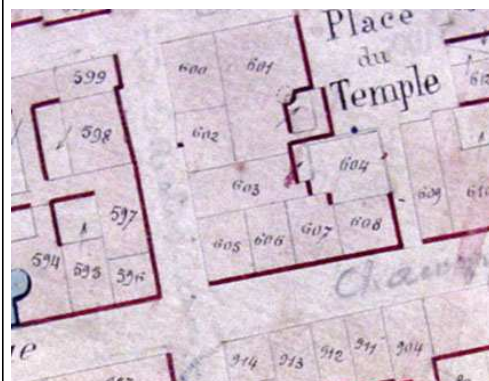
La présence d'ouvertures à double trilobe indique une origine similaire à celle de la Tour des Templiers. Une galerie au deuxième étage, des arcades au rez-de-chaussée peuvent évoquer soit un commerce surmonté d'un logement riche, soit un bâtiment religieux, soit également une ancienne mairie.

Le projet prévoit la restauration des façades, avec décroutage soigneux de l'enduit en ciment pour prendre garde de l'état du support pierre et moellons, un nettoyage par sablage à l'eau sous très faible pression, gommage sur les surfaces en pierres assisées.

Source : Publication « Nuit du patrimoine » Par M. Finel, Architecte D.P.L.G



Localisation cadastrale



Cadastré napoléonien



PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

Rue Victor Hugo, n°83

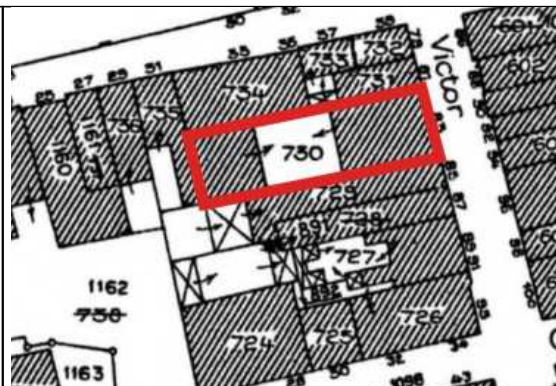
Localisation cadastrale : parcelle AC 730

Immeuble XVIIIème ayant conservé de nombreux éléments exceptionnels :

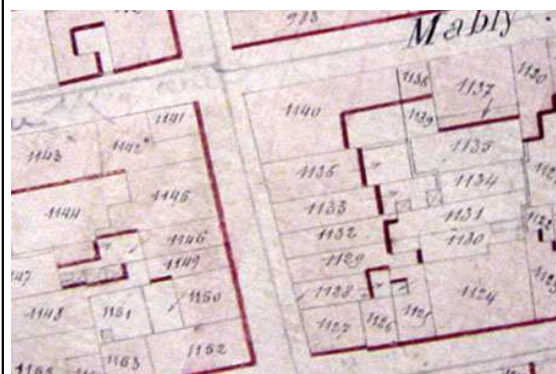
- la porte d'entrée,
- les menuiseries,
- les bandeaux...

A restaurer d'urgence :

- enduit
- menuiseries / peinture (mauvais état général)



Localisation cadastrale



Cadastré napoléonien



PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

Rue Chanzy, n°15 / Rue des Frères Reclus, n°39

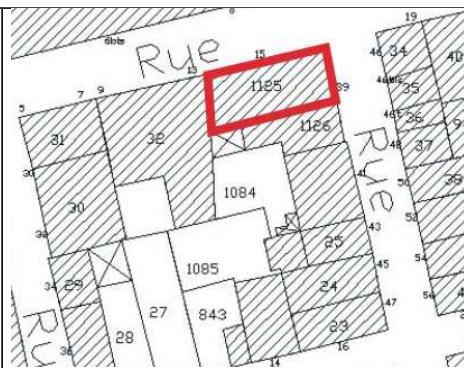
Localisation cadastrale : parcelle AC 1125

Maison d'angle. La façade sur la rue de Chanzy était en pan de bois ; elle a été remplacée par une façade en retrait en moellons.

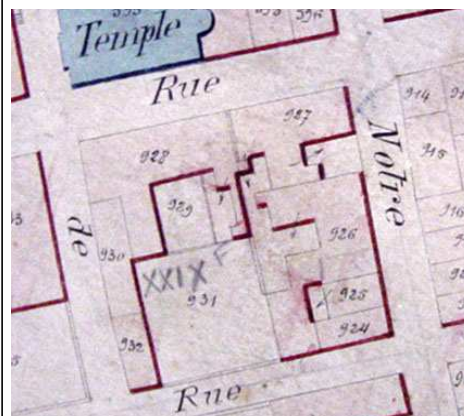
A noter :

- l'inscription de 1599,
- les portes sculptées,
- les anciennes ouvertures en pierre avec chanfrein.

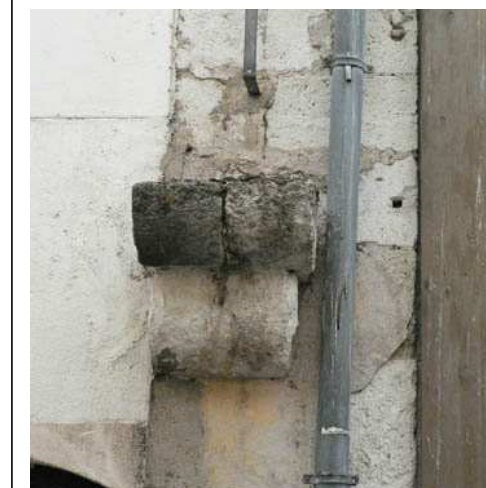
Nécessité d'une restauration délicate et réfléchie en fonction des différents éléments.



Localisation cadastrale



Cadastre napoléonien



Localisation cadastrale : parcelle 638

56 rue Alsace-Lorraine / 32 rue Victor Hugo

Côté Sud, il existe des éléments du XIIIème siècle :

- Menuiseries
- Eléments d'anciennes fenêtres à meneau sur rue
- anciennes fenêtres XVè
- porte XVIIIè ?
- escalier XVIIIè

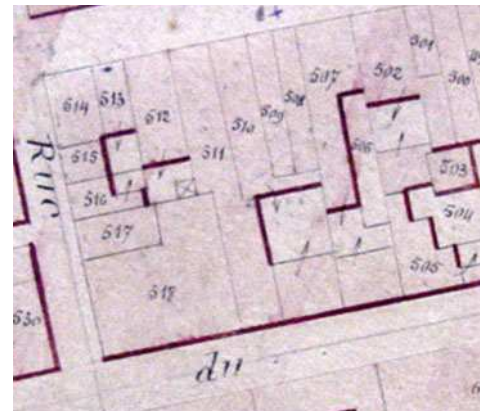
Toiture . cheminée

Eléments intérieurs intéressants, autres (cour, éléments annexes...)

Façade à traiter « en écorché »



Localisation cadastrale



Cadastré Napoléonien



PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

Rue Victor Hugo, n°28

Localisation cadastrale : parcelles 445

Construction qui est un témoignage de la fin de l'époque médiévale

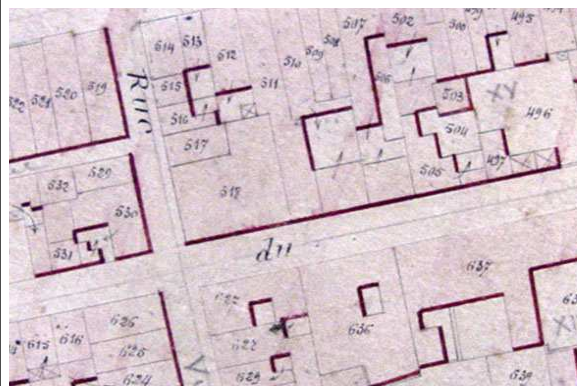
A noter :

- Élément supérieur d'une ancienne fenêtre à meneau
 - Large débord de la toiture
 - Grandes pierres assisées de largeur irrégulière
- du rez-de-chaussée

La restauration nécessite un projet d'ensemble et des choix pour les ouvertures (soit maintien tel quel, soit restitution)



Localisation cadastrale



Cadastre napoléonien



PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

Localisation cadastrale : parcelle AB 517

Rue des Frères Reclus, n°17

C'est probablement une maison médiévale.

A noter :

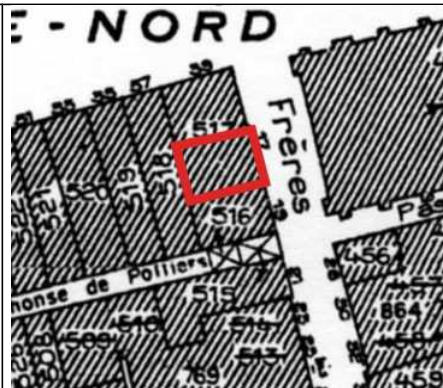
- Ancienne fenêtre en accolade derrière la porte XVIII^e,

- Un appareillage avec grandes pierres assisées

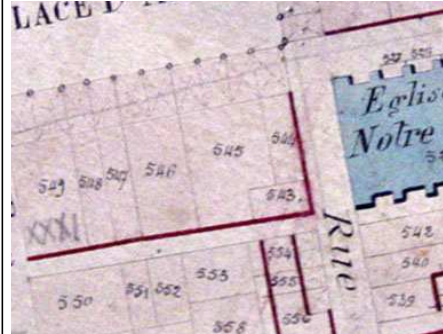
- Traces d'ouvertures en accolade

Cet immeuble nécessite avant tout projet de restauration :

- une analyse complète du bâti
- des relevés précis de façade.



Localisation cadastrale



Cadastré napoléonien



PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

Rue Denfert Rochereau, n°10 / Rue des Frères Reclus, n°6

Localisation cadastrale : parcelle AB 89

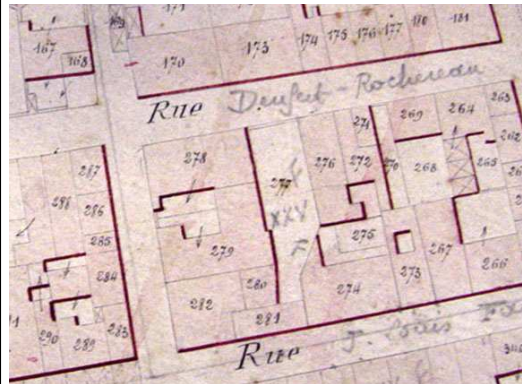
Très bel immeuble d'angle du XVIIIème siècle, qui possède des éléments intérieurs exceptionnels.

Les menuiseries anciennes ont été conservées.

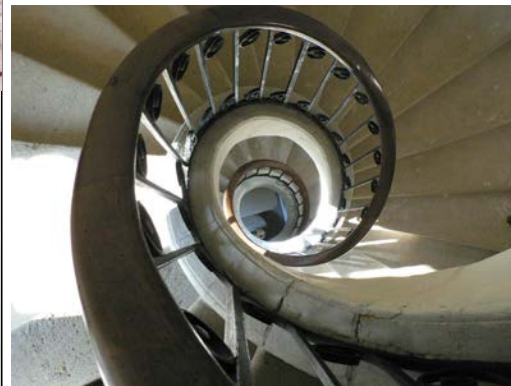
Un balcon filant remarquable au 1^{er} étage, sur trompe en pierre, entoure la parcelle.



Localisation cadastrale



Cadastre napoléonien



PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

Rue Jean-Louis Faure / Rue des Frères Reclus, n°12-14

Localisation cadastrale : parcelle AB 92

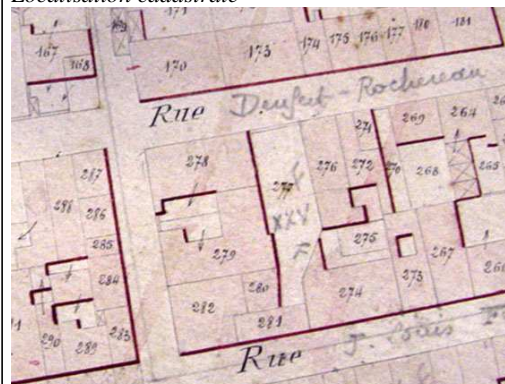
Immeuble d'angle.

Cet immeuble possède une cour exceptionnelle, avec galeries en bois sur les deux niveaux (XVIème ?).

Les façades ont été refaites au XIXème, en pierre de taille avec décors et balcons ouvragés.



Localisation cadastrale



Cadastré napoléonien



PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

Rue Louis Pasteur, n°12

Localisation cadastrale : parcelle AB 37-39

Belle demeure en pierre ornée d'une porte cloutée.
Vers 1830, elle était la propriété d'Alexandre Cadars, « Maître cafetier ».



Localisation cadastrale



Cadastre napoléonien



PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

43 rue Jean-Louis Faure / 12 rue Victor Hugo

Localisation cadastrale : parcelle AB 120

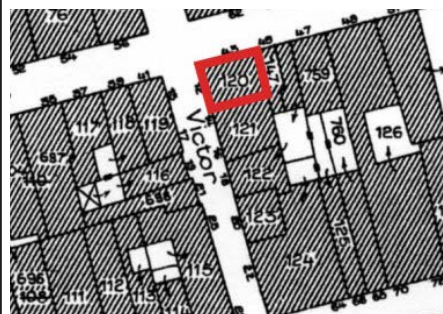
Maison d'angle (XVIII^{ème}) qui est caractérisée par son rez-de-chaussée en pierre de taille à grandes assises.

A noter :

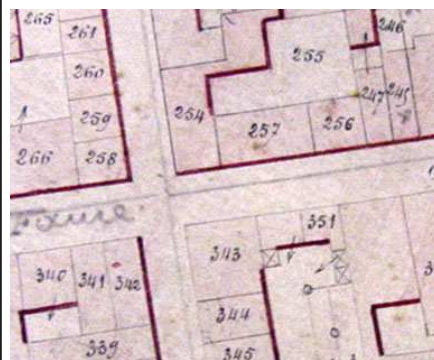
- le bandeau mouluré entre le rez-de-chaussée et les étages ;
- les traces d'anciennes ouvertures ;
- l'arrondi de l'angle.

Seront à revoir :

- les façades des étages dont les entourages enduits



Localisation cadastrale



Cadastré napoléonien



PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

Rue Louis Pasteur, n°24

Localisation cadastrale : parcelle AB 679

Demeure exceptionnelle du XVIIIème siècle.

A noter :

- le balcon central sur trompe en pierre
- la façade pierre de taille sur la rue
- les balustres en pierre /angle de rue
- la très belle porte principale avec imposte.

- Il semble que l'édifice possède des éléments intérieurs conservés...

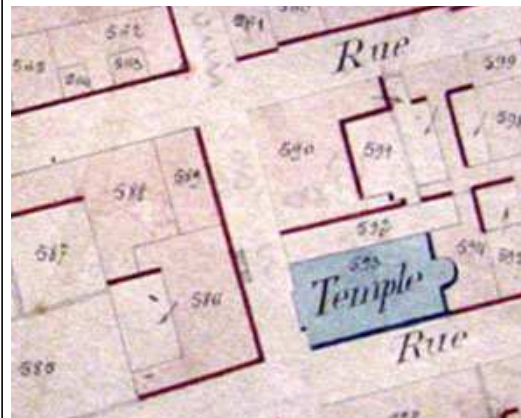
Etat de l'immeuble :

- Les pierres sont dégradées
- les menuiseries manquent d'entretien.

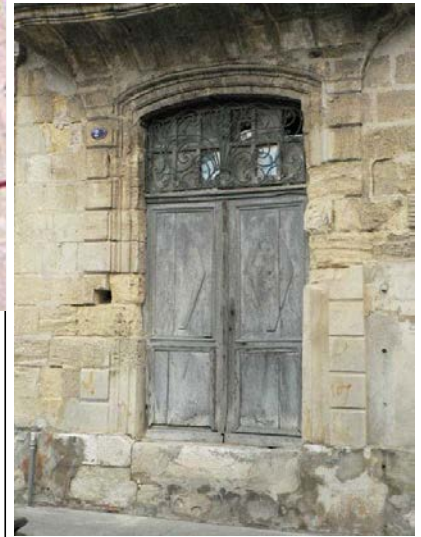
A voir, un projet de restauration respectant l'intégrité de l'édifice et son jardin.



Localisation cadastrale



Cadastré napoléonien



PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

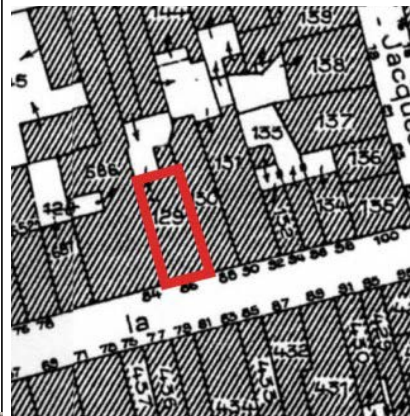
Rue de la République, n°86

Localisation cadastrale : parcelle AB 129

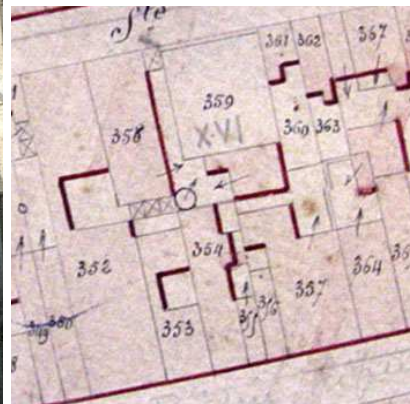
Cet édifice comporte des décors complexes et exceptionnels.

Des sculptures multiples ornent la façade ; les balcons sont très ouvragés.

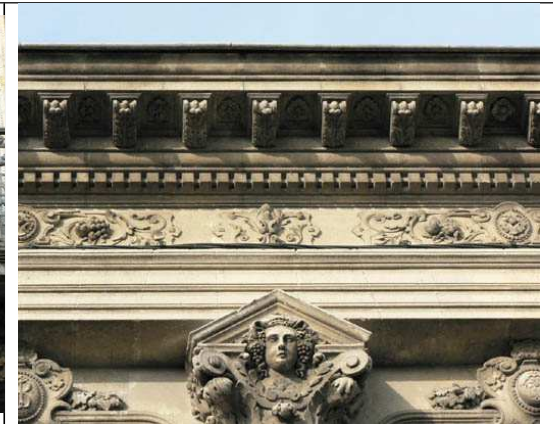
La qualité de l'ouvrage mérite une attention particulière dans tous les détails.



Localisation cadastrale



Cadastré napoléonien



PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

Rue de la République, n°136

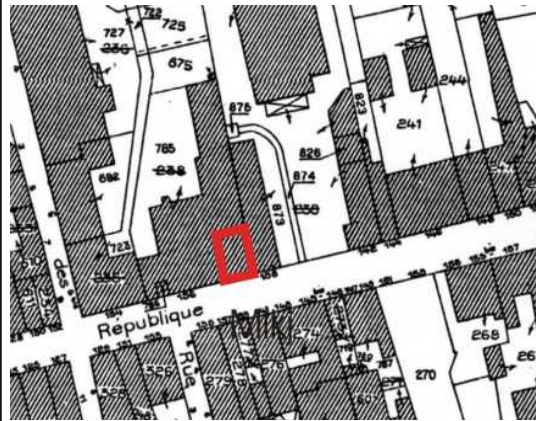
Localisation cadastrale : parcelle AB 785

En 1964, la commune de Sainte Foy achète à Madame Jouhaneau, un immeuble sis au 136 rue de la République en vue de permettre l'ouverture d'un atelier de montage de vêtements féminins. Des emplois seraient ainsi créés au bénéfice des élèves du Collège d'enseignement technique.

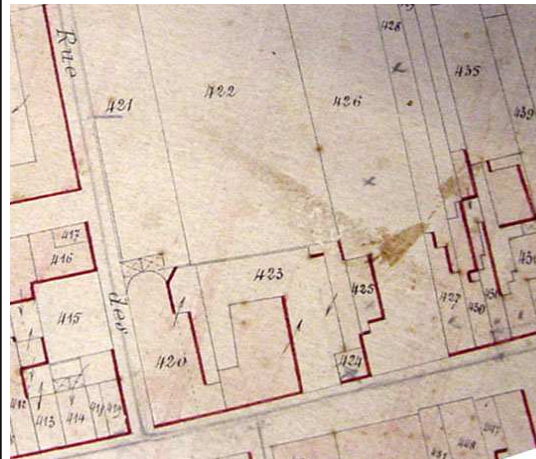
En 1969, cet immeuble à usage industriel est revendu à la Société Anonyme « Saint Joseph S.A. » dont M. Alain de Naurois était le président. L'entreprise a employé jusqu'à 80 personnes de Sainte-Foy et des environs, essentiellement des femmes, comme il est de tradition dans la couture. Sa fermeture, en 1976, fut lourde de conséquences pour la ville et le Pays foyen.

Source : Marie-Claire Boisseleau, conseillère municipale.

Evocation d'un site industriel ayant contribué à la vie économique de Sainte Foy et du Pays Foyen pendant un quart de siècle.



Localisation cadastrale



Cadastre napoléonien



PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

Rue Chanzy, n°27

Localisation cadastrale : parcelle AC 51

Ensemble XIXème siècle, à cinq travées, avec porte centrale et symétrie complète.

Les pierres d'entourage des baies sont à bossage.

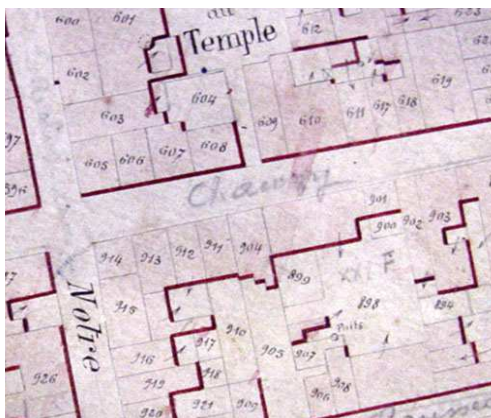
La façade comporte beaucoup d'éléments sculptés et de décors.

Les menuiseries en bois peint ont été conservées.

A restaurer et conserver dans son intégralité.



Localisation cadastrale



Cadastre napoléonien



PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

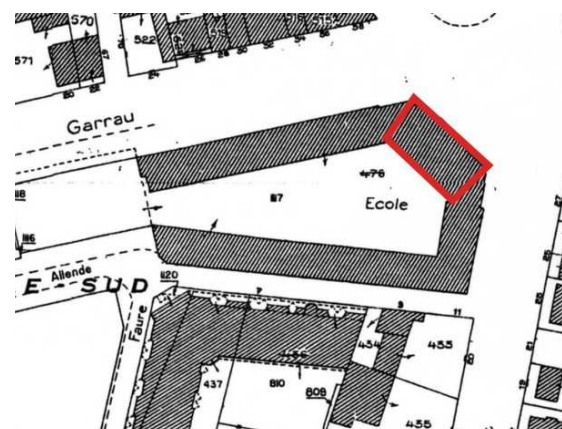
Ecole

Localisation cadastrale : parcelle AC 1117

Façade en pierre de taille avec ensemble de modénature développée (frise, bandeaux, frontons, balcons...).

A noter :

- les lucarnes imposantes en toiture autour du fronton central très ouvragé ;
- les cheminées monumentales



Localisation cadastrale

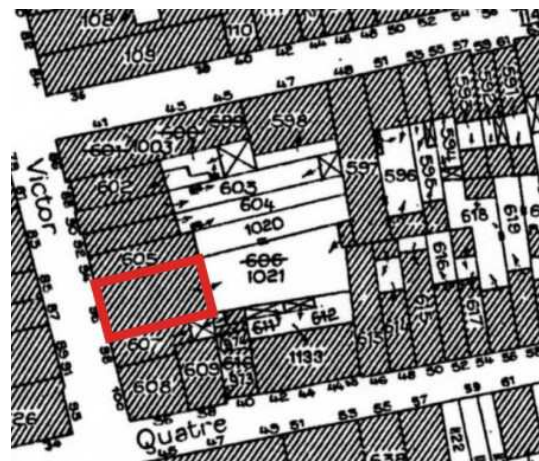


PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

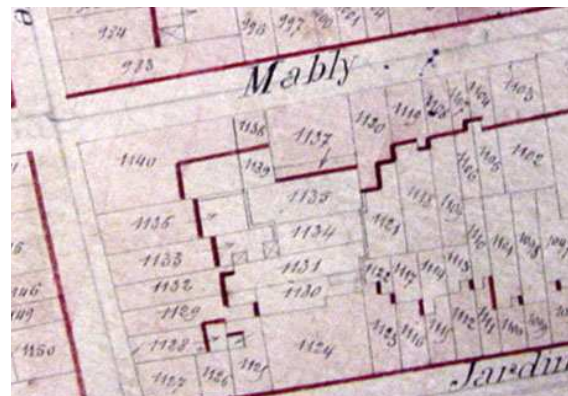
Rue Victor Hugo, n°96

Localisation cadastrale : parcelle AC 1021

Ensemble de grande qualité architecturale avec fronton central et balcons ouvragés



Localisation cadastrale



Cadastré napoléonien



PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

IMMEUBLE ECLECTIQUE

Rue de Chanzy, n°33

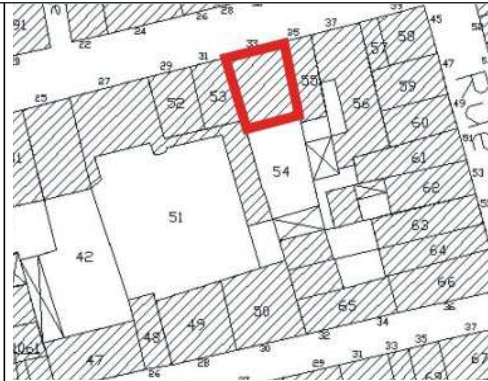
Localisation cadastrale : parcelle AC 54

Façade toute en pierre de taille, avec de nombreux décors sculptés comprenant des motifs végétaux.

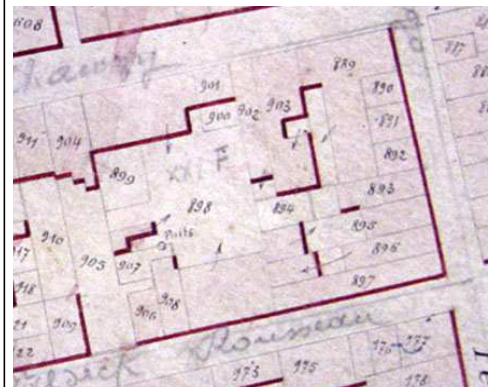
Éléments remarquables de balcons, garde-corps, porte d'entrée.

A surveiller :

- les menuiseries (à conserver : les volets intérieurs)
- les ouvertures du rez-de-chaussée



Localisation cadastrale



Cadastré napoléonien



PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

HOTEL DE VILLE

Localisation cadastrale : parcelle AB 36

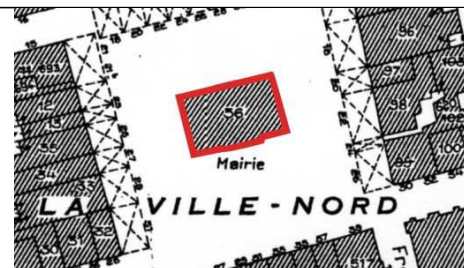
En 1740, la halle est en mauvais état et l'Administration municipale envisage sa réparation en y adjoignant un étage qui servira de Mairie ; mais le projet ne sera pas réalisé et à la demande des habitants du quartier Est de Sainte-Foy, la halle sera édifée près des remparts.

Un hôtel de ville sera construit à la place, construction rapide et qui nécessitera par la suite de nombreuses et sérieuses réparations, notamment en 1789 où on craignait un effondrement général. Durant les quelques mois de remise en état, le conseil d'alors fit ses réunions dans une pièce du Couvent des Récollets, sis tout à côté.

En 1848, période de crise économique, on décide de faire abaisser le sol de la place de 80 centimètres, pour le mettre à niveau des couverts et rues adjacentes.

Enfin en 1866, on parle d'un hôtel de ville neuf, digne de la Ville. Et en 1868, l'administration municipale accepte un devis de 60 000 Frs qui sera couvert par un emprunt, grosse dépense certes, mais jugée indispensable.

Le rez-de-chaussée comportera des emplacements commerciaux qui seront loués. Un siècle plus tard, ils seront transformés en Bureaux et en 1988, une nouvelle salle, dite « Salle Pierre Lart » y sera adjointe.



Localisation cadastrale



Cadastré napoléonien



12. LES ESPACES PUBLICS



PLACE GAMBETTA

Fiche n°1a

HISTORIQUE :

Le marché se situe traditionnellement au cœur de la ville. Il est le symbole de la vie commerçante et marchande au Moyen-Age. La place est desservie non seulement par l'artère longitudinale de grand passage, autrement dit la Grande rue ou rue de la République, mais aussi par des rues transversales.

A Sainte-Foy, la place du Marché fut établie à proximité d'un des deux lieux d'embarquement et de débarquement des marchandises

A la place du marché est associée la halle, lieu de polarisation commerciale. La halle fut repoussée aux limites de la ville (quartier d'Imbert) en 1742.

En 1873, le chemin de fer relie Sainte-Foy au réseau national, entraînant une reprise de l'activité économique. A cette période, le marché reprit comme centre la place de l'Hôtel de Ville.

Construction de la Maison commune en 1744.

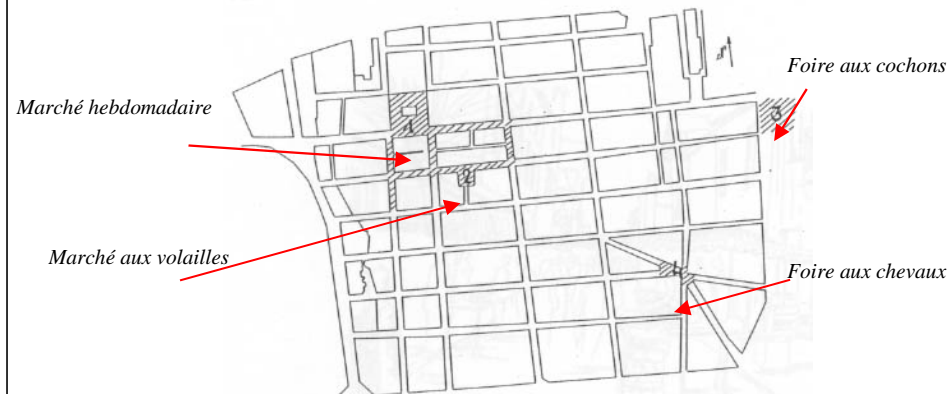
Les foires et marchés qui apparaissent avec la bastide, connaissent une baisse d'activités durant les guerres de religion. Elles sont rétablies en 1676. Il faut attendre 1706 pour que les foires de mars, juin et septembre prennent de l'ampleur. En 1752, de nouvelles foires d'avril, mai et juillet sont créées. Parallèlement, un marché se tient le samedi sous les couverts, un marché au cochon sous la halle et une foire aux chevaux place Tourny, favorisée par la réouverture de la porte de Pardaillan. (1742).

La Place Gambetta est dénommée Place d'Armes au cadastre napoléonien

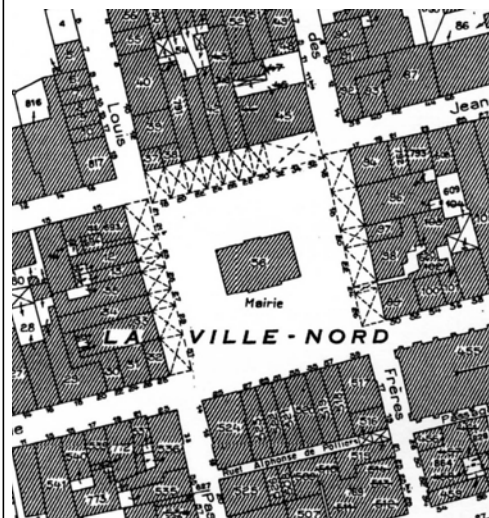
FONCTIONS :

La fonction de la place est commerciale à l'origine ; elle évolue ensuite vers une fonction politique et administrative avec l'installation de la Maison commune puis de l'Hôtel de Ville. Aujourd'hui, la place Gambetta a également retrouvé une fonction marchande (tenue du marché hebdomadaire).

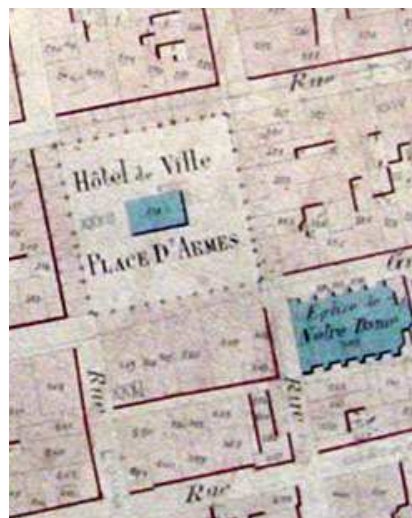
PLAN DE LOCALISATION DES FOIRES ET MARCHÉS



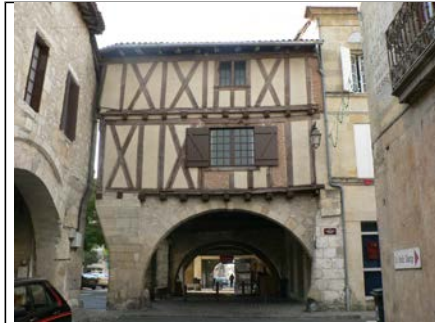
Source : Ecole d'Architecture de Bordeaux



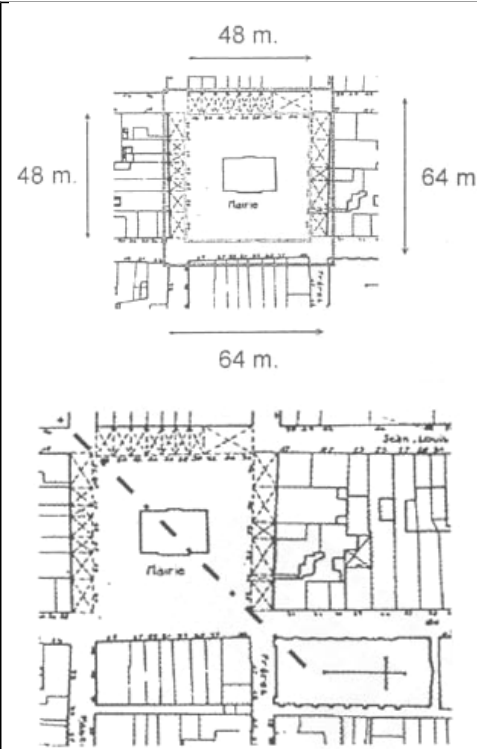
Cadastre actuel



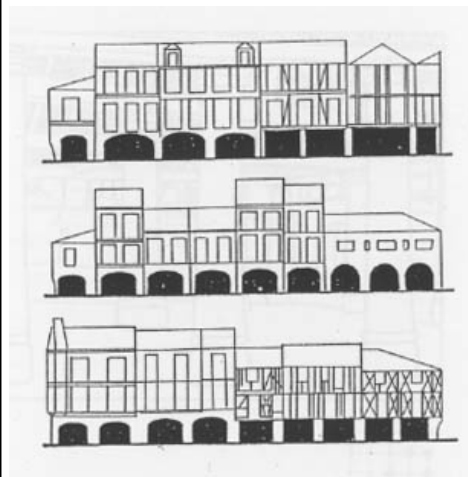
Cadastre napoléonien



Photos



Source : V. DUGIED



Source : Ecole d'Architecture de Bordeaux

Les couverts

PLACE GAMBETTA

Fiche n°1b

DESCRIPTION :

Forme / Orientation :

De forme carrée, ses dimensions étaient de 64 x 64 mètres, couverts compris (et 48 x 48 mètres sans les couverts). La dimension sans les couverts correspondait à la largeur d'un îlot, et la place équivalait à 12 parcelles « gothiques ».

Les rues débouchent sur la place par ses angles, et se prolongent sous les couverts, laissant totalement libre le centre de la place.

Les couverts :

La place est bordée de couverts, à l'origine sur les 4 côtés ; ceux au sud ont été démolis sous Napoléon III pour permettre le passage des diligences. Cette destruction déséquilibre aujourd'hui l'harmonie de la place originelle. L'espace clos des bastides se réfère à l'architecture monastique : « l'espace central de la place que l'on peut comparer au préau du cloître est à l'origine soustrait dans la bastide comme dans le monastère aux grands courants de circulation » (*Les bastides d'Aquitaine, Dryjski, 1985*).

Les historiens se posent la question de l'existence des couverts dès l'origine des bastides. Ils ont probablement été en bois à l'origine, puis remplacés par la pierre vers le XVIème siècle.

Les couverts contribuent à faire de la place à la fois un espace ouvert et clos. Lorsque les couverts ont été démolis, comme c'est le cas de la façade sud de la place, l'univers de la place déborde dans les rues qui la jouxtent. Alors qu'au nord, les couverts font office de transition, de tampon entre les rues et l'espace central. D'un point de vue visuel, la destruction des couverts sud intègre l'église dans l'espace central, alors qu'avant leur destruction, l'église devait surgir au dernier moment dans un espace plus confiné.

L'église :

Dans la composition de la bastide, un espace est réservé à l'église. Sa situation par rapport à la place met en évidence un changement radical par rapport à l'organisation de la cité médiévale. La place publique prend une position centrale ; l'église en revanche est mise à l'écart. Elle est reléguée dans un îlot en diagonale de la Place. Sa mise à l'écart traduit la laïcisation de la cité.

QUALITE DU FRONT URBAIN :

Qualité du front bâti. Nombreuses maisons à pans de bois.

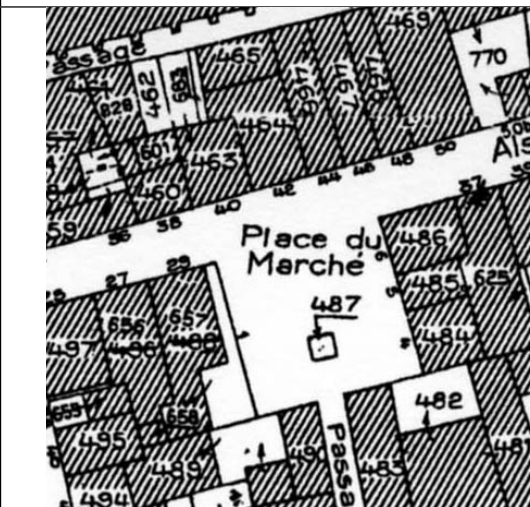
ELEMENTS VEGETAUX /

Mail d'arbres alignés au sud de la Place (en façade avant de la Mairie).

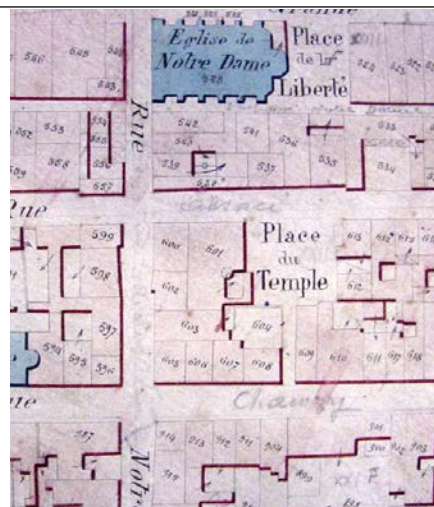
POINTS FAIBLES :

- Perte du caractère original de la bastide avec :
- la destruction des couverts au sud de la Place,
 - l'édification de la Mairie au centre de la Place.

(Source : Etude préalable à une ZPPAUP, V. DUGIED, 2004)



Cadastre actuel



Cadastre napoléonien

PLACE DU MARCHÉ

Fiche n°2

HISTORIQUE :

Au XIXème siècle, la place du Marché était dénommée Place du Temple.

DESCRIPTION :

La Place du Marché est de forme carrée ; elle mesure 23 x 23 mètres. Elle se prolonge par un passage traversant l'îlot et débouchant sur la rue de Chanzy.

FONCTIONS :

La fonction de la place est commerciale à l'origine ; le marché aux volailles se tenait sur cette place.

QUALITE DU FRONT URBAIN :

Juxtaposition de hauteurs et volumes différents. Toutes les constructions ne sont pas à l'alignement. Parcelle 657 : un mur bahut surmonté d'une grille rétablit la continuité du front urbain.

ELEMENTS VEGETAUX /

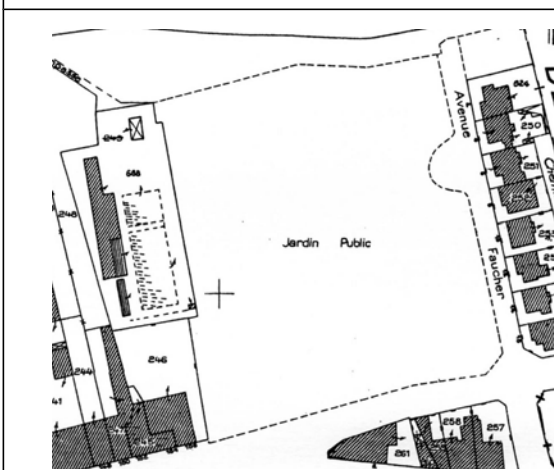
Mail d'arbres alignés.

TRAITEMENT DES SOLS :

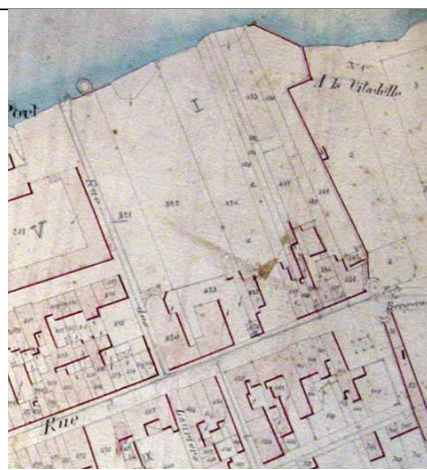
Bitume.

POINTS FAIBLES :

- La place est envahie par le stationnement des véhicules ;
- Les façades bordant la Place sont de qualité moyenne.



Cadastré actuel



Cadastré napoléonien

JARDIN PUBLIC

Fiche n°3

HISTORIQUE :

Terrains situés à l'intérieur des remparts.
 Sur le cadastre de 1833, l'emprise du jardin public constitue un flot partiellement bâti, le long de la Grande rue.
 Les parcelles non bâties, à l'arrière des constructions ont vraisemblablement constitué des jardins et terres cultivables.
 L'utilisation de cet espace peut également avoir eu un lien avec le Port, tout proche.
 Le couvent des Cordeliers était implanté à l'ouest de l'emprise du jardin. Ils furent chassés en 1561 par les Calvinistes. Ils se réimplantèrent sur le même site fin XVIème-début XVIIème.

DESCRIPTION :

Le jardin public est parcouru de chemins permettant la déambulation des promeneurs.

FONCTIONS :

Jardin public dédié à la promenade.

QUALITE DU FRONT URBAIN :

Néant

ELEMENTS VEGETAUX /

Mail d'arbres alignés.
 Le plus important est situé le long de l'ancienne rue des Lauriers.
 Jardins.
 Arbres isolés : chênes.

POINTS FAIBLES :

- Absence d'ouverture sur la Dordogne.



Cadastré actuel



Cadastré napoléonien

ALLEES DE COREILLES

Fiche n°4

HISTORIQUE :

Les Allées de Coreilles résultent de l'élargissement de la voie menant au port depuis la Porte du Cimetière.

DESCRIPTION :

Mail d'arbres alignés le long des Allées de Coreilles et le long du parking (parcelle AB890).
Des vestiges du rempart subsistent Allées de Coreilles.

FONCTIONS :

Stationnement

QUALITE DU FRONT URBAIN :

Néant.

POINTS FAIBLES :

Traitement routier
Pas de mise en valeur de la muraille.



Cadastré actuel

PLACE SALVADOR ALLENDE

Fiche n°5

HISTORIQUE :

Emprise non bâtie en 1833. Le développement de ce quartier extra-muros est relativement récent.

Le développement de ce quartier est lié à la création des boulevards semi-circulaires (avenue de Verdun, boulevard Garrau, avenue Larégnère...).

La place est au carrefour, à la jonction d'entités très différentes :

- au nord-est, l'école, immeuble monumental du XIXème,
- à l'est, des immeubles collectifs XXème,
- le long de l'avenue de la Gare et de l'avenue Paul Bert, des villas balnéaires (fin XIXème, début XXème) avec leur jardin,
- à l'ouest, rue des Bains, rue Etienne Maignon, des petites maisons de villes, habitat modeste qui s'est développé fin XIXème début XXème autour de l'institution des bains douches.

DESCRIPTION :

Mail d'arbres alignés (platanes).

La place présente de très grandes dimensions (85 x 100 m).

FONCTIONS :

Stationnement.
Jeux de boules.

QUALITE DU FRONT URBAIN :

Moyenne.

POINTS FAIBLES :

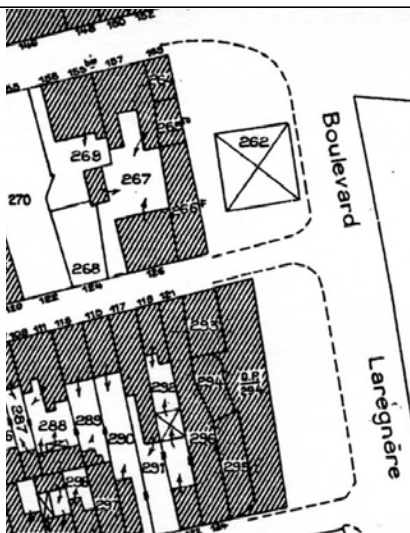
La place paraît surdimensionnée, d'autant plus qu'elle n'est pas encadrée d'un front bâti régulier.



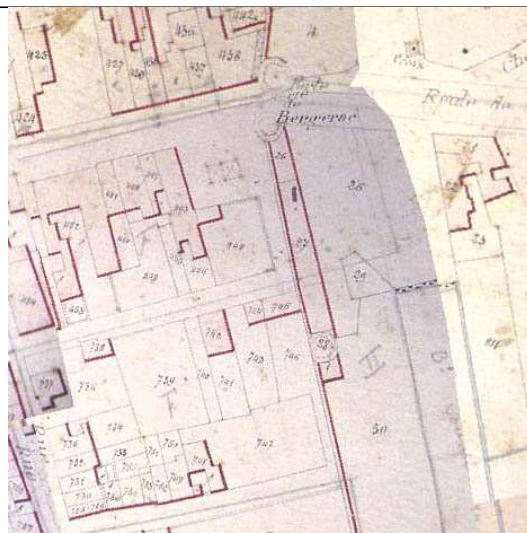
Front bâti en arrière-plan des halles



Halles



Cadastré actuel



Cadastré napoléonien

PLACE DES HALLES

Fiche n°6

LOCALISATION :

En limite est de la bastide. Historiquement, quartier d'Imbert.
Au nord du boulevard Larégnière.

HISTORIQUE :

Avant 1742 : la halle est située au centre de la Place d'Armes (actuelle Place Gambetta).
1742 : Déplacement de la halle aux limites de la ville.
1854 : la halle est déplacée « hors les Murs », à son emplacement actuel.
Le cadastre napoléonien témoigne de l'emplacement de la halle pendant la période 1742-1854.

DESCRIPTION :

Halles. Structure ouverte.
Traitement « routier » des sols aux abords des halles.
Mobilier urbain : bancs.
Colonnes en pierre.
Couverture en tuiles plates.

FONCTIONS :

?

QUALITE DU FRONT URBAIN :

Faible qualité du front bâti en arrière-plan. Les immeubles sont R+1. La faible hauteur relative du bâti est en rupture avec les volumes du reste de l'îlot.

POINTS FAIBLES :

Faible mise en valeur des abords des halles ; espace dévolu au stationnement.



PLACE DU MONUMENT AUX MORTS

Fiche n°7

LOCALISATION :

Au sud du boulevard Larégnère.

HISTORIQUE :

Le boulevard Larégnère est situé à l'extérieur des fortifications..

DESCRIPTION :

- Monument aux Morts
- Mail d'arbres alignés : platanes

FONCTIONS :

- commémorative
- stationnement
- traitement du carrefour

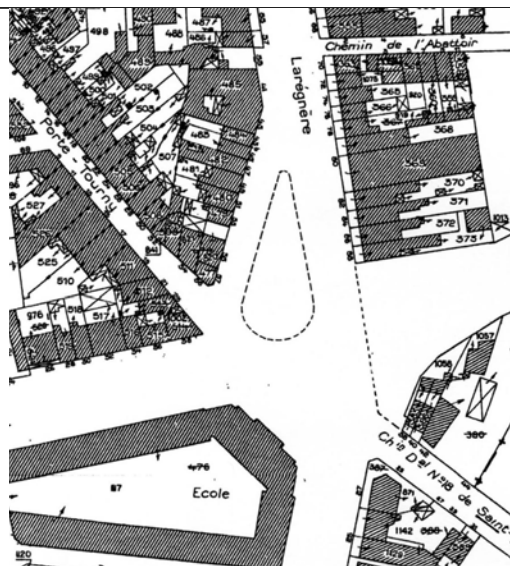
QUALITE DU FRONT URBAIN :

Le Boulevard Larégnère est bordé de petites maisons de villes, à volume simple, de hauteur R+1, avec un retrait d'alignement par rapport à la voie. Un mur de clôture ou mur bahut marque la limite entre l'espace public et privé.



POINTS FAIBLES :

Stationnement anarchique.



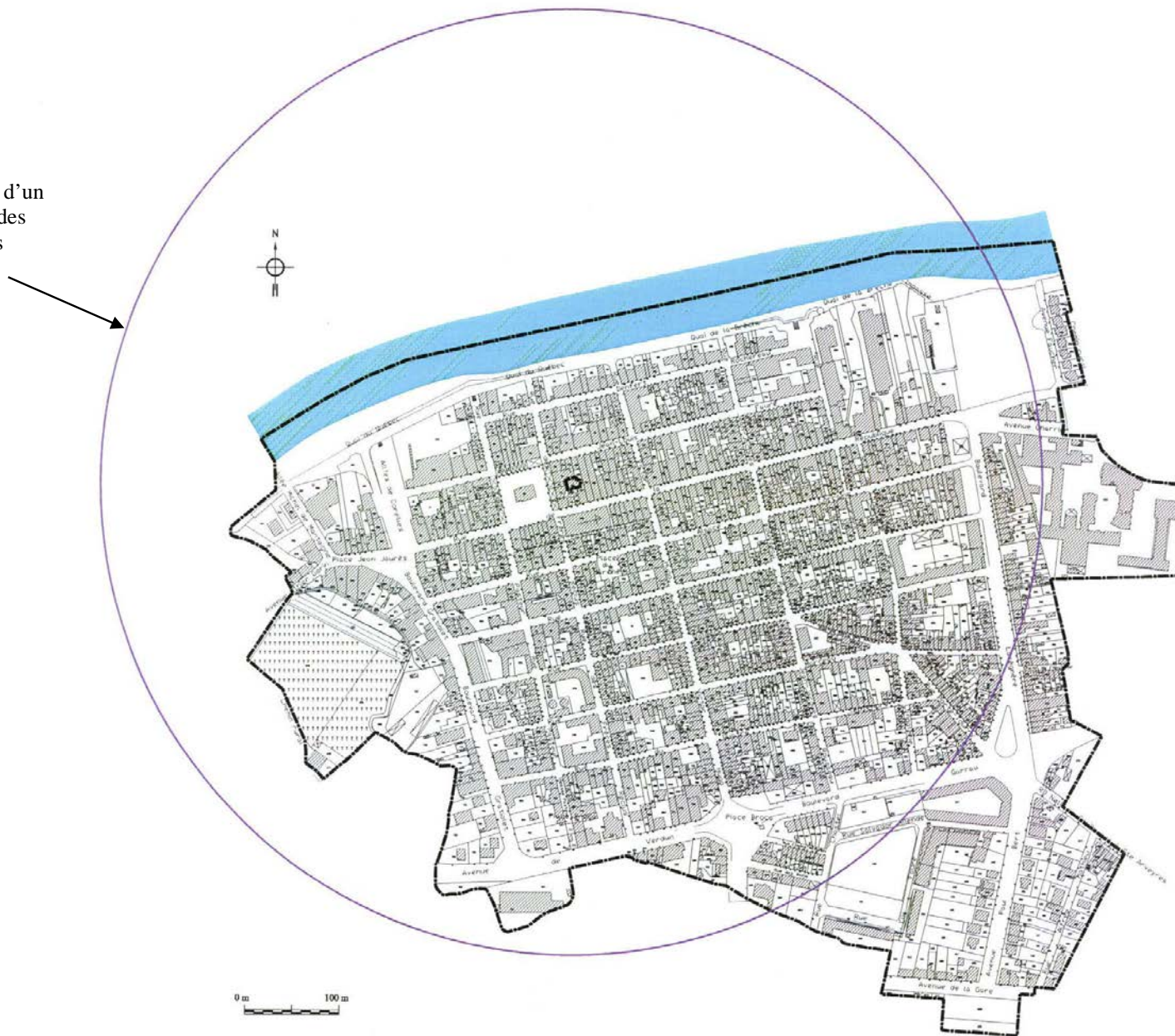
Cadastre actuel



Cadastre napoléonien

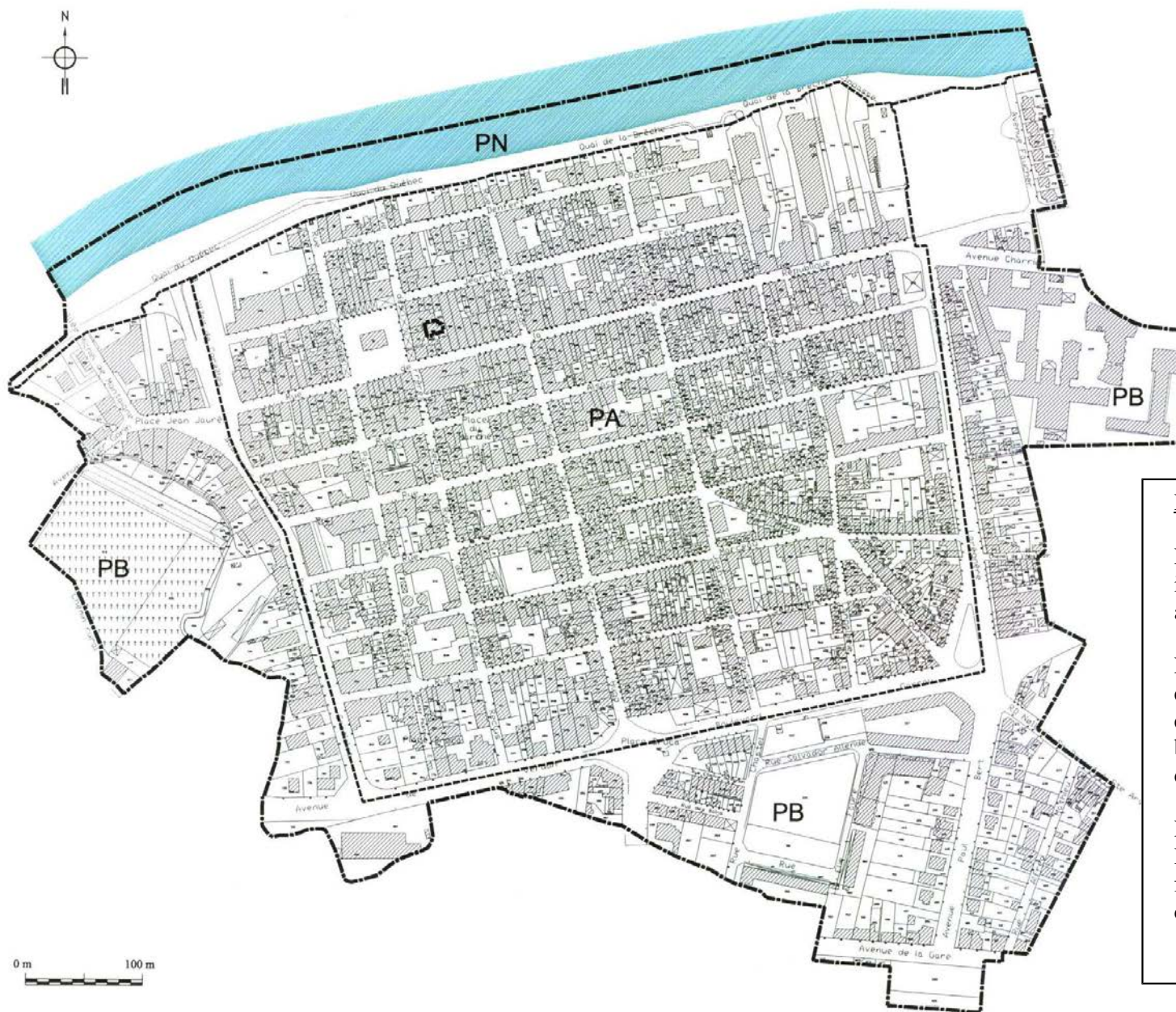
13. PROPOSITION DE PERIMETRE DE ZPPAUP : ENSEMBLE DE LA COMMUNE

Périmètre de protection d'un rayon de 500 m autour des Monuments Historiques



Le périmètre de ZPPAUP couvre l'ensemble de la commune, à l'exception du Monument Historique « Maison dite Tour du Temple » (inscription MH le 07/04/1967). Le rayon de protection de 500m autour de ce Monument Historique est donc maintenu.

14. SECTEURS DE LA ZPPAUP



Les secteurs de la ZPPAUP :

Le secteur PA correspond à la ville intra-muros et aux constructions adossées au rempart.

Le secteur PB correspond aux extensions plus récentes (XIX^{ème} et XX^{ème}), à l'extérieur des boulevards, comprenant du bâti et des équipements (lycée, hôpital...)

Le secteur PN correspond à la Dordogne et au quai longeant le fleuve ainsi qu'à l'emprise du cimetière.

15. ORIENTATIONS REGLEMENTAIRES
















Les choix faits lors de l'élaboration de la ZPPAUP, ont permis de dégager les objectifs patrimoniaux suivants :

- ⇒ Reconnaissance du tracé de l'enceinte, avec protection des vestiges et possibilité de mettre en évidence les restes éventuels du tracé présumé ; celle-ci devra être mise en valeur et on ne pourra plus construire sur l'enceinte, ni s'adosser aux vestiges,
- ⇒ Le repérage des maisons en pans de bois et leur protection spécifique, pour une restauration adaptée à leur caractéristique ; il serait souhaitable que les grandes maisons à pignons coupés en deux puissent retrouver leur identité,
- ⇒ L'identification en bâti exceptionnel des immeubles les plus caractéristiques de la bastide, avec les fiches descriptives de ces immeubles,
- ⇒ Le maintien des espaces jardins privés, des hôtels particuliers majeurs, mais aussi des jardins en terrasse sur les quais de la Dordogne, pour une préservation du front bâti côté bastide,
- ⇒ Une réglementation qui doit permettre la juste reconnaissance de ce bâti de grande qualité, tout en permettant des interventions contemporaines.

L'étude doit permettre aussi d'aider la commune à engager un procédé de « périmètres de restauration immobilière » pour les îlots abandonnés, dont le bâti très dégradé risque d'avoir des conséquences sur les immeubles voisins.

1- VESTIGES DE L'ENCEINTE DU XIII^{ème}



		Limite des secteurs
		Les édifices protégés au titre de la législation sur les Monuments Historiques
1a		Tracé supposé de l'enceinte du XIII ^{ème} siècle
1b		Les vestiges de l'enceinte du XIII ^{ème} siècle
2		Patrimoine architectural exceptionnel (fiches d'immeuble)
3		Les maisons en pans de bois (fiches d'immeuble)
4		Bâti ancien (fiches d'immeuble)
5		Les vitrines anciennes à protéger
6		Le petit patrimoine architectural
7		Les murs de clôtures et les clôtures
8		Le patrimoine fluvial : ouvrage hydraulique
9		Espaces publics protégés
10		Jardins et parcs
11		Mails d'arbres alignés
12		Eléments portant atteinte au site














2- PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

- Limite des secteurs
 - Les édifices protégés au titre de la législation sur les Monuments Historiques
 - 1a** Tracé supposé de l'enceinte du XIIIème siècle
 - 1b** Les vestiges de l'enceinte du XIIIème siècle
- | | | |
|-----------|--|---|
| 2 | | Patrimoine architectural exceptionnel (fiches d'immeuble) |
| 3 | | Les maisons en pans de bois (fiches d'immeuble) |
| 4 | | Bâti ancien (fiches d'immeuble) |
| 5 | | Les vitrines anciennes à protéger |
| 6 | | Le petit patrimoine architectural |
| 7 | | Les murs de clôtures et les clôtures |
| 8 | | Le patrimoine fluvial : ouvrage hydraulique |
| 9 | | Espaces publics protégés |
| 10 | | Jardins et parcs |
| 11 | | Mails d'arbres alignés |
| 12 | | Éléments portant atteinte au site |
















3- MAISONS EN PANS DE BOIS



		Limite des secteurs
		Les édifices protégés au titre de la législation sur les Monuments Historiques
1a		Tracé supposé de l'enceinte du XIIIème siècle
1b		Les vestiges de l'enceinte du XIIIème siècle
2		Patrimoine architectural exceptionnel (fiches d'immeuble)
3		Les maisons en pans de bois (fiches d'immeuble)
4		Bâti ancien (fiches d'immeuble)
5		Les vitrines anciennes à protéger
6		Le petit patrimoine architectural
7		Les murs de clôtures et les clôtures
8		Le patrimoine fluvial : ouvrage hydraulique
9		Espaces publics protégés
10		Jardins et parcs
11		Mails d'arbres alignés
12		Eléments portant atteinte au site

4- BÂTI ANCIEN



-  Limite des secteurs
-  Les édifices protégés au titre de la législation sur les Monuments Historiques
- 1a  Tracé supposé de l'enceinte du XIIIème siècle
- 1b  Les vestiges de l'enceinte du XIIIème siècle
- 2  Patrimoine architectural exceptionnel (fiches d'immeuble)
- 3  Les maisons en pans de bois (fiches d'immeuble)
- 4  Bâti ancien (fiches d'immeuble)
- 5  Les vitrines anciennes à protéger
- 6  Le petit patrimoine architectural
- 7  Les murs de clôtures et les clôtures
- 8  Le patrimoine fluvial : ouvrage hydraulique
- 9  Espaces publics protégés
- 10  Jardins et parcs
- 11  Mails d'arbres alignés
- 12  Eléments portant atteinte au site

5- VITRINES ANCIENNES A PROTEGER



- Limite des secteurs
- Les édifices protégés au titre de la législation sur les Monuments Historiques
- 1a** Tracé supposé de l'enceinte du XIIIème siècle
- 1b** Les vestiges de l'enceinte du XIIIème siècle
- 2** Patrimoine architectural exceptionnel (fiches d'immeuble)
- 3** Les maisons en pans de bois (fiches d'immeuble)
- 4** Bâti ancien (fiches d'immeuble)
- 5** v Les vitrines anciennes à protéger
- 6** ★ Le petit patrimoine architectural
- 7** Les murs de clôtures et les clôtures
- 8** Le patrimoine fluvial : ouvrage hydraulique
- 9** Espaces publics protégés
- 10** Jardins et parcs
- 11** ●●● Mails d'arbres alignés
- 12** Eléments portant atteinte au site

6- PETIT PATRIMOINE ARCHITECTURAL



Limite des secteurs



Les édifices protégés au titre de la législation sur les Monuments Historiques

1a



Tracé supposé de l'enceinte du XIII^{ème} siècle

1b



Les vestiges de l'enceinte du XIII^{ème} siècle

2



Patrimoine architectural exceptionnel (fiches d'immeuble)

3



Les maisons en pans de bois (fiches d'immeuble)

4



Bâti ancien (fiches d'immeuble)

5



Les vitrines anciennes à protéger

6



Le petit patrimoine architectural

7



Les murs de clôtures et les clôtures

8



Le patrimoine fluvial : ouvrage hydraulique

9



Espaces publics protégés

10



Jardins et parcs

11



Mails d'arbres alignés

12



Eléments portant atteinte au site

7- MURS DE CLÔTURE ET CLÔTURES



- Limite des secteurs
- Les édifices protégés au titre de la législation sur les Monuments Historiques
- 1a
Tracé supposé de l'enceinte du XIIIème siècle
- 1b
Les vestiges de l'enceinte du XIIIème siècle
- 2
Patrimoine architectural exceptionnel (fiches d'immeuble)
- 3
Les maisons en pans de bois (fiches d'immeuble)
- 4
Bâti ancien (fiches d'immeuble)
- 5 V
Les vitrines anciennes à protéger
- 6 ★
Le petit patrimoine architectural
- 7
Les murs de clôtures et les clôtures
- 8
Le patrimoine fluvial : ouvrage hydraulique
- 9
Espaces publics protégés
- 10
Jardins et parcs
- 11

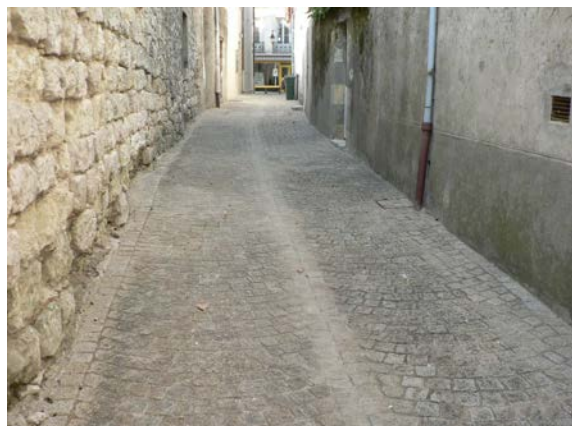
Mails d'arbres alignés
- 12
Eléments portant atteinte au site

8- PATRIMOINE FLUVIAL



- | | | |
|----|--|--|
| | | Limite des secteurs |
| | | Les édifices protégés au titre de la législation sur les Monuments Historiques |
| 1a | | Tracé supposé de l'enceinte du XIIIème siècle |
| 1b | | Les vestiges de l'enceinte du XIIIème siècle |
| 2 | | Patrimoine architectural exceptionnel (fiches d'immeuble) |
| 3 | | Les maisons en pans de bois (fiches d'immeuble) |
| 4 | | Bâti ancien (fiches d'immeuble) |
| 5 | | Les vitrines anciennes à protéger |
| 6 | | Le petit patrimoine architectural |
| 7 | | Les murs de clôtures et les clôtures |
| 8 | | Le patrimoine fluvial : ouvrage hydraulique |
| 9 | | Espaces publics protégés |
| 10 | | Jardins et parcs |
| 11 | | Mails d'arbres alignés |
| 12 | | Éléments portant atteinte au site |

9- ESPACES PUBLICS PROTEGES



Limite des secteurs



Les édifices protégés au titre de la législation sur les Monuments Historiques

1a



Tracé supposé de l'enceinte du XIIIème siècle

1b



Les vestiges de l'enceinte du XIIIème siècle

2



Patrimoine architectural exceptionnel (fiches d'immeuble)

3



Les maisons en pans de bois (fiches d'immeuble)

4



Bâti ancien (fiches d'immeuble)

5



Les vitrines anciennes à protéger

6



Le petit patrimoine architectural

7



Les murs de clôtures et les clôtures

8



Le patrimoine fluvial : ouvrage hydraulique

9



Espaces publics protégés

10



Jardins et parcs

11



Mails d'arbres alignés

12



Eléments portant atteinte au site




10- JARDINS ET PARCS



- Limite des secteurs
- Les édifices protégés au titre de la législation sur les Monuments Historiques
- 1a Tracé supposé de l'enceinte du XIIIème siècle
- 1b Les vestiges de l'enceinte du XIIIème siècle
- 2 Patrimoine architectural exceptionnel (fiches d'immeuble)
- 3 Les maisons en pans de bois (fiches d'immeuble)
- 4 Bâti ancien (fiches d'immeuble)
- 5 V Les vitrines anciennes à protéger
- 6 ★ Le petit patrimoine architectural
- 7 Les murs de clôtures et les clôtures
- 8 Le patrimoine fluvial : ouvrage hydraulique
- 9 Espaces publics protégés
- 10 Jardins et parcs
- 11 Mails d'arbres alignés
- 12 Eléments portant atteinte au site

11- MAILS D'ARBRES ALIGNES



-  Limite des secteurs
-  Les édifices protégés au titre de la législation sur les Monuments Historiques
- 1a**  Tracé supposé de l'enceinte du XIIIème siècle
- 1b**  Les vestiges de l'enceinte du XIIIème siècle
- 2**  Patrimoine architectural exceptionnel (fiches d'immeuble)
- 3**  Les maisons en pans de bois (fiches d'immeuble)
- 4**  Bâti ancien (fiches d'immeuble)
- 5**  Les vitrines anciennes à protéger
- 6**  Le petit patrimoine architectural
- 7**  Les murs de clôtures et les clôtures
- 8**  Le patrimoine fluvial : ouvrage hydraulique
- 9**  Espaces publics protégés
- 10**  Jardins et parcs
- 11**  Mails d'arbres alignés
- 12**  Eléments portant atteinte au site



12- ELEMENTS PORTANT ATTEINTE AU SITE

- -
 -
 -
 -
 -
 -
 - V
 -
 -
 -
 -
 -
 -
 -
- Limite des secteurs
 Les édifices protégés au titre de la législation sur les Monuments Historiques
 1a Tracé supposé de l'enceinte du XIIIème siècle
 1b Les vestiges de l'enceinte du XIIIème siècle
 2 Patrimoine architectural exceptionnel (fiches d'immeuble)
 3 Les maisons en pans de bois (fiches d'immeuble)
 4 Bâti ancien (fiches d'immeuble)
 5 V Les vitrines anciennes à protéger
 6 Le petit patrimoine architectural
 7 Les murs de clôtures et les clôtures
 8 Le patrimoine fluvial : ouvrage hydraulique
 9 Espaces publics protégés
 10 Jardins et parcs
 11 Mails d'arbres alignés
 12 **Eléments portant atteinte au site**

16. ELEMENTS DE DEGRADATION DU BATI

- DES COMMERCES VACANTS



Remplacement partiel du pan de bois par une façade en ciment peinte

- Enduit de
soubassement- Façades peintes



- Ouvertures

- Façades comm

- Ouvertures

- Fenêtre:- Fenêtres, volets, portes d'entrée, de
de gara garage

d'entrée, de garage



*Remplacement partiel di
en ciment peinte.*





DEGRADATION DU BÂTI

Menuiseries

Les dégradations des menuiseries du bâti ancien concernent :

- les ouvertures :
 - . remplacement des menuiseries bois par du PVC,
 - . proportions non respectées des vitrages,
 - . menuiseries en bois naturel, non peint.

- les volets :
 - . suppression des volets,
 - . mise en place de coffres de volets roulants extérieurs,
 - . réalisation de volets avec écharpes.

- Garde corps en bois. ou en béton ou en métal avec des formes non adaptées





DEGRADATION DU BÂTI

Pierre et enduits

Pour la pierre :

- peinture des pierres de taille,
- enduits sur les pierres,
- type de pierre non adapté.
- remplacement des appuis anciens par du béton.

Pour l'enduit :

- la suppression de l'enduit sur des murs de moellons, enduits à l'origine
- les enduits ciment
- les enduits grattés
- l'enduit en saillie par rapport au nu des pierres



17. PROPOSITION DE PERIMETRES DE RESTAURATION IMMOBILIERE

L'étude détaillée du bâti, par l'analyse par fiche de chaque immeuble, a permis de mesurer les réelles difficultés sur le bâti ancien des îlots du centre commerçant.

L'occupation totale du rez-de-chaussée ne permet pas l'accès aux étages qui servent partiellement de stockage et qui sont plus ou moins délabrés.

Certains immeubles ont même leur toiture complètement détruite, ce qui peut provoquer des désordres, également dans les immeubles mitoyens.

La non utilisation des étages entraîne la dégradation du bâti, qui n'est pas entretenu.

L'abandon de certaines annexes accentue les difficultés rencontrées.

Pour remédier à cet état, il faut engager des programmes, sur des parties d'îlots, qui permettront de :

- faire les curetages nécessaires,
- créer des accès aux étages,
- faire des cours de service.

IMMEUBLES VACANTS OU DEGRADEES

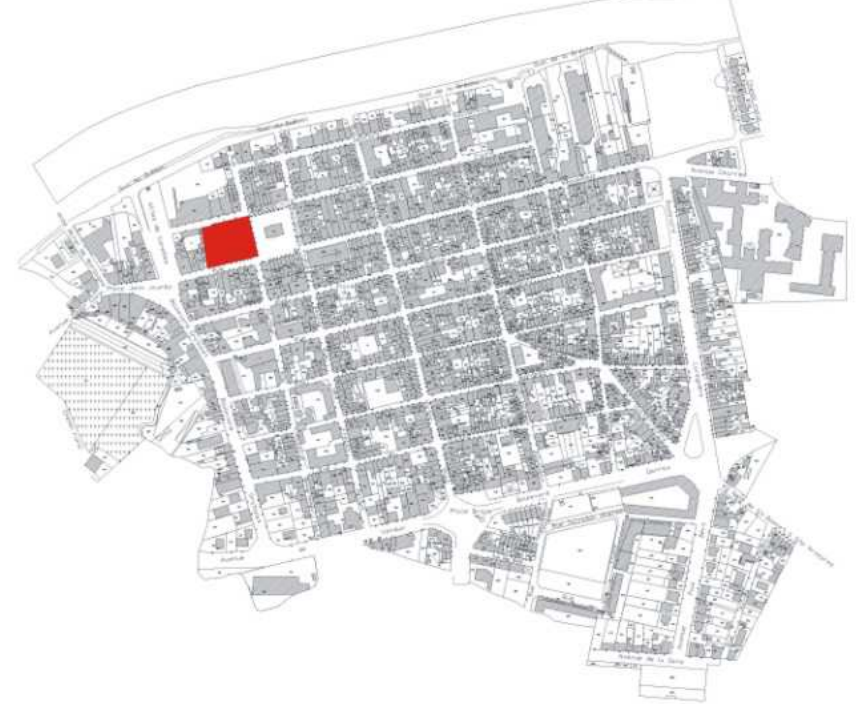
LOCALISATION DE L'ILOT n°6 DANS LA BASTIDE



16, rue de la République



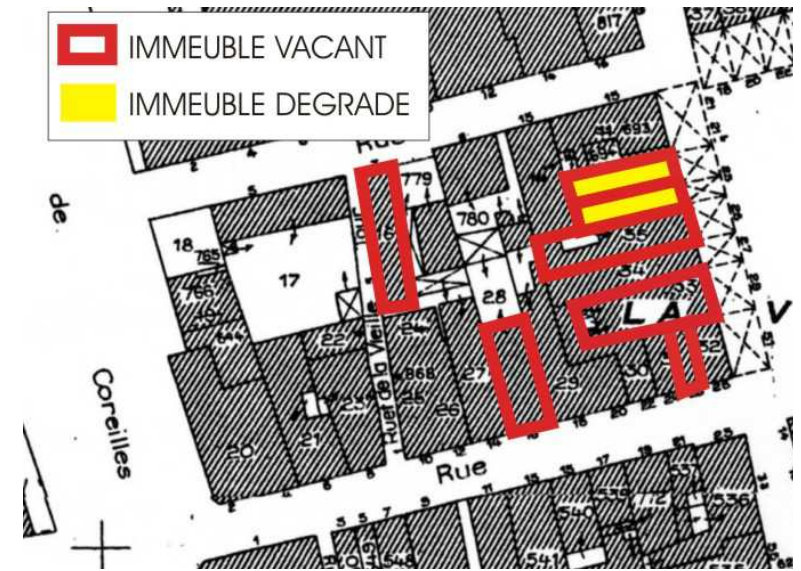
7, rue Jean-Louis Faure



23-25, rue Pasteur



29, rue Pasteur



29, rue Pasteur

Rue de la Vieille Tour

LOCALISATION DE L'ILOT n°8 DANS LA BASTIDE

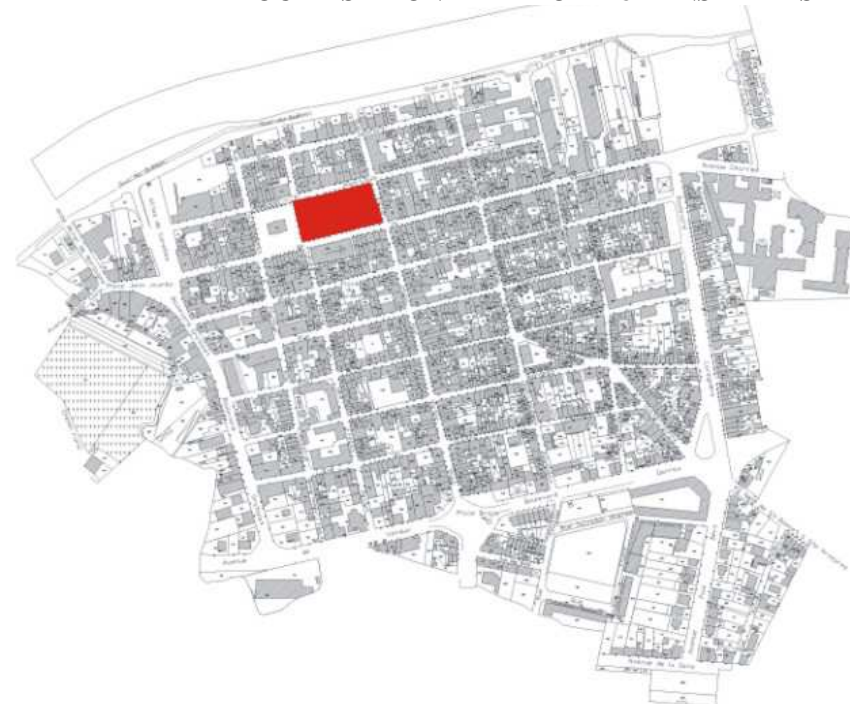
IMMEUBLES VACANTS OU DEGRADES



40, rue de la République



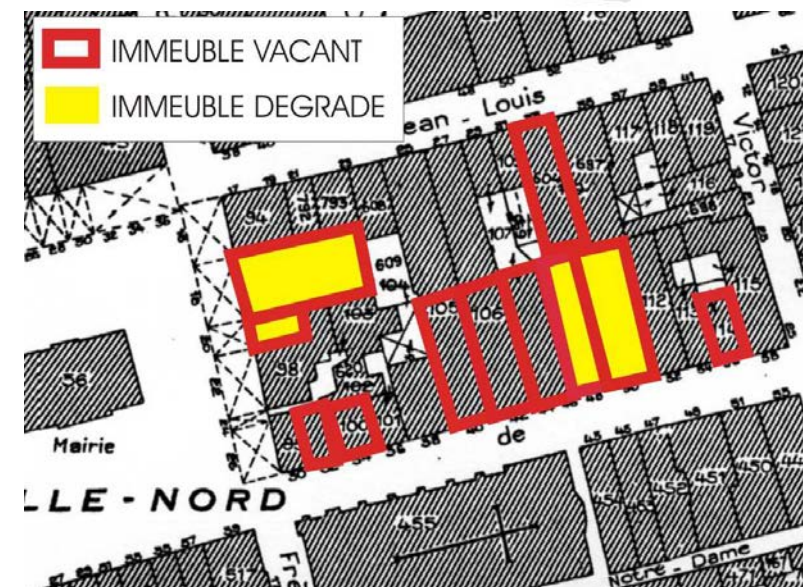
48, rue de la République



50, rue de la République



18, rue des Frères Reclus



IMMEUBLES VACANTS OU DEGRADEES

ILOT n°11



64, rue de la République

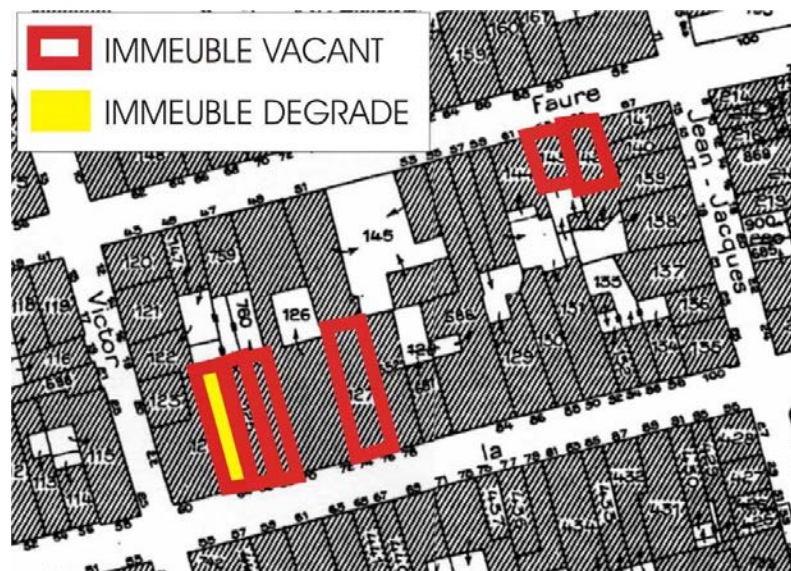
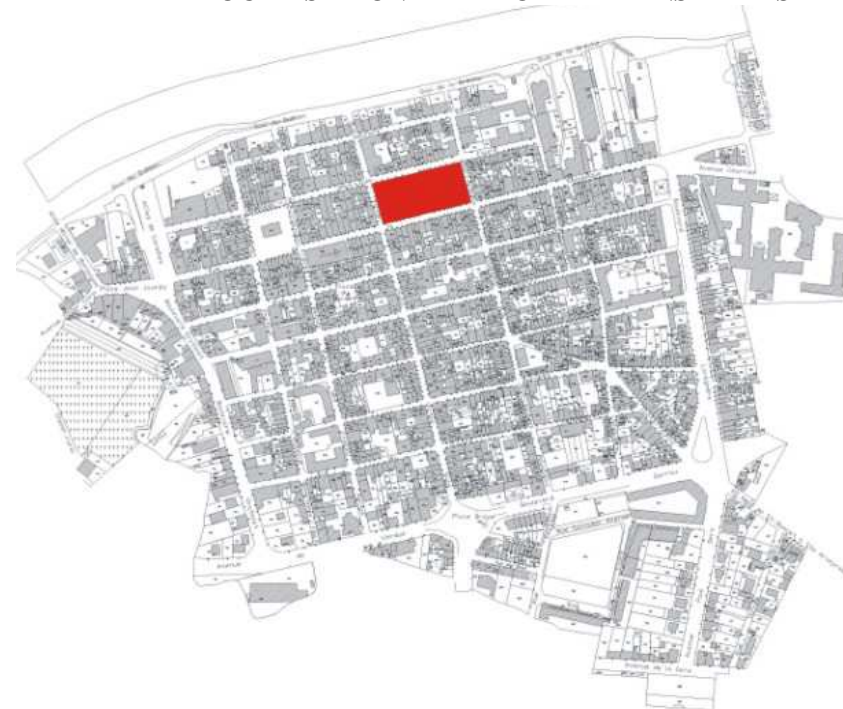


66-68, rue de la République



74-76, rue de la République

LOCALISATION DE L'ILOT n°11 DANS LA BASTIDE



IMMEUBLES VACANTS OU DEGRADEES

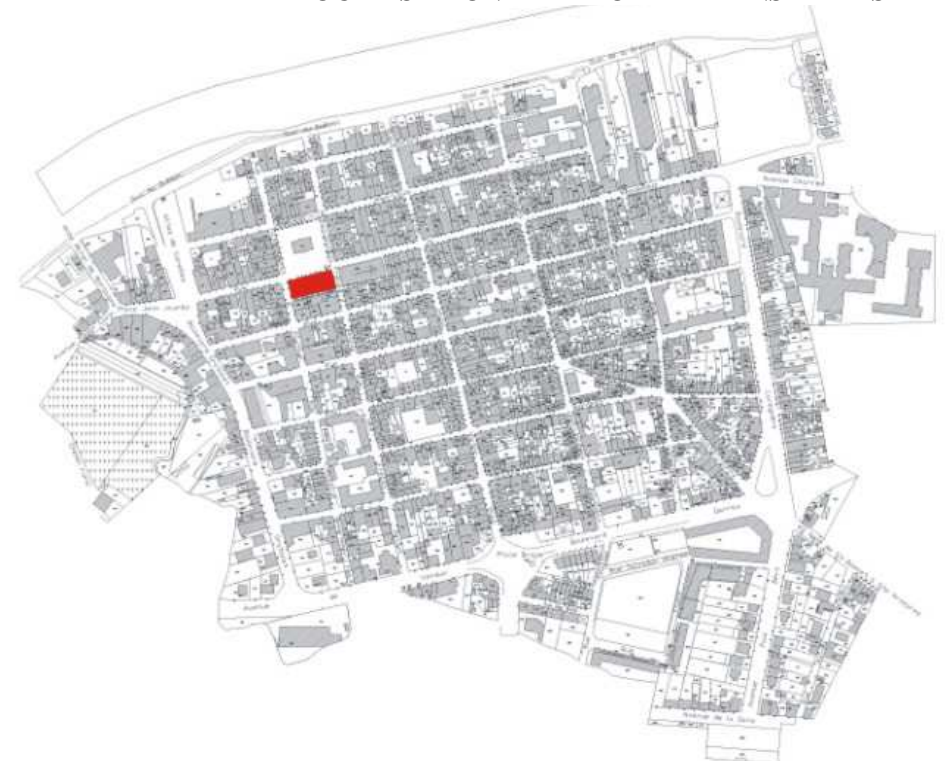
LOCALISATION DE L'ILOT n°21 DANS LA BASTIDE



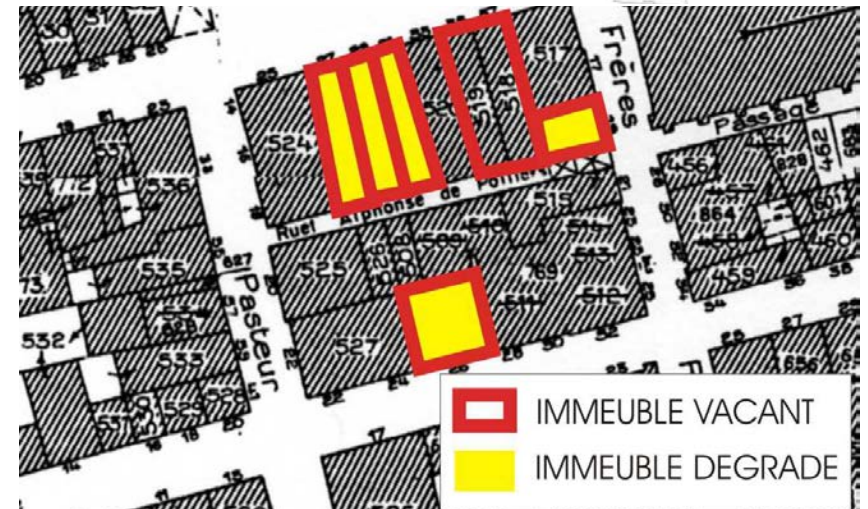
19, rue des Frères Reclus



26, rue Alsace-Lorraine



27-29-31 rue de la République



IMMEUBLES VACANTS OU DEGRADES

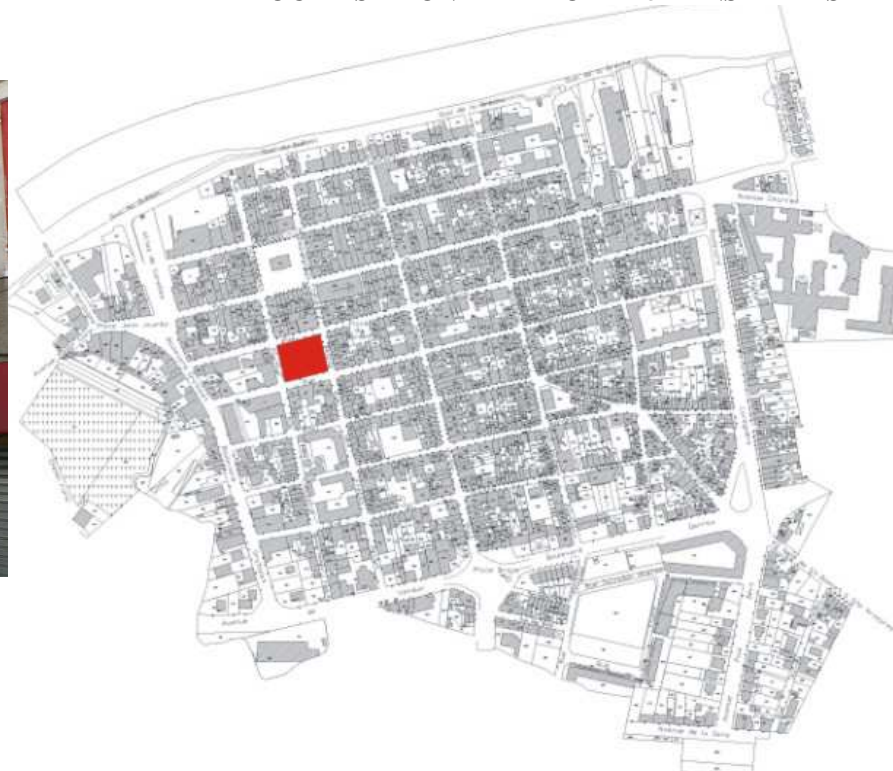
LOCALISATION DE L'ILOT n°25 DANS LA BASTIDE



31, rue des Frères Reclus



33, rue des Frères Reclus



8, rue Chanzy



29, rue des Frères Reclus

